



Ministère
de la Sécurité
publique

Guide pour la déclaration d'un incendie

au ministère de la Sécurité publique

Édition 2003
Mise à jour 2021

Recherche et rédaction (2003) : Jean-François Ducre-Robitaille
Direction de la sécurité incendie

Recherche et rédaction (mise à jour en 2021) : Benoît Grolleau
Gabrielle Landry-Demers
Direction de la sécurité incendie et
des télécommunications d'urgence

Collaboration (mise à jour en 2021) : Zita-Nadège Olympio
Djbril Cissokho
Direction de la sécurité incendie et
des télécommunications d'urgence

Révision linguistique : Pierre Sénéchal
Direction des communications

Mise en page : Gabrielle Landry-Demers

Publié en janvier 2003
Révisé en octobre 2003
Mis à jour en juin 2021

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-40166-2
© Gouvernement du Québec

Table des matières

1.	PRÉSENTATION	1
1.1.	UNE OBLIGATION DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE	1
1.2.	L'ACCÈS AUX DONNÉES	2
1.3.	QUOI DÉCLARER?	3
1.4.	CE QU'IL NE FAUT PAS DÉCLARER.....	3
1.5.	QUI DOIT RÉDIGER UN RAPPORT D'INCENDIE?.....	4
1.6.	QUAND ET COMMENT TRANSMETTRE UN RAPPORT D'INCENDIE?	4
1.6.1.	DÉCLARATION D'UN INCENDIE EN FORMAT PAPIER	4
1.6.2.	DÉCLARATION D'UN INCENDIE EN FORMAT ÉLECTRONIQUE	5
1.7.	COMMENT MODIFIER UN RAPPORT D'INCENDIE DÉJÀ TRANSMIS?	5
1.8.	QUI CONTACTER POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS OU DE LA FORMATION?	5
2.	CONTENU D'UN RAPPORT D'INCENDIE	6
2.1.	CONSIGNES GÉNÉRALES	6
2.2.	SECTION A : RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTEUR DU RAPPORT	7
2.3.	SECTION B : LIEU ET DATE DE L'ÉVÉNEMENT	8
2.4.	SECTION C : TYPE D'INCENDIE ET AMPLEUR DE L'INCENDIE	9
2.5.	SECTION D : CHRONOLOGIE DE L'INTERVENTION	9
2.6.	SECTION E : BÂTIMENT D'ORIGINE, PERTES MATÉRIELLES ET ASSISTANCE	10
2.7.	SECTION F : ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ INCENDIE DU BÂTIMENT D'ORIGINE	14
2.8.	SECTION G : CIRCONSTANCES DE L'INCENDIE	15
2.9.	SECTION H : PERTES HUMAINES ET AUTRES PERTES MATÉRIELLES	17
2.10.	SECTION J : COMMENTAIRE	18
2.11.	SECTION K : INFORMATIONS SUR LES VICTIMES.....	19
2.12.	SECTION L : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA SOURCE DE CHALEUR	19
2.13.	SECTION M : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	20
2.14.	SECTION N : INFORMATIONS SUR LES BÂTIMENTS SUPPLÉMENTAIRES	21
3.	DÉFINITION DES PRINCIPAUX TERMES UTILISÉS	24
4.	Liste des codes.....	28
5.	RÉPERTOIRE DES USAGES DES BÂTIMENTS.....	34

1. Présentation

Le *Guide pour la déclaration d'un incendie au ministère de la Sécurité publique* assiste le lecteur en fournissant les réponses à ses interrogations pour remplir correctement le formulaire de déclaration d'un incendie. Le formulaire est intitulé *Rapport d'incendie DSI-2003* en version électronique; il en existe sept versions en fonction du type d'incendie à déclarer (codes 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17).

Depuis sa mise en application en 2003, le formulaire de déclaration d'un incendie avait fait l'objet de quelques modifications mineures. Au cours des dernières années, des demandes de précisions ont été soulevées par les utilisateurs. Le Ministère a donc saisi l'occasion pour mettre à jour le formulaire en apportant les corrections requises et en précisant ses attentes en matière de données à déclarer au ministre à la suite d'un incendie.

Le formulaire mis à jour contient plusieurs améliorations :

- les versions papier et électronique ont été harmonisées;
- certaines définitions ont été clarifiées afin d'éviter toute ambiguïté;
- des exemples ont été ajoutés pour illustrer certains propos;
- les références aux lois et aux règlements en vigueur ont été revues et validées;
- la liste des codes a été adaptée pour faciliter la description de l'événement par le déclarant.

Le formulaire imprimable pour déclarer un incendie est accessible en ligne sur Quebec.ca/rapport-incendie.

Le présent guide propose, au chapitre 3, un lexique comportant la définition des principaux termes utilisés. Il est recommandé d'y référer pour éviter toute ambiguïté ou confusion sur la définition d'un mot ou d'une expression utilisée dans le formulaire de déclaration d'un incendie ou dans les documents à consulter pour le remplir adéquatement.

1.1. Une obligation de la *Loi sur la sécurité incendie*

La *Loi sur la sécurité incendie (Loi)* (RLRQ, c. S-3.4) est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2000. L'article 34 de la *Loi* oblige les municipalités locales à déclarer au ministre de la Sécurité publique tous les incendies qui surviennent sur leur territoire :

« [...]

34. *Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.*

[...] »

Bien que ce soit la municipalité qui doit déclarer les incendies, cette tâche est normalement dévolue au service de sécurité incendie (SSI) qui protège son territoire. Une municipalité qui n'a pas son propre service de sécurité incendie devrait donc s'assurer, dans le cadre d'ententes prévoyant la protection de son territoire par des municipalités voisines, d'inclure des dispositions sur la déclaration des incendies.

En cette matière, l'article 43 de la *Loi* précise l'obligation faite au directeur d'un SSI de rechercher les causes probables et les circonstances entourant un incendie :

« [...]

43. *Sous réserve des restrictions que peut imposer un service de police dans les cas visés à l'article 45, le directeur du service de sécurité incendie ou une personne qualifiée qu'il désigne à cette fin doit, pour tout incendie survenu dans le ressort du service, en déterminer le point d'origine, les causes probables ainsi que les circonstances immédiates que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens incendiés et le déroulement des événements.*

[...] »

La *Loi* prévoit enfin, à l'article 7, que les compagnies d'assurances et les experts en sinistres doivent aussi communiquer au Ministère des renseignements sur les incendies pour lesquels leurs services ont été demandés.

« [...]

7. Tout assureur ou tout expert en sinistres dont les services ont été requis à la suite d'un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie ainsi que ses constatations et les renseignements qu'il possède sur la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés, le point d'origine de l'incendie, ses causes probables et les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés.

[...] »

1.2. L'accès aux données

Il est primordial de savoir que le ministère de la Sécurité publique (MSP) n'est pas détenteur des rapports d'intervention incendie originaux que les SSI ont pu rédiger à la suite d'une intervention incendie. Seules les données suggérées par le formulaire de déclaration des incendies (DSI-2003 révisé) sont conservées dans une banque de données informatique au Ministère.

Ainsi, l'original de toute déclaration d'un incendie est conservé par la municipalité auteure et doit être archivé par celle-ci, conformément à la procédure d'archivage en vigueur.

En vertu de l'article 150 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le Ministère peut divulguer les renseignements contenus dans la déclaration d'un incendie seulement après avoir obtenu l'autorisation de leur auteur :

« [...]

150. Le ministre et toute personne sous son autorité ne peuvent révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui leur ont été communiqués en application de l'article 7 ou 34 ni communiquer un document obtenu en vertu de l'un de ces articles sans le consentement de leur auteur.

[...] »

Lorsqu'une demande est adressée au Ministère en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), ce dernier ne transmet aucun rapport. Il ne fournit au demandeur que les renseignements nécessaires pour joindre la municipalité concernée, comme le précise l'article 48 de cette loi :

« [...]

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

[...] »

1.3. Quoi déclarer?

Tout incendie qui a lieu sur le territoire d'une municipalité locale doit être déclaré au ministre de la Sécurité publique.

Un incendie est un feu destructeur, d'intensité variable, qui se produit hors d'un foyer normal de combustion dans des circonstances souvent incontrôlables. Il peut commencer à l'extérieur, sur, sous ou dans un bâtiment.

Exemples d'un incendie à déclarer ayant commencé à l'extérieur :

- feu de broussailles, de champs ou d'herbes;
- feu de poubelle;
- feu de véhicule, avec ou sans collision;
- incendie de forêt, seulement si la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) n'est pas intervenue ou si l'incendie s'est propagé à un bâtiment;
- etc.

Exemples d'un incendie à déclarer ayant commencé sur, sous ou dans un bâtiment :

- incendie dans une résidence;
- incendie d'une remise ou d'un garage;
- feu de cheminée;
- feu de cuisson;
- etc.

Il faut aussi déclarer tous les incendies sans pertes matérielles et les interventions sans attaque initiale parce que le feu s'est éteint de lui-même ou encore parce que l'occupant a procédé lui-même à l'extinction.

- Vous devez remplir qu'un seul rapport par incendie, même si plusieurs bâtiments sont touchés par le feu.
- Si un incendie reprend et que les pompiers sont retournés sur les lieux, il faut remplir et transmettre un nouveau rapport.

1.4. Ce qu'il ne faut pas déclarer

Les événements suivants ne constituent pas des incendies au sens de la Direction de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence et ne doivent donc pas être déclarés au Ministère :

- une alarme **non fondée**;
- un retour de fumée (p. ex., bouchon de glace dans une cheminée);
- la **foudre** ou une **décharge électrique**;
- l'**explosion** d'un réservoir sous pression à la suite d'une pression interne et non d'une combustion externe;
- une **brûlure** occasionnée par un objet comme une cigarette, un tison, etc.;
- une **surchauffe**, c'est-à-dire toute modification subie d'une matière sous l'effet de la chaleur sans combustion, où il suffit de retirer la source d'inflammation ou de chaleur pour arrêter la réaction. Par exemple, une casserole laissée sur un élément chauffant et qui se déforme sous l'effet de la chaleur, les freins d'un véhicule qui surchauffent sans pour autant s'enflammer ou une branche qui se consume en partie au contact d'un fil électrique;
- un feu de joie maîtrisé (avec ou sans permis, sous surveillance ou pas);
- un incendie de forêt qui ne brûle ou n'endommage aucun bâtiment.

Important : À l'exception de l'alarme non fondée et de l'incendie de forêt, les événements mentionnés ci-dessus doivent toutefois être déclarés s'ils ont provoqué un incendie ou ont été occasionnés par un incendie.

1.5. Qui doit rédiger un rapport d'incendie?

La municipalité locale doit légalement déclarer les incendies sur son territoire. En pratique, les deux règles suivantes peuvent servir de référence pour déterminer qui doit rédiger le rapport d'incendie :

- Le service de sécurité incendie de la municipalité où a eu lieu l'incendie est intervenu. Ce service doit donc rédiger le rapport d'incendie;
- Le service de sécurité incendie de la municipalité où a eu lieu l'incendie n'est pas intervenu ou cette municipalité n'a aucun service de sécurité incendie. Le premier service demandé en vertu d'une entente doit donc rédiger le rapport d'incendie, si de telles dispositions sont prévues dans l'entente. Dans le cas contraire, la municipalité doit tout de même s'assurer que l'incendie sera déclaré au Ministère.

1.6. Quand et comment transmettre un rapport d'incendie?

Un rapport d'incendie doit être transmis au ministre de la Sécurité publique au plus tard le **31 mars de l'année qui suit l'incendie**. Cependant, il est fortement recommandé de transmettre les rapports régulièrement, sur une base hebdomadaire ou mensuelle.

Différents modes de transmission d'un rapport d'incendie sont proposés selon le format, soit : électronique ou papier.

- En format papier, la transmission d'un rapport est possible par courrier postal, par courrier électronique ou par télécopieur.
- En format électronique, la transmission est possible par Internet (en ligne **sur le portail extranet du Ministère**), ou par un logiciel privé de gestion des incendies (service Web ou fichier séquentiel en lot [XML]).

1.6.1. Déclaration d'un incendie en format papier

Plusieurs versions papier d'un rapport d'incendie sont disponibles sur Quebec.ca/rapport-incendie.

Il suffit de télécharger la version recherchée en fonction du type d'incendie à déclarer (codes 11, 12, 13, 14, 15, 16 ou 17).

Le rapport d'incendie dûment rempli est ensuite transmis par l'un ou l'autre des modes suivants au ministère de la Sécurité publique :

- par **courrier électronique**, à l'adresse suivante : ssi-soutien@msp.gouv.qc.ca;
- par **courrier postal**, à l'adresse suivante :
Ministère de la Sécurité publique
Service des statistiques
2525, boulevard Laurier
Tour du Saint-Laurent, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
- par **télécopieur**, aux numéros suivants :
Pour la région de Québec : 418 644-4448
Pour l'extérieur de la région de Québec (sans frais) : 1 877 607-0418 ou 1 866 605-1675.

1.6.2. Déclaration d'un incendie en format électronique

Les rapports d'incendie sont accessibles gratuitement à l'aide d'un code d'utilisateur et d'un mot de passe. Ces derniers peuvent être obtenus en remplissant une demande d'obtention de privilèges d'accès disponible sur Quebec.ca/rapport-incendie.

- Service en ligne gratuit (portail extranet du MSP) :
La déclaration en ligne indique automatiquement toute erreur ou donnée manquante et fournit une aide interactive. Les rapports d'incendie sont disponibles à l'adresse suivante : www.portail.msp.gouv.qc.ca.
- Par service Web :
Cette méthode convient à la municipalité qui utilise une application ou un logiciel de gestion pour compiler les données sur les interventions de son SSI et sur les incendies survenus sur son territoire. Elle permet de transmettre les rapports d'incendie, directement du logiciel utilisé à la **banque de données** du Ministère, et ce, en temps réel.
- Par fichier séquentiel en lot (XML) :
Cette méthode convient à la municipalité qui utilise une application ou un logiciel de gestion pour compiler les données sur les interventions de son SSI et sur les incendies survenus sur son territoire. Elle permet de transmettre un ou plusieurs rapports d'incendie sous la forme d'un fichier XML qui sera déposé directement sur le portail extranet du Ministère à l'adresse suivante : www.portail.msp.gouv.qc.ca.

En cas de mot de passe oublié, veuillez composer le numéro de téléphone sans frais 1 877 702-9214, option 1, **ou communiquer avec le Service des statistiques de la Direction de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence par courriel à l'adresse suivante : ssi-soutien@msp.gouv.qc.ca**.

1.7. Comment modifier un rapport d'incendie déjà transmis?

Toute demande de modification d'un rapport d'incendie déjà transmis au Ministère doit s'effectuer par écrit ou par téléphone.

- **Par écrit**, veuillez transmettre le rapport annoté des modifications à effectuer par courrier postal, par télécopieur ou par courriel aux adresses mentionnées précédemment.
- **Par téléphone**, veuillez contacter le Service des statistiques de la Direction de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence, au 418 646-6777, poste 40045, ou au numéro de téléphone sans frais 1 866 702-9214, option 1, pour lui exposer la nature des modifications à apporter au rapport d'incendie déjà transmis.

1.8. Qui contacter pour obtenir des renseignements ou de la formation?

Si vous avez des questions sur la déclaration d'un incendie, nous vous invitons à communiquer avec le Service des statistiques de la Direction de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence aux coordonnées suivantes :

- numéros de téléphone :
pour la région de Québec : 418 646-6777, poste 40045,
pour l'extérieur de la région de Québec (sans frais) : 1 866 702-9412, option 1;
- courriel : ssi-soutien@msp.gouv.qc.ca.

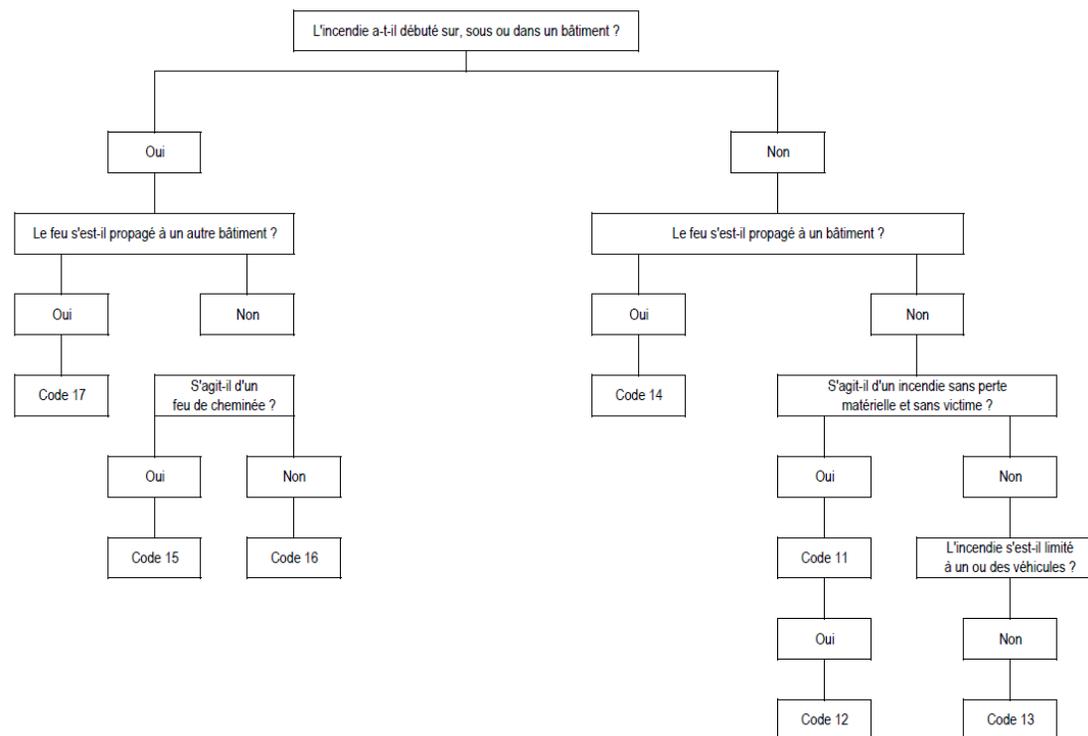
Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

2. Contenu d'un rapport d'incendie

2.1. Consignes générales

Pour remplir correctement un rapport d'incendie DSI-2003, voici ce qui importe de savoir :

- bien suivre les indications fournies dans le présent guide aux sections A à N du chapitre 2;
- toujours remplir les cases obligatoires;
- en cas d'incompréhension du terme utilisé, se référer au chapitre 3 du présent guide intitulé « Définition des principaux termes utilisés »;
- toujours utiliser la liste des codes prévus au chapitre 4 du présent guide intitulé « Liste des codes ». Si la liste est incomplète, le rapporter au Service des statistiques de la Direction de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence, aux coordonnées indiquées précédemment;
- si des dommages sont constatés à un bâtiment (y compris les dommages causés par l'incendie, le roussissement, le cloquage, la fumée, l'eau ou les autres agents d'extinction, de même que le combat de l'incendie et l'exploration des lieux par les pompiers), consulter le répertoire des usages des bâtiments au chapitre 5 pour remplir les sections E ou N.



2.2. Section A : Renseignements sur l'auteur du rapport

Cette section a pour objet d'identifier l'auteur de la déclaration ainsi que le SSI qui déclare l'incendie.

Case A1 : Numéro de votre dossier

Ce numéro est attribué par le SSI. Il doit être unique et se rapporter à ce seul incendie. Par exemple, il peut être composé du code géographique ou du nom abrégé de la municipalité, de la date de l'incendie ainsi que d'un numéro séquentiel.

Case A2 : Date de rédaction

Sur le formulaire papier, inscrire la date de la rédaction de la déclaration de l'incendie en respectant l'ordre suivant (AAAAMMJJ) soit l'année, le mois et le jour. Cette information est non requise sur le formulaire électronique, puisqu'elle est générée automatiquement.

Case A3 : Code géographique du service de sécurité incendie

Le code géographique est un identifiant numérique (municipalité) ou alphanumérique (arrondissement) à cinq caractères. Il est important d'inscrire le code géographique de la municipalité où se situe le service de sécurité incendie qui déclare l'incendie.

Pour connaître ce code géographique, consulter le « Répertoire des municipalités » accessible en ligne sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (<https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>) ou contacter votre bureau municipal.

Case A4 : Nom et prénom

Vous devez inscrire le nom et le prénom de l'auteur du rapport d'incendie dans les champs appropriés.

Case A5 : Numéro de téléphone

Il est important d'inscrire le numéro de téléphone, y compris l'indicatif régional, ainsi que le numéro de poste, s'il y a lieu, de l'auteur du rapport d'incendie. De préférence, veuillez indiquer un numéro de téléphone par lequel l'auteur peut être joint durant toute la journée.

2.3. Section B : Lieu et date de l'événement

Cette section a pour objet de préciser la date et le lieu de l'incendie.

Case B1 : Lieu de l'événement

Si l'incendie a lieu dans un endroit désigné par une adresse, veuillez inscrire l'adresse municipale du lieu de l'incendie, soit :

- le numéro et, le cas échéant, le numéro d'appartement, dans les champs appropriés;
- l'odonyme de la voie de circulation en précisant le type, le nom et, le cas échéant, la direction (p. ex., 123, rue Principale Est, app. 4).

Si l'incendie a eu lieu sur, sous ou dans un bâtiment et ses composantes (structures permanentes et attenantes) qui comportent plus d'une adresse, **veuillez indiquer celle où a eu lieu l'incendie initialement.**

Dans le cas d'un incendie survenu à l'extérieur dans un lieu sans adresse, veuillez préciser l'endroit le mieux possible. Par exemple, vous pouvez utiliser les bornes le long de l'autoroute (kilomètres 165,2 de la route 138) ou le nom usuel de l'endroit (p. ex., parc Saint-Pierre).

Case B2 : Code géographique de la municipalité

Vous devez inscrire le code géographique de la municipalité où a eu lieu l'incendie. Pour connaître le code numérique à cinq chiffres, consulter le « Répertoire des municipalités » accessible en ligne sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (<https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>) ou contacter votre bureau municipal. Le code inscrit reflète l'état des limites territoriales **à la date de l'incendie.**

Case B3 : Code d'arrondissement (s'il y a lieu)

Vous devez préciser, s'il y a lieu, le code géographique de l'arrondissement municipal où a eu lieu l'incendie. Pour connaître le code alphanumérique à cinq caractères, consulter le « Répertoire des municipalités » accessible en ligne sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (<https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>) ou contacter votre bureau municipal.

Si la municipalité où a lieu l'incendie n'est pas divisée en arrondissements, veuillez ne pas tenir compte de ce champ.

Case B4 : Code postal

Vous devez inscrire le code postal du lieu de l'incendie. Dans le cas d'un incendie à l'extérieur sans adresse postale, veuillez ne pas tenir compte de ce champ.

Case B5 : Date de l'événement

Vous devez inscrire la date du début de l'incendie en respectant l'ordre suivant, soit l'année, le mois et le jour (**AAAAMMJJ**). Si la date exacte du début de l'incendie est inconnue, veuillez uniquement inscrire les renseignements qui sont connus, soit l'année et le mois.

2.4. Section C : Type d'incendie et ampleur de l'incendie

Dans les nouvelles versions papier des rapports d'incendie DSI-2003, cette section a été retirée. En effet, il n'est plus nécessaire de préciser le type d'incendie à même le rapport. Il suffit de télécharger la version recherchée en fonction du type d'incendie à déclarer (codes 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17).

2.5. Section D : Chronologie de l'intervention

Cette section a pour objet de détailler les principales étapes de l'intervention en indiquant, pour les cases D1 à D5, la date et l'heure et, pour les cases D6 à D8, les renseignements complémentaires sur le déroulement de l'intervention.

Pour inscrire une date, vous devez respecter l'ordre suivant, soit l'année, le mois et le jour (AAAAMMJJ). Pour inscrire l'heure, veuillez respecter l'ordre suivant, soit les heures, les minutes et les secondes (HHMMSS), et ce, en utilisant le système international, soit 00 00 00 à 23 59 59. Si les secondes sont inconnues, veuillez inscrire « 00 ».

Case D1 : Appel

Vous devez inscrire la date et l'heure où le centre d'appel 9-1-1 ou le service de sécurité incendie a reçu l'appel d'urgence de la part du citoyen ou du système de surveillance.

Case D2 : Transmission au service de sécurité incendie

Vous devez inscrire la date et l'heure auxquelles le service de sécurité incendie a reçu le message transmis par le centre d'urgence. Dans le cas où le service de sécurité incendie a été avisé autrement que par un centre d'urgence, veuillez inscrire la même valeur qu'à la case D1 (date et heure).

Case D3 : Arrivée du premier véhicule d'intervention

Vous devez inscrire la date et l'heure d'arrivée sur les lieux de l'incendie du premier véhicule d'intervention, c'est-à-dire celui qui transporte le personnel, l'équipement et le matériel susceptibles, dès son arrivée, de déclencher l'attaque initiale. Ce véhicule est habituellement muni d'une pompe, de tuyaux et de lances, comme une autopompe ou un camion-citerne.

Case D4 : Arrivée de la force de frappe (seulement si l'incendie a nécessité l'intervention de tous les pompiers)

Vous devez inscrire la date et l'heure d'arrivée sur les lieux de l'incendie de la force de frappe complète, soit celle déterminée par le schéma de couverture de risques en incendie en fonction de la catégorie de risques de l'incendie.

Attention : La force de frappe complète n'inclut pas, en milieu rural, le personnel nécessaire au transport de l'eau à l'aide de camions-citernes ou au pompage à relais.

Pour les formulaires papier, veuillez ne pas remplir le champ si la force de frappe n'a jamais été atteinte, de même que dans le cas où le schéma de couverture de risques ne prévoirait aucune force de frappe pour ce type d'incendie.

Case D5 : Maîtrise de l'incendie

Un feu est maîtrisé lorsqu'il ne menace plus de détruire des biens supplémentaires. Le pompier responsable de l'intervention indique habituellement la maîtrise de l'incendie à l'aide du code radio 10-10. Vous devez inscrire la date et l'heure de la maîtrise de l'incendie. Si l'incendie était éteint à l'arrivée des pompiers, veuillez ne pas tenir compte de ce champ.

Combien de pompiers sont intervenus?

Vous devez inscrire le nombre de pompiers qui sont intervenus pour combattre cet incendie.

Case D6 : Moyen utilisé pour la transmission

Vous devez inscrire le mode de communication par lequel le service de sécurité incendie a reçu l'appel ou le message. Pour ce faire, vous devez utiliser l'un des codes proposés dans la liste.

Important : Les cases D7 et D8 sont à remplir uniquement si le schéma de couverture de risques est en vigueur dans votre municipalité régionale de comté (MRC).

Case D7 : Combien de pompiers sont prévus au schéma de couverture de risques pour cet incendie?

Vous devez inscrire le nombre de pompiers qui compose la force de frappe complète pour cet événement, comme il est spécifié dans le schéma de couverture de risques.

Case D8 : Les pompiers sont-ils arrivés dans les délais prévus au schéma de couverture de risques?

Vous devez inscrire si « Oui » ou « Non » les pompiers sont arrivés dans les délais prévus dans le schéma de couverture de risques.

Si « Non », veuillez inscrire la raison principale du retard de l'arrivée de la force de frappe ou de son absence sur les lieux de l'intervention en utilisant l'un des codes proposés dans le formulaire. Si le code choisi est « 90 – Autre raison », veuillez spécifier cette autre raison dans l'espace prévu à cette fin.

2.6. Section E : Bâtiment d'origine, pertes matérielles et assistance

Cette section a pour objet de fournir les éléments d'information nécessaires pour décrire le bâtiment dans lequel l'incendie s'est déclaré (appelé bâtiment d'origine), d'indiquer les pertes matérielles associées à l'incendie et de rapporter s'il y a eu évacuation ou sauvetage de personnes.

Le rôle d'évaluation foncière de la municipalité, en vigueur au moment de l'incendie, est nécessaire pour remplir correctement une partie de cette section. Si le bâtiment incendié est absent du rôle d'évaluation, veuillez suivre les indications proposées dans le présent guide.

Case E1 : Numéro de matricule du bâtiment au rôle d'évaluation

Le numéro de matricule du bâtiment est un ensemble de chiffres qui correspond aux coordonnées spatiales d'une unité d'évaluation. Il s'agit d'un système d'information géographique utilisé par la municipalité. Chaque unité d'évaluation comporte un numéro de matricule distinct pour désigner **un ensemble comprenant le terrain, le bâtiment principal et, le cas échéant, les autres bâtiments qui s'y trouvent**. Dans une habitation de type « copropriété », chaque appartement est désigné par un numéro de matricule distinct.

Vous devez inscrire le numéro de matricule de l'immeuble où se situe le bâtiment touché par l'incendie, comme il apparaît au rôle d'évaluation foncière de la municipalité. Si le numéro de matricule commence par des « 0 », vous devez les inscrire. Le nombre de chiffres d'un numéro de matricule étant variable, utiliser le nombre de cases requises en laissant les cases non utilisées en blanc. Si le numéro de matricule est inconnu, veuillez ne pas tenir compte de ce champ.

Case E2 : Catégorie de risque

Vous devez sélectionner le code correspondant à la catégorie de risque du bâtiment, comme elle est déterminée par la municipalité dans le schéma de couverture de risques.

Case E3 : Usage principal du bâtiment

L'usage principal du bâtiment est un renseignement inscrit au rôle d'évaluation foncière de la municipalité.

L'usage principal réfère à l'utilisation qui est faite de l'immeuble, soit : **le bâtiment principal, le ou les autres bâtiments qui s'y trouvent (le cas échéant) et le terrain**. Un système de catégorisation des usages a été élaboré afin d'assurer une définition uniforme des différents usages sur l'ensemble du territoire québécois. Constitué d'un code de quatre chiffres, ce système de catégorisation des usages est reproduit au chapitre 5 du présent guide, par ordre alphabétique et par ordre numérique.

Vous devez inscrire le code d'usage du bâtiment où a lieu l'incendie, comme il est indiqué au rôle d'évaluation foncière de la municipalité ou dans la liste prévue.

Important : Si le bâtiment sur, sous ou dans lequel l'incendie s'est déclaré fait partie d'un ensemble homogène de bâtiments à vocation commune (p. ex., complexe universitaire, ferme, industrie avec l'ensemble de ses bâtiments de production, centre commercial, etc.), vous devez inscrire le code correspondant à l'usage principal de cet ensemble de bâtiments. Si un incendie se déclare sur, sous ou dans un autre bâtiment situé sur le même terrain (p. ex., remise, cabanon, etc.), veuillez inscrire le code d'usage du bâtiment.

Exemples	Codes à indiquer
Incendie dans la cuisine de la cafétéria d'un des pavillons de l'université.	Usage principal du bâtiment ^(E3) <div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block;">6821</div> Code (Université)
Incendie dans la salle d'emballage du kiosque de vente de fromages d'une ferme de production laitière.	Usage principal du bâtiment ^(E3) <div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block;">8122</div> Code (Élevage de bovins laitiers)
Incendie dans un cinéma situé dans un centre commercial de 144 magasins.	Usage principal du bâtiment ^(E3) <div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block;">5002</div> Code (Centre commercial régional avec 100 à 199 magasins)
Incendie dans la remise d'une résidence unifamiliale.	Usage principal du bâtiment ^(E3) <div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block;">1000</div> Code (Logement)

Case E4 : Usage du local d'origine

Le type d'usage du local d'origine réfère à l'utilisation de la pièce ou du local où a commencé l'incendie.

Pour qu'un local ait un usage distinct de celui du bâtiment, il doit être considéré comme une unité d'évaluation distincte de celle du bâtiment dans lequel il se trouve (p. ex., une garderie dans une résidence familiale).

Important : Si le bâtiment dans lequel l'incendie s'est déclaré fait partie d'un ensemble homogène de bâtiments à vocation commune, vous devez inscrire le code correspondant à l'usage précis du bâtiment (p. ex., une cafétéria dans un complexe universitaire).

De plus, vous devez inscrire le code d'usage du local d'origine où a eu lieu l'incendie dans la liste prévue au chapitre 4 (Liste des codes) du présent guide.

Vous devez remplir cette case même si l'usage du local d'origine est le même que celui de l'immeuble.

Exemples	Codes à indiquer – Case E3	Codes à indiquer – Case E4
Incendie dans les cuisines d'un petit restaurant.	Usage principal du bâtiment ^(E3) 5811 Code (Restaurant sans repas rapide)	Usage du local d'origine ^(E4) 5811 Local d'origine (Restaurant sans repas rapide)
Incendie de véhicule dans le garage détaché de la résidence, à la suite d'un problème électrique. Le garage fait partie d'un ensemble homogène de bâtiments. * Le garage n'aurait pas été considéré comme local d'origine s'il était attenant à la résidence, mais plutôt comme lieu d'origine.	Usage principal du bâtiment ^(E3) 1000 Code (Logement)	Usage du local d'origine ^(E4) 1921 Local d'origine (Stationnement intérieur)
Incendie dans un dépanneur au rez-de-chaussée d'un immeuble résidentiel à logements de plusieurs étages.	Usage principal du bâtiment ^(E3) 1000 Code (Logement)	Usage du local d'origine ^(E4) 5413 Local d'origine (Dépanneur sans vente d'essence)

Case E5 : Année de construction

Lorsqu'il s'agit d'un bâtiment principal, ce renseignement est inscrit au rôle d'évaluation foncière de la municipalité. Il s'agit de l'année (réelle ou approximative) au cours de laquelle la construction originelle du bâtiment a été terminée, sans égard aux agrandissements ayant eu lieu par la suite.

Si le bâtiment incendié est un garage, une remise, un cabanon, etc., repérer la fiche de propriété de l'immeuble indiquant l'année de construction de ce bâtiment. S'il est impossible d'obtenir le renseignement, vous devez estimer l'année de construction du mieux que vous pouvez.

Vous devez inscrire l'année de construction du bâtiment sur, sous ou dans lequel l'incendie s'est déclaré. S'il s'agit d'un bâtiment attaché au bâtiment principal (abri d'auto, garage attenant, etc.), repérer la fiche de propriété de l'immeuble indiquant l'année de la construction ou de l'ajout de cette structure.

Case E6 : Aire au sol

L'aire au sol du bâtiment est un renseignement inscrit au rôle d'évaluation foncière de la municipalité.

Dans le cas d'un appartement en copropriété, seule la superficie de ce dernier est considérée. Le calcul de l'aire au sol est la plus grande surface horizontale de l'appartement, calculée entre les faces internes de ses murs limitrophes.

Vous devez sélectionner le code correspondant à l'aire au sol du bâtiment où l'incendie s'est déclaré.

Case E7 : Nombre d'étages

Le nombre d'étages du bâtiment principal est un renseignement inscrit au rôle d'évaluation foncière de la municipalité. Il s'agit du nombre de paliers compris entre le plancher du rez-de-chaussée et le toit.

Pour ce qui est du bâtiment comme un cabanon, une remise ou un élévateur à grains, le rôle d'évaluation foncière indique parfois la hauteur des murs. Sinon, vous devez estimer la hauteur du bâtiment du mieux que vous pouvez et calculer le nombre d'étages sur la base qu'un étage équivaut à 3 m (environ 10 pi).

Vous devez inscrire le nombre d'étages que comporte le bâtiment. Dans le cas d'une copropriété, vous devez inscrire le nombre d'étages de la partie privative uniquement (et non le nombre d'étages de tout l'immeuble d'habitation).

Case E8 : Type de construction

Vous devez déterminer le type de construction du bâtiment. Dans le cas d'une construction hybride, vous devez sélectionner le code correspondant à la majeure partie du bâtiment.

Case E9 : Valeur du bâtiment

Vous devez inscrire la valeur du bâtiment avant l'incendie, au dollar près (XXX \$), comme elle est inscrite au rôle d'évaluation foncière de la municipalité sous la mention « Valeur du bâtiment ».

S'il s'agit d'un bâtiment qui n'est pas encore inscrit au rôle d'évaluation foncière de la municipalité, vous devez inscrire la valeur estimative déclarée lors de la délivrance du permis de construction par la municipalité. Cette information est accessible au service municipal responsable de la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme.

Dans le cas d'un garage résidentiel, d'une remise, d'un cabanon, etc., vous devez inscrire la valeur approximative du bâtiment du mieux que vous pouvez ou la valeur estimative déclarée lors de la délivrance du permis de construction de ce bâtiment par la municipalité.

Case E10 : Pertes matérielles en bâtiment

Les pertes matérielles en bâtiment sont l'ensemble des dommages matériels au bâtiment causés directement par le feu, le roussissement, le cloquage, la fumée, l'eau ou les autres agents d'extinction de même que le combat de l'incendie et l'exploration des lieux par les pompiers.

Vous devez calculer la valeur des pertes matérielles du bâtiment en évaluant, en pourcentage, la portion du bâtiment touchée par l'incendie. Vous devez multiplier ce pourcentage par la valeur du bâtiment avant l'incendie, comme elle est inscrite à la case E9. Dans le cas d'un appartement en copropriété, seules les pertes matérielles en bâtiment de ce dernier sont considérées, et non les pertes matérielles estimées en bâtiment à l'ensemble de l'immeuble.

Vous devez inscrire l'estimation de la valeur des pertes matérielles du bâtiment, au dollar près (XXX \$).

La valeur inscrite à la case E10 est soit inférieure, soit au plus égale à la valeur du bâtiment inscrite à la case E9.

Case E11 : Pertes matérielles en contenu

Les pertes matérielles en contenu sont l'ensemble des dommages matériels au contenu du bâtiment, causés directement par le feu, le roussissement, le cloquage, la fumée, l'eau ou les autres agents d'extinction de même que le combat de l'incendie et l'exploration des lieux par les pompiers.

Vous devez estimer la valeur des pertes matérielles au contenu du bâtiment en utilisant la valeur d'achat originale.

La valeur des animaux de production (p. ex., vaches laitières) morts dans l'incendie est aussi incluse dans le calcul. Dans le cas d'un bâtiment à usage commercial ou industriel, il est préférable de s'adresser au propriétaire, sinon vous devez estimer la valeur du contenu du mieux que vous pouvez.

Pour un bâtiment à usage résidentiel, si la valeur à neuf du contenu est inconnue ou difficile à estimer, vous devez diviser par deux le montant des pertes matérielles en bâtiment inscrit à la case E10. Dans le cas d'un appartement en copropriété, seules les pertes matérielles en contenu de ce dernier sont considérées, et non les pertes matérielles estimées en contenu de l'ensemble de l'immeuble.

Vous devez inscrire l'estimation de la valeur des pertes matérielles en contenu, au dollar près (XXX \$).

Case E12 : Les biens endommagés étaient-ils assurés (complètement ou partiellement)?

Vous devez sélectionner « Oui », « Non » ou « Ne sait pas » correspondant à l'état d'assurance des biens endommagés, dont les pertes matérielles sont rapportées aux cases E10 et E11.

Y avait-il des personnes à l'intérieur du bâtiment avant l'incendie?

Vous devez sélectionner « Oui », « Non » ou « Ne sait pas », si des personnes se trouvaient à l'intérieur du bâtiment avant l'incendie. Si « Oui », vous devez continuer en remplissant les cases E13 et E14.

Case E13 : Comment s'est déroulée l'évacuation?

L'évacuation est l'action de faire sortir, lorsque les circonstances l'imposent, toutes les personnes se trouvant dans un même lieu.

Vous devez sélectionner le code correspondant au type d'évacuation du bâtiment.

Lorsqu'il y a évacuation des personnes par les pompiers (codes 02 ou 03), inscrire le nombre total de personnes évacuées par les pompiers à la case M1 de la section M de la déclaration de l'incendie (Informations complémentaires).

Case E14 : Comment s'est fait le sauvetage?

Il y a sauvetage de personne lorsque cette personne ne peut quitter les lieux de l'incendie par elle-même et que l'intervention directe d'un tiers permet de lui sauver la vie ou de lui éviter des blessures graves.

Vous devez sélectionner le code correspondant au type de sauvetage des occupants du bâtiment.

Lorsqu'il y a sauvetage de personnes par les pompiers (code 01), vous devez inscrire le nombre total de personnes sauvées à la case M2 de la section M de la déclaration de l'incendie (Informations complémentaires).

2.7. Section F : Équipement de sécurité incendie du bâtiment d'origine

Cette section a pour objet d'indiquer la présence, sur les lieux de l'incendie, d'un avertisseur de fumée, d'un système d'alarme incendie ou d'un système fixe d'extinction (gicleur), d'inscrire le type d'appareil constaté de même que son fonctionnement.

Case F1 : Y avait-il un avertisseur de fumée?

Vous devez cocher « Oui », « Non » ou « Ne sait pas », si un avertisseur de fumée se trouvait à l'intérieur du bâtiment avant l'incendie. Si « Oui », vous devez continuer en précisant le type d'avertisseur de fumée parmi les choix proposés à la question suivante.

Si les codes 88, soit « Non », ou 99, soit « Ne sait pas », ont été cochés dans la case F1, veuillez ne pas tenir compte de la case F2.

Case F2 : L'avertisseur de fumée a-t-il fonctionné?

Vous devez cocher « Oui », « Non » ou « Ne sait pas », si l'avertisseur de fumée a fonctionné. Si « Non », vous devez préciser la raison du non-fonctionnement de l'avertisseur de fumée en choisissant parmi les choix proposés à la question suivante.

Case F3 : Y avait-il un système d'alarme incendie?

Vous devez cocher « Oui », « Non » ou « Ne sait pas », si un système d'alarme incendie se trouvait à l'intérieur du bâtiment avant l'incendie. Si « Oui », vous devez continuer en précisant le type de système d'alarme incendie parmi les choix proposés à la question suivante.

Si les codes 88, soit « Non », ou 99, soit « Ne sait pas », ont été cochés dans la case F3, veuillez ne pas tenir compte de la case F4.

Case F4 : Le système d'alarme incendie a-t-il fonctionné?

Vous devez cocher « Oui », « Non » ou « Ne sait pas », si le système d'alarme incendie a fonctionné. Si « Non », vous devez préciser la raison du non-fonctionnement du système d'alarme incendie en choisissant parmi les choix proposés à la question suivante.

Case F5 : Y avait-il un système fixe d'extinction?

Vous devez cocher « Oui », « Non » ou « Ne sait pas », si un système fixe d'extinction se trouvait à l'intérieur du bâtiment avant l'incendie. Si « Oui », vous devez continuer en précisant le type de système fixe d'extinction parmi les choix proposés à la question suivante.

Si les codes 88, soit « Non », ou 99, soit « Ne sait pas », ont été cochés dans la case F5, veuillez ne pas tenir compte de la case F6.

Case F6 : Le système fixe d'extinction a-t-il fonctionné?

Vous devez cocher « Oui », « Non » ou « Ne sait pas » si le système fixe d'extinction a fonctionné. Si « Oui », vous devez spécifier la situation observée en choisissant parmi celles proposées dans la liste déroulante (codes 11 à 15). Si « Non », vous devez préciser la raison du non-fonctionnement du système fixe d'extinction en choisissant parmi les choix proposés à la question suivante.

2.8. Section G : Circonstances de l'incendie

Cette section a pour objet de décrire les circonstances entourant le début de l'incendie et l'ampleur des dommages. Les cases de cette section doivent toutes être remplies.

Pour répondre à la case	Question(s) à se poser
G1. Lieu d'origine de l'incendie	Où l'incendie a-t-il commencé? (dans une pièce, aire extérieure, etc.)
G2. Source d'inflammation ou de chaleur	Quel objet a été à l'origine de l'inflammation? <u>OU</u> Quel objet a fourni l'énergie pour la mise à feu? (appareil, équipement, matériel, machine, etc.)
G3. Combustible ou énergie qui alimente la source d'inflammation ou de chaleur	Quel est le combustible ou l'énergie qui a alimenté la source d'inflammation ou de chaleur? <u>OU</u> Par quelle substance l'objet inscrit à G2 est-il alimenté ou que brûle-t-il?
G4. Cause probable de l'incendie	Qu'est-ce qui a causé l'inflammation? <u>OU</u> Quel est l'acte ou l'événement ayant permis cette inflammation?
G5. Premier matériau enflammé	Quel est le premier matériau à s'être enflammé? <u>OU</u> Quel est le premier matériau enflammé et à l'origine de l'incendie?
G6. Ampleur de l'incendie avant l'arrivée des pompiers	Quelle est l'ampleur de l'incendie à l'arrivée des pompiers? <u>OU</u> Qu'est-ce qui brûlait à l'arrivée des pompiers?
G7. Propagation de l'incendie	Quelle est l'étendue des matériaux brûlés une fois l'incendie éteint? <u>OU</u> Qu'est-ce qui a finalement été brûlé?
G8. Étendue des dommages	Quelle est l'étendue de tous les dommages causés par le feu, le roussissement, le cloquage, la fumée, l'eau ou les autres agents d'extinction de même que le combat de l'incendie et l'exploration des lieux par les pompiers? <u>OU</u> Qu'est-ce qui a finalement été endommagé?

Case G1 : Lieu d'origine

Le lieu d'origine est l'endroit précis où l'incendie a commencé (pièce, aire extérieure, etc.).

Vous devez inscrire le code correspondant au lieu d'origine en utilisant l'un des codes à trois chiffres proposés dans la liste prévue à la section 4.5 du chapitre 4 (Liste des codes) du présent guide, sous le titre G1.

Une pièce située au sous-sol doit être inscrite en utilisant l'un des codes proposés. À titre d'exemple, le lieu d'origine d'un incendie ayant commencé dans la salle de jeu située au sous-sol est « 220 » (salon, salle de séjour, salle de jeux).

Case G2 : Source de chaleur

La source d'inflammation ou de chaleur est l'objet (appareil, équipement, matériel, machine) à l'origine de l'inflammation et qui a fourni l'énergie pour la mise à feu.

Vous devez inscrire le code correspondant à la source d'inflammation ou de chaleur en utilisant l'un des codes proposés dans la liste prévue à la section 4.5 du chapitre 4 (Liste des codes) du présent guide, sous le titre G2.

Toute information supplémentaire sur la source d'inflammation ou de chaleur à l'origine de l'incendie, principalement dans le cas d'une défaillance, doit être inscrite à la section L (cases L1 à L5) du rapport d'incendie (Informations supplémentaires sur la source de chaleur).

Important : La source d'inflammation ou de chaleur réfère à l'ensemble de l'équipement et non à l'une de ses composantes. À titre d'exemple, veuillez inscrire « Sécheuse » (code 331 du groupe « Appareil et équipement électrique ») pour un incendie dont la source d'inflammation est le moteur et les fils électriques de la sécheuse.

Case G3 : Combustible ou énergie

Vous devez déterminer par quelle substance la source d'inflammation ou de chaleur est alimentée ou déterminer ce qu'elle brûle.

Vous devez inscrire le code correspondant au combustible ou à l'énergie qui alimente la source d'inflammation ou de chaleur inscrite à la case G2 en utilisant l'un des codes proposés dans la liste prévue à la section 4.5 du chapitre 4 (Liste des codes) du présent guide, sous le titre G3.

Si le code choisi porte la mention « Autre », vous devez préciser dans l'espace prévu à cette fin, soit à la section J (Commentaires).

Case G4 : Cause probable

La cause probable de l'incendie est l'acte ou l'événement qui a permis l'inflammation. Il est à noter qu'il s'agit de la cause **probable**, et non de la cause hors de tout doute. La cause probable englobe tant l'incendie volontaire que la négligence durant l'utilisation de combustibles, d'équipement ou de matériel. La cause probable comprend également les défaillances mécaniques et celles imputables à des omissions humaines, à un manque d'entretien ou à un défaut de conception, de construction ou d'installation.

Vous devez inscrire le code correspondant à la cause probable de l'incendie en utilisant l'un des codes proposés dans la liste prévue à la section 4.5 du chapitre 4 (Liste des codes) du présent guide, sous le titre G4.

Important : Lorsque la case G4 précise la cause probable d'un incendie survenu dans le cadre d'une activité illégale autre qu'un incendie criminel (p. ex., un alambic ou une culture de cannabis), vous devez inscrire la cause probable de l'incendie et remplir les cases G9 et G10.

Case G5 : Premier matériau enflammé

Le premier matériau enflammé est celui dont l'inflammation est à l'origine de l'incendie.

Vous devez inscrire le code correspondant au premier matériau enflammé en utilisant l'un des codes proposés dans la liste prévue à la section 4.5 du chapitre 4 (Liste des codes) du présent guide, sous le titre G5.

Case G6 : Quelle était l'ampleur de l'incendie à l'arrivée des pompiers?

Ce renseignement est nécessaire pour décrire sommairement l'envergure du feu que les pompiers ont eu à combattre à leur arrivée sur les lieux. L'ampleur de l'incendie précise l'étendue des éléments ou des matériaux déjà **brûlés ou carbonisés** à l'arrivée des pompiers.

Veuillez **ne pas tenir compte** des dommages causés par le roussissement, le cloquage, la fumée, l'eau ou les autres agents d'extinction de même que le combat de l'incendie et l'exploration des lieux par les pompiers.

Dans le cas d'un incendie dans un appartement en copropriété, ce dernier est considéré comme le bâtiment d'origine et non tout l'immeuble d'habitation.

Vous devez sélectionner le code correspondant à l'ampleur de l'incendie à l'arrivée des pompiers.

Case G7 : Quelle était l'étendue des matériaux brûlés une fois l'incendie éteint?

Ce renseignement est nécessaire pour indiquer s'il y a eu, ou non, propagation de l'incendie à un ou à des bâtiments situés sur le même terrain ou sur un terrain voisin. La propagation de l'incendie correspond à l'étendue des éléments ou des matériaux ayant été **brûlés ou carbonisés** au cours de l'incendie.

Veillez **ne pas tenir compte** des dommages causés par le roussissement, le cloquage, la fumée, l'eau ou les autres agents d'extinction de même que le combat de l'incendie et l'exploration des lieux par les pompiers.

Dans le cas d'un incendie dans un appartement en copropriété, ce dernier est considéré comme le bâtiment d'origine et non tout l'immeuble d'habitation.

Vous devez sélectionner le code correspondant à la propagation de l'incendie.

Exemples : Durant un incendie de bâtiment (code 16), des dommages causés par le **feu** à une piscine, à une haie, à une clôture et à un véhicule stationné dans un espace réservé à cette fin sont inscrits sous le code 26 (Limité au bâtiment d'origine). En effet, nous ne sommes pas en présence de bâtiments supplémentaires.

Des dommages causés par le **feu** au cabanon situé sur le même terrain et à la résidence voisine sont inscrits sous le code 27 (Propagé au-delà du bâtiment d'origine et ayant endommagé au moins un autre bâtiment). Dans ce dernier exemple, nous sommes en présence d'un incendie code 17 et la section N (Informations sur les bâtiments supplémentaires) est aussi à remplir, puisque l'incendie s'est propagé à au moins un autre bâtiment.

Case G8 : Quelle était l'étendue de tous les dommages causés par le feu, le roussissement, le cloquage, la fumée, l'eau et les autres agents d'extinction ainsi que par l'intervention des pompiers?

Ce renseignement est nécessaire pour décrire sommairement l'étendue de l'ensemble des dommages causés par l'incendie.

Veillez **tenir compte** de l'ensemble des dommages causés par le feu, le roussissement, le cloquage, la fumée, l'eau ou les autres agents d'extinction de même que le combat de l'incendie et l'exploration des lieux par les pompiers.

Dans le cas d'un incendie dans un appartement en copropriété, ce dernier est considéré comme le bâtiment d'origine et non tout l'immeuble d'habitation.

Vous devez sélectionner le code correspondant à l'étendue des dommages.

Exemples : Durant un incendie de bâtiment (code 16), des dommages causés par la **chaleur** de l'incendie à une piscine, à une haie, à une clôture et à un véhicule stationné dans l'entrée sont inscrits sous le code 26 (Dommages limités au bâtiment d'origine). En effet, nous ne sommes pas en présence de bâtiments supplémentaires.

En revanche, des dommages causés par l'**eau** durant l'extinction de l'incendie à l'appartement en copropriété voisin sont inscrits sous le code 27 (Dommages étendus au-delà du bâtiment d'origine).

Case G9 : Dossier transmis à un service de police pour enquête

Vous devez cocher si « Oui » ou « Non » le dossier de l'incendie a été transmis à un service de police pour enquête. Si « Oui », veuillez continuer en remplissant la case G10.

Case G10 : Numéro de dossier du service de police

Vous devez inscrire le numéro de dossier déterminé par le service de police.

2.9. Section H : Pertes humaines et autres pertes matérielles

Cette section a pour objet de recueillir les renseignements sur le nombre de victimes de l'incendie (personnes blessées et personnes décédées) et sur les pertes matérielles pour les biens extérieurs autres que les pertes déclarées pour le bâtiment (case E10) et son contenu (case E11). Cette section recueille également l'information sur l'état d'assurance des biens extérieurs endommagés.

Case H1 : Nombre de victimes

Vous devez inscrire le nombre total de personnes décédées (civils et pompiers), qu'elles le soient devenues volontairement ou accidentellement, et ayant été trouvées sur les lieux de l'incendie par les pompiers. Ce nombre

comprend également les pompiers décédés au cours de l'intervention ou qui seraient victimes d'un accident en se rendant sur les lieux de l'incendie ou encore en revenant à la caserne.

Veuillez **ne pas inclure** les décès survenant durant la remise en état des véhicules.

Lorsqu'une personne décédée est déclarée à la case H1, vous **devez** remplir la section K de la déclaration d'un incendie (Information sur les victimes).

Dans la version électronique du rapport d'incendie (portail extranet du Ministère), le nombre total de personnes décédées est calculé automatiquement en effectuant la sommation des personnes décédées inscrites à la section K.

Case H2 : Nombre de blessés

Vous devez inscrire le nombre total de personnes blessées (civils et pompiers) dont l'état a nécessité, soit les premiers soins sur place, soit un transport ambulancier ou tout autre type de transport vers un centre de soins. Ce nombre comprend également les pompiers qui se blessent en se rendant sur les lieux de l'incendie ou en revenant à la caserne.

Veuillez **ne pas tenir compte** des blessures survenant durant la remise en état des véhicules.

Important : Vous devez inclure au nombre de personnes blessées celles ayant refusé les premiers soins ou leur transport vers un centre de soins.

Lorsqu'une personne blessée est déclarée à la case H2, vous **devez** remplir la section K de la déclaration d'un incendie (Information sur les victimes).

Dans la version électronique du rapport d'incendie (portail extranet du Ministère), le nombre total de personnes blessées est calculé automatiquement en effectuant la sommation des personnes blessées inscrites à la section K.

Case H3 : Premiers soins donnés par les pompiers

Vous devez cocher « Oui », « Non » ou « Ne sait pas », si les pompiers ont prodigué les premiers soins. Si « Oui », vous **devez** remplir la case M3 de la section M de la déclaration d'un incendie (Informations supplémentaires).

Case H4 : Estimation des pertes matérielles aux biens extérieurs, incluant les véhicules

Les pertes matérielles extérieures sont celles dénombrées pour les biens extérieurs, autres que les pertes déclarées pour le bâtiment à la case E10 ou celles déclarées pour son contenu à la case E11. À titre d'exemple, il s'agit de la piscine, de la clôture, de la balançoire, du véhicule, de la corde de bois, ou de tout autre élément non appartenant au bâtiment. L'estimation des autres pertes matérielles aux biens extérieurs inscrite à la case H4 inclut les véhicules et les animaux de production morts à l'extérieur du bâtiment.

Vous devez inscrire au dollar près (XXX \$) la valeur de remplacement des pertes matérielles extérieures, soit les biens autres que le bâtiment et son contenu.

Case H5 : Les biens extérieurs endommagés étaient-ils assurés (complètement ou partiellement)?

Vous devez cocher « Oui », « Non » ou « Ne sait pas » correspondant à l'état d'assurance des biens extérieurs endommagés, dont les pertes sont rapportées à la case H4.

2.10. Section J : Commentaire

Vous devez inscrire dans cette section tout commentaire ou détail additionnel sur les circonstances de l'incendie. Ces renseignements permettent à la Direction de la sécurité civile et de la sécurité incendie de valider les codes inscrits dans le formulaire et d'avoir ainsi une meilleure compréhension des circonstances de l'incendie et de ses conséquences. Si requis, vous devez inscrire au début de la ligne le code auquel réfère le commentaire.

Important : Cette section se trouve toujours à la fin de chacun des formulaires et cette dernière est obligatoire pour la transmission du rapport d'incendie.

2.11. Section K : Informations sur les victimes

Cette section a pour objet de fournir des renseignements sur les personnes décédées ou blessées durant l'incendie. Le nombre total de victimes déclarées dans la section K correspond à la somme de personnes décédées et de personnes blessées déclarées aux cases H1 et H2 du rapport d'incendie.

Sur le formulaire papier, si le nombre de victimes excède le nombre de cases prévues dans la section K du formulaire, vous devez ajouter autant d'annexes que nécessaire.

Case K1 : Statut

Le statut de la victime est « Civil » lorsqu'il s'agit d'une personne, et « Pompier » lorsqu'il s'agit d'un pompier en devoir. Un civil dont les services sont réquisitionnés par un service de sécurité incendie en vertu de l'article 40, 7° de la *Loi sur la sécurité incendie* est considéré ici comme un pompier.

Vous devez cocher « Civil » ou « Pompier » pour chaque victime de l'incendie précédemment déclarée aux cases H1 et H2 du rapport d'incendie.

Case K2 : État

L'état de la victime est « Décédé » lorsque cette dernière a été trouvée sans vie sur les lieux de l'incendie. Le nombre total de personnes décédées est celui déclaré à la case H1. L'état de la victime est « Blessé » lorsque l'état de la victime a nécessité les premiers soins, un transport ambulancier ou tout autre type de transport vers un centre de soins, que ces personnes aient accepté ou non leur transport. Le nombre total de personnes blessées est celui déclaré à la case H2.

Vous devez cocher « Blessé » ou « Décédé » pour chaque victime de l'incendie précédemment déclarée aux cases H1 et H2 du rapport d'incendie.

Case K3 : Sexe

Vous devez cocher « Féminin » ou « Masculin » pour chaque victime de l'incendie précédemment déclarée aux cases H1 et H2 du rapport d'incendie.

Case K4 : Âge

Vous devez inscrire l'âge (réel ou approximatif) pour chaque victime de l'incendie précédemment déclarée aux cases H1 et H2 du rapport d'incendie. Pour un enfant de moins de 12 mois, vous devez inscrire « 0 ». Si l'âge de la victime est inconnu, vous devez estimer à plus ou moins cinq ans.

2.12. Section L : Informations supplémentaires sur la source de chaleur

Cette section est facultative et a pour objet de fournir des détails supplémentaires sur la source d'inflammation ou de chaleur de l'incendie. Cette section peut, entre autres, inclure la description des véhicules incendiés, des appareils électroménagers, électroniques, etc.

La source d'inflammation ou de chaleur est un renseignement déclaré à la case G2 du rapport d'incendie. Toute information supplémentaire connue sur la source d'inflammation ou de chaleur à l'origine de l'incendie, principalement dans le cas d'une défaillance, est déclarée dans la présente section.

Case L1 : Numéro du produit

Vous devez inscrire le numéro de série du produit.

Case L2 : Modèle

Vous devez inscrire le nom ou le numéro du modèle du produit.

Case L3 : Nom de la compagnie

Vous devez inscrire le nom de la compagnie qui fabrique le produit.

Case L4 : Année de fabrication

Vous devez inscrire l'année de fabrication du produit.

Case L5 : Commentaire

Vous devez inscrire l'état du produit avant et après l'incendie et, s'il y a lieu, ajouter d'autres renseignements.

2.13. Section M : Informations complémentaires

Cette section a pour objet de recueillir de l'information supplémentaire se rapportant aux renseignements déclarés à la section E (cases E13 et E14), à la section H (case H3) et à la section G (case G5).

Case M1 : Nombre de personnes évacuées par les pompiers

L'évacuation est l'action de faire sortir, lorsque les circonstances l'imposent, toutes les personnes se trouvant dans un même lieu. Si une évacuation de personnes par les pompiers a précédemment été déclarée dans le rapport d'incendie à la case E13 (codes 02 ou 03) de la section E ou de la section N, l'information supplémentaire sur le nombre total de personnes évacuées est indiquée ici.

Vous devez inscrire le nombre total de personnes évacuées par les pompiers à la case M1.

Case M2 : Nombre total de personnes sauvées par les pompiers

Il y a sauvetage de personnes lorsque cette personne ne peut quitter les lieux de l'incendie par elle-même et que l'intervention directe d'un pompier permet de lui sauver la vie ou de lui éviter des blessures graves. Si un sauvetage de personnes par les pompiers a précédemment été déclaré dans le rapport d'incendie à la case E14 (code 01) de la section E ou de la section N, l'information supplémentaire sur le nombre total de personnes sauvées est indiquée ici.

Vous devez inscrire le nombre total de personnes sauvées par les pompiers à la case M2.

Case M3 : Nombre de personnes ayant reçu les premiers soins des pompiers

Si au moins une personne a reçu les premiers soins offerts par les pompiers, comme cela a été déclaré dans le rapport d'incendie à la case H3, l'information supplémentaire sur le nombre total de personnes ayant reçu les premiers soins est indiquée ici.

Vous devez inscrire le nombre total de personnes ayant reçu les premiers soins des pompiers à la case M3.

Case M4 : Mode d'inflammation

Le premier matériau enflammé est celui dont l'inflammation est à l'origine de l'incendie, comme cela a précédemment été déclaré dans le rapport d'incendie à la case G5. Si l'information supplémentaire sur le mode de mise à feu de ce premier matériau enflammé est connue, elle est indiquée ici.

Vous devez inscrire le mode d'inflammation du premier matériau enflammé en sélectionnant l'un des codes proposés.

Case M5 : Énergie déployée

Le premier matériau enflammé est celui dont l'inflammation est à l'origine de l'incendie, comme cela a été précédemment déclaré dans le rapport d'incendie à la case G5. Si l'information supplémentaire sur l'énergie ayant entraîné la mise à feu de ce premier matériau enflammé est connue, elle est indiquée ici.

Vous devez inscrire l'énergie ayant entraîné la mise à feu du premier matériau enflammé en cochant l'un des codes proposés.

2.14. Section N : Informations sur les bâtiments supplémentaires

Cette section a pour objet de fournir l'information pertinente sur les bâtiments supplémentaires, autres que le bâtiment d'origine, ayant été touchés par l'incendie. Vous devez remplir cette section pour chaque bâtiment, autre que le bâtiment d'origine, endommagé par l'incendie, le roussissement, le cloquage, la fumée, l'eau ou les autres agents d'extinction de même que le combat de l'incendie et l'exploration des lieux par les pompiers. Toutes les cases doivent être remplies.

Case B1 : Lieu du bâtiment supplémentaire

Vous devez inscrire l'adresse municipale du bâtiment endommagé, soit :

- le numéro et, le cas échéant, le numéro d'appartement, dans les champs appropriés;
- l'odonyme de la voie de circulation en précisant le type, le nom et, le cas échéant, la direction (p. ex., 123, rue Principale Est, app. 4).

Si l'incendie a endommagé un bâtiment et ses composantes (structures permanentes attenantes) qui comportent plus d'une adresse, **vous devez indiquer celle qui a été endommagée par l'incendie.**

Case B2 : Code géographique de la municipalité

Vous devez inscrire le code géographique de la municipalité où se situe le bâtiment endommagé. Pour connaître le code numérique à cinq chiffres, vous devez consulter le « Répertoire des municipalités » accessible en ligne sur le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (<https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>) ou contacter votre bureau municipal.

Case E1 : Numéro de matricule du bâtiment au rôle d'évaluation

Vous devez inscrire le numéro de matricule de l'immeuble où se situe le bâtiment endommagé, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation foncière de la municipalité. Si le numéro de matricule commence par « 0 », vous devez l'inscrire. Le nombre de chiffres d'un numéro de matricule est variable.

Case E2 : Catégorie de risque

Vous devez sélectionner le code correspondant à la catégorie de risque du bâtiment endommagé, telle qu'elle est déterminée par la municipalité dans le schéma de couverture de risques en incendie.

Case E3 : Usage principal du bâtiment

L'usage principal de l'immeuble est un renseignement inscrit au rôle d'évaluation foncière de la municipalité.

Vous devez inscrire le code d'usage de l'immeuble où se situe le bâtiment endommagé, comme il est indiqué au rôle d'évaluation foncière de la municipalité ou dans la liste prévue au chapitre 4 « Répertoire des usages des bâtiments » du présent guide.

Case E5 : Année de construction

Lorsqu'il s'agit d'un bâtiment principal, ce renseignement est inscrit au rôle d'évaluation foncière de la municipalité. Il s'agit de l'année (réelle ou approximative) au cours de laquelle la construction initiale du bâtiment endommagé a été terminée, sans égard aux agrandissements ayant eu lieu par la suite.

Si le bâtiment endommagé est un garage, une remise, un cabanon, etc., vous devez repérer la fiche de propriété de l'immeuble indiquant l'année de construction de ce bâtiment. S'il est impossible d'obtenir le renseignement, vous devez estimer l'année de construction du mieux que vous pouvez.

Vous devez inscrire l'année de construction du bâtiment endommagé. S'il s'agit d'un bâtiment attaché au bâtiment principal (abri d'auto, garage attenant, etc.), repérer la fiche de propriété de l'immeuble en indiquant l'année de la construction ou de l'ajout de cette structure.

Case E8 : Type de construction

Vous devez déterminer le type de construction du bâtiment endommagé. Dans le cas d'une construction hybride, vous devez sélectionner le code correspondant à la majeure partie du bâtiment.

Case E9 : Valeur du bâtiment

Vous devez inscrire la valeur du bâtiment endommagé avant l'incendie, au dollar près (XXX \$), comme elle est inscrite **au rôle d'évaluation foncière de la municipalité**, sous la mention « Valeur du bâtiment ».

S'il s'agit d'un bâtiment non encore inscrit au rôle d'évaluation foncière de la municipalité, vous devez inscrire la valeur estimative déclarée lors de la délivrance du permis de construction par la municipalité. Ce renseignement est accessible au service municipal responsable de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme.

Dans le cas d'un appartement en copropriété, seule la valeur de l'unité endommagée est inscrite, et non la valeur de tout l'immeuble d'habitation.

Dans le cas d'un bâtiment secondaire (garage résidentiel, remise, cabanon, etc.) endommagé, vous devez inscrire la valeur approximative du bâtiment du mieux que vous pouvez ou la valeur estimative déclarée lors de la délivrance du permis de construction de ce bâtiment secondaire par la municipalité.

Case E10 : Pertes matérielles en bâtiment

Les pertes matérielles en bâtiment sont l'ensemble des dommages matériels au bâtiment causés directement par le feu, le roussissement, le cloquage, la fumée, l'eau ou les autres agents d'extinction de même que le combat de l'incendie et l'exploration des lieux par les pompiers.

Vous devez calculer la valeur des pertes matérielles du bâtiment endommagé en évaluant, en pourcentage, la portion du bâtiment touchée par l'incendie. Vous devez multiplier ce pourcentage par la valeur du bâtiment avant l'incendie, comme elle est inscrite à la case E9.

Vous devez inscrire l'estimation de la valeur des pertes matérielles du bâtiment, au dollar près (XXX \$). Dans le cas d'un appartement en copropriété endommagé, seules les pertes matérielles en bâtiment de ce dernier sont considérées, et non les pertes matérielles estimées en bâtiment de tout l'immeuble d'habitation.

La valeur inscrite à la case E10 est soit inférieure, soit au plus égale à la valeur du bâtiment inscrite à la case E9.

Case E11 : Pertes matérielles en contenu

Les pertes matérielles en contenu sont l'ensemble des dommages matériels au contenu du bâtiment, causés directement par le feu, le roussissement, le cloquage, la fumée, l'eau et les autres agents d'extinction de même que le combat de l'incendie et l'exploration des lieux par les pompiers.

Vous devez estimer la valeur des pertes matérielles au contenu du bâtiment en utilisant la valeur d'achat originale.

La valeur des animaux de production (p. ex., vaches laitières) morts dans l'incendie est aussi incluse dans le calcul. Dans le cas d'un bâtiment à usage commercial ou industriel, il est préférable de s'adresser au propriétaire, sinon, vous devez estimer la valeur du contenu du mieux que vous pouvez.

Pour un bâtiment à usage résidentiel, si la valeur à neuf du contenu est inconnue ou difficile à estimer, vous devez diviser par deux le montant des pertes matérielles en bâtiment inscrit à la case E10.

Vous devez inscrire l'estimation de la valeur des pertes matérielles en contenu, au dollar près (XXX \$). Dans le cas d'un appartement en copropriété, seules les pertes matérielles en contenu de ce dernier sont considérées, et non les pertes matérielles estimées en contenu de tout l'immeuble d'habitation.

Case E12 : Les biens endommagés étaient-ils assurés (complètement ou partiellement)?

Vous devez cocher « Oui », « Non » ou « Ne sait pas » correspondant à l'état d'assurance des biens endommagés, dont les pertes matérielles sont rapportées aux cases E10 et E11.

Y avait-il des personnes à l'intérieur du bâtiment avant l'incendie?

Vous devez cocher « Oui », « Non » ou « Ne sait pas », si des personnes se trouvaient à l'intérieur du bâtiment avant l'incendie. Si « Oui », vous devez continuer en remplissant les cases E13 et E14.

Case E13 : Comment s'est déroulée l'évacuation?

L'évacuation est l'action de faire sortir, lorsque les circonstances l'imposent, toutes les personnes se trouvant dans un même lieu.

Vous devez sélectionner le code correspondant au type d'évacuation du bâtiment.

Lorsqu'il y a évacuation des personnes par les pompiers (codes 02 ou 03), inscrire le nombre total de personnes évacuées par les pompiers à la case M1 de la section M de la déclaration de l'incendie (Informations complémentaires).

Case E14 : Comment s'est fait le sauvetage?

Il y a sauvetage de personne lorsque cette personne ne peut quitter les lieux de l'incendie par elle-même et que l'intervention directe d'un tiers permet de lui sauver la vie ou de lui éviter des blessures graves.

Vous devez sélectionner le code correspondant au type de sauvetage des occupants du bâtiment.

Lorsqu'il y a sauvetage de personnes par les pompiers (code 01), vous devez inscrire le nombre total de personnes sauvées à la case M2 de la section M de la déclaration de l'incendie (Informations complémentaires).

3. Définition des principaux termes utilisés

Définition des termes utilisés dans les rapports d'incendie et le *Guide pour la déclaration d'un incendie*

Bâtiment

Construction utilisée ou destinée à être utilisée pour abriter ou recevoir des personnes, des animaux ou des objets et qui possède un caractère permanent. Ainsi, un garage est un bâtiment, alors qu'un abri d'auto en toile qu'on enlève au printemps n'est pas un bâtiment. Des constructions agricoles comme les étables, les granges et les silos sont toutes des bâtiments. Les parois extérieures, les espaces sous le bâtiment, les structures permanentes attenantes au bâtiment font tous partie du bâtiment.

Brûlure

Tache ou trou à l'endroit où un objet, une matière a brûlé. La combustion s'est limitée à une très petite aire et s'est arrêtée d'elle-même.

Explosion

Déplacement puissant d'une énergie ou pression qui altère démesurément la disposition ou la structure d'un bâtiment.

Incendie

Tout événement au cours duquel un phénomène de combustion incontrôlée se produit. Tous les incendies doivent être déclarés au ministère de la Sécurité publique au moyen du rapport d'incendie.

Pertes matérielles causées par l'incendie

L'ensemble des dommages matériels, y compris la perte d'animaux de production, causés directement par le feu, la fumée, l'eau, le gaz, l'explosion ou toute action relative aux opérations de lutte contre l'incendie. L'évaluation des pertes matérielles ne tient pas compte des pertes indirectes (perte d'exploitation, perte de revenus, etc.) ni des frais engagés par un particulier ou une entreprise dans le but de se relocaliser.

Rôle d'évaluation foncière

Résumé de l'inventaire des immeubles (terrains et bâtiments) situés sur le territoire d'une municipalité. Son utilité de base consiste à préciser les caractéristiques de chacune des unités d'évaluation établies sur un territoire et à indiquer sa valeur réelle aux fins de la taxation municipale et scolaire.

Définition des termes utilisés dans la liste des codes

Arc électrique

Manifestation électrique qui se produit entre deux conducteurs à travers le vide ou manifestation électrostatique. Il s'agit d'un des modes d'inflammation.

Auto-inflammation

Le premier matériau atteint sa température d'auto-inflammation sans pour autant être en contact direct avec la source de chaleur. Il s'agit d'un des modes d'inflammation.

Cégep

Établissement polyvalent du réseau public qui offre un enseignement général (deux ans) et professionnel (trois ans). Cet enseignement de niveau collégial suit le secondaire V.

Calorifique

Contact direct avec une source de chaleur. Un des sept types d'énergie.

Carneau

Conduit qui va d'un foyer au conduit d'évacuation (cheminée).

Centre d'accueil

Une installation où l'on offre des services internes, externes ou à domicile pour, le cas échéant, loger, entretenir, garder en observation, traiter ou permettre la réintégration sociale des personnes dont l'état, en raison de leur âge ou de leurs déficiences physiques, caractérielles, psychosociales ou familiales, est tel que ces personnes doivent être soignées, gardées en résidence protégée ou, s'il y a lieu, en cure fermée ou traitées à domicile. Les centres de réadaptation pour handicapés physiques et mentaux sont codifiés dans les centres d'accueil.

Centre de services sociaux (CSS et CRSSS)

Une installation où l'on fournit des services d'action sociale en recevant ou en visitant les personnes qui requièrent, pour elles et leurs familles, des services sociaux spécialisés et en offrant, aux personnes qui font face à des difficultés d'ordre social, l'aide nécessaire pour les secourir.

Centre local de services communautaires (CLSC)

Une installation autre qu'un cabinet privé de professionnels où l'on assure à la communauté des services de prévention et d'action sanitaire et sociale.

Centre récréatif

Un centre qui comprend des activités récréatives diversifiées pour tous les groupes d'âge et toutes sortes d'intérêts. Le centre récréatif peut comprendre, sans y être limité : un gymnase, des salles de jeu, de réunion, d'art, d'artisanat, etc.

Centre touristique

Un centre touristique a des chambres pour 20 personnes ou plus et comprend au moins 2 sortes d'activités récréatives, à l'exclusion des jeux sur gazon, des terrains de jeu et des piscines.

Chalet

Un bâtiment où il n'existe qu'un seul logement occupé à des fins récréatives, mais qui n'est pas situé dans une zone où la plupart des bâtiments sont codifiés 1000.

Chimique

Chaleur engendrée par une réaction chimique. Un des sept types d'énergie.

Cloquage

Boursoufflure (bulle) dans un matériau de revêtement.

Combustion spontanée

Combustion d'une substance causée par une oxydation plus ou moins lente qui produit suffisamment de chaleur pour porter cette substance à sa température d'auto-inflammation. Il s'agit d'un des modes d'inflammation.

Court-circuit

Manifestation électrique au contact d'un ou de deux conducteurs d'un circuit électrique sous tension provoquant un arc électrique violent. Il s'agit d'un des modes d'inflammation.

Dévaloir

Conduit vertical dans lequel on peut jeter les ordures par une trappe ménagée à chaque étage d'un immeuble. Par extension, ouverture de ce conduit.

École à caractère familial

Établissement d'enseignement exploité par une personne physique dans une maison unifamiliale qui lui sert de résidence et dans laquelle elle reçoit moins de 15 élèves.

Économusée

Établissement présentant des artisans au travail perpétuant des gestes anciens tout en réalisant des produits contemporains. On y trouve un espace d'accueil, des ateliers de production, un centre d'interprétation de la production traditionnelle, une collection de créations actuelles, un centre d'archives et de documentation et, finalement, une boutique où l'on vend sur place les produits fabriqués.

Électrique

Déplacement d'une charge électrique dans un conducteur. Un des sept types d'énergie.

Frottement

Contact direct d'une pièce mécanique quelconque avec une matière combustible créant l'échauffement à sa température d'auto-inflammation. Il s'agit d'un des modes d'inflammation.

Gaine d'ascenseur

Espace dans lequel se déplace la cabine, cage.

Gaine de ventilation

Conduit destiné à assurer la circulation de l'air.

Hôtel résidentiel

Un hôtel où 75 % et plus des chambres sont occupées en permanence (c'est-à-dire par des personnes y résidant plus de 30 jours). Les autres hôtels sont inclus dans le code 5831.

Immeuble à bureaux

Un bâtiment constitué de plusieurs locaux servant de lieux d'affaires où sont effectuées des activités professionnelles sans qu'aucune n'ait de prédominance sur les autres.

Inflammation

Ignition du premier matériau enflammé par contact direct avec la source de chaleur. Il s'agit d'un des modes d'inflammation.

Logement

Un logement est une maison, un appartement, un ensemble de pièces ou une seule pièce où l'on tient feu et lieu; les occupants d'un logement ne vivent ni ne mangent avec les autres occupants du même bâtiment, contrairement aux maisons de pension; il comporte une entrée par l'extérieur ou par un hall commun, une cuisine ou un équipement de cuisson à l'usage exclusif des occupants. Les occupants sont une famille, un groupe de personnes sans lien de parenté ou une personne seule.

Maison de chambres

Un bâtiment où il y a cinq personnes ou plus louant une chambre dont le prix inclut ou non les repas; ces personnes ne sont pas des parents du tenancier. Là où il y a moins de cinq résidents, on considère le local comme un logement codifié 1000.

Maison de villégiature

Voir la définition de « Chalet ».

Maison mobile

Une construction non incorporée au sol, aménagée, immobilisée sur un terrain et occupée comme logement. Elle comporte plusieurs pièces de dimensions acceptables.

Mécanique

Mouvement dégageant de la chaleur ou de l'énergie statique. Un des sept types d'énergie.

Motel résidentiel

Un motel où 75 % et plus des unités de motel sont occupées en permanence (c'est-à-dire par des personnes y résidant plus de 30 jours). Les autres motels sont inclus dans le code 5832.

Nucléaire

Chaleur provenant d'une fission ou d'une fusion atomique. Un des sept types d'énergie.

Pension

Voir la définition de « Maison de chambres ».

Rayonnante

Chaleur émise à travers le vide. Un des sept types d'énergie.

Réaction chimique

Réaction entre deux ou plusieurs produits chimiques non compatibles dégageant de la chaleur. Il s'agit d'un des modes d'inflammation.

Réactivation

Incendie rendu à l'état d'incandescence qui se développe et engendre une propagation. Il s'agit d'un des modes d'inflammation.

Roulotte résidentielle

Remorque ou semi-remorque immobilisée sur un terrain et utilisée comme logement. Elle ne comporte que quelques pièces et les dimensions sont restreintes.

Service informatique

Établissement dont l'activité principale consiste à fournir des services informatiques sur une base de location ou d'utilisation partagée ainsi que des services auxiliaires tels que la programmation, la planification et l'analyse de systèmes.

Solaire

Chaleur provenant du soleil. Un des sept types d'énergie.

Solive en bois

Pièce de bois équarri d'au moins 38 mm × 235 mm (1½" × 9¼") généralement assez longue, destinée à être disposée sur chant, horizontalement entre deux appuis, de façon à pouvoir supporter les lattes d'un plancher ou soutenir les lattis d'un plafond, ou toute autre charge.

Solive préfabriquée

Il existe trois principaux types de solives préfabriquées :

- solive de bois en I avec semelles d'au moins 38 mm × 38 mm (1½" × 1½"), âme en contreplaqué ou en panneau de copeaux orientés (OSB) de 9,5 mm (⅜"), hauteur d'au moins 241 mm (9½");
- solive en bois triangulée avec semelles d'au moins 38 mm × 89 mm (1½" × 3½") avec connecteurs en bois ou métalliques d'au moins 1 mm (1/32") d'épaisseur comportant des crampons d'au moins 8 mm (1/32") de longueur et hauteur d'au moins 235 mm (9¼");
- solives en acier profilé à froid d'au moins 41 mm × 203 mm × 1,22 mm (1½" × 8" × 1/32").

Surcharge

Surtension provoquée par des conceptions non compatibles ou par une surutilisation d'un circuit. La manifestation physique est observable du point de surcharge à la protection. Il s'agit d'un des modes d'inflammation.

Surchauffe

Circuit électrique ayant subi une contrainte physique d'une de ses composantes. Il s'agit d'un des modes d'inflammation.

4. Liste des codes

Dans la version électronique d'un rapport d'incendie (portail extranet MSP), une liste de codes à utiliser est proposée chaque fois qu'une section le demande. Il est donc inutile de se référer au *Guide pour la déclaration des incendies* pour les trouver.

Dans la version papier d'un rapport d'incendie, la majorité des codes à utiliser dans les différentes sections ont été listés. Cependant, pour certaines sections, il a été impossible de proposer une liste de codes étant donné leur nombre important.

Pour cette raison, dans ce paragraphe, les codes à utiliser aux sections E3, E4 et G1 à G5 sont présentés uniquement.

Section E : Bâtiment d'origine, pertes matérielles et assistance

Case E3 : Répertoire des usages des immeubles

Voir le chapitre 5 « Répertoire des usages des bâtiments ».

Case E4 : Usage du local d'origine

Voir le chapitre 5 « Répertoire des usages des bâtiments ».

Section G : Circonstances de l'incendie

Case G1 : Lieu d'origine de l'incendie

Lieu de circulation

- 010 – Vestibule, corridor, passage
- 020 – Escalier extérieur, incluant rampe et escalier de secours
- 030 – Escalier et rampe intérieurs
- 040 – Escalier mécanique
- 050 – Hall d'entrée, entrée
- 060 – Ascenseur, incluant la gaine d'ascenseur et le local de la machinerie
- 090 – Autre lieu de circulation
- 099 – Lieu de circulation indéterminé

Lieu de rassemblement

- 110 – Espace de rassemblement pour plus de 60 personnes avec sièges fixes
- 120 – Espace de rassemblement pour plus de 60 personnes avec sièges amovibles
- 130 – Espace de rassemblement pour 60 personnes et moins
- 140 – Salle d'exposition, salle de vente, excluant les vitrines (code 350)
- 150 – Bibliothèque, musée, galerie d'art
- 160 – Allée couverte, atrium, mail, centre commercial
- 170 – Installation sportive
- 180 – Aire de spectacle intérieur (scène, patinoire, ring de boxe, terrain de basket-ball, studios)
- 190 – Autre lieu de rassemblement
- 199 – Lieu de rassemblement indéterminé

Lieu résidentiel

- 210 – Chambre à coucher
- 220 – Salon, salle de séjour, salle de jeux
- 230 – Cuisine, coin-cuisine
- 235 – Salle à manger
- 240 – Salle de bain, salle d'eau
- 290 – Autre lieu résidentiel, sauf garage et aire d'entreposage
- 299 – Lieu résidentiel indéterminé

Lieu commercial, de service ou institutionnel

- 310 – Local pour dormir pour moins de cinq occupants (salles d'hôpital, cellules, salles de détention)
- 315 – Local pour dormir pour cinq occupants ou plus (dortoir)
- 320 – Salon
- 330 – Bar, comptoir de boissons
- 335 – Salle à manger (mess, cantines, coins-repas, cafétérias)
- 341 – Salle d'eau, salle de casiers (vestiaires avec casiers, salles de toilette, salles de bain, douches, saunas)
- 342 – Buanderie, lavoirs
- 343 – Coulisses et vestiaires
- 350 – Vitrines
- 361 – Bureau
- 362 – Salle de photographie et de reproduction
- 363 – Salle de télécommunications
- 364 – Salle avec d'autres équipements électroniques que ceux sous les codes 362 et 363
- 365 – Salle de projection

- 371 – Laboratoire
- 372 – Local réservé aux premiers soins, aux traitements médicaux et aux chirurgies mineures
- 373 – Salle d'opération, salles de réveil et salles d'opération avec galerie d'observation
- 380 – Local de fabrication et de transformation
- 390 – Autre lieu commercial, de service ou institutionnel, sauf garage et aire d'entreposage
- 399 – Lieu commercial, de service ou institutionnel indéterminé

Entreposage intérieur et garage

- 410 – Aire d'entreposage de produits divers (p. ex., remise, entrepôt, hangar, chambre froide), autres que ceux répertoriés sous les codes 430, 440, 460 et 480
- 420 – Placard, garde-robe
- 430 – Salle d'équipement ou de fournitures
- 440 – Salle d'archivage, chambres fortes
- 450 – Aire de réception et d'expédition
- 460 – Aire réservée aux déchets et aux ordures
- 470 – Garage intérieur
- 480 – Aire d'entreposage de produits agricoles (grange, silo)
- 490 – Autre aire d'entreposage intérieur
- 499 – Aire d'entreposage intérieur indéterminée

Gaines et conduits

- 510 – Gaine de monte-charge et de convoyeur
- 520 – Gaine technique, excluant les gaines pour conduites d'air répertoriées sous les codes 550, 560 et 570
- 530 – Dévaloir, excluant les dévaloirs d'incinérateurs reliés à des conduits de fumée répertoriés sous le code 640
- 540 – Tuyau, canalisation, incluant les pipelines
- 550 – Conduite de chauffage ou de conditionnement d'air
- 560 – Conduit de ventilation de cuisine
- 570 – Conduit de ventilation de hotte de laboratoire
- 580 – Cheminée, conduit de carneau, tuyau d'évacuation des gaz
- 590 – Autres gaines et conduits
- 599 – Gainés et conduits indéterminés

Aire de service et salle d'équipement

- 610 – Salle des machines (locaux de machinerie d'ascenseur, salles des moteurs, salles de pompes, logements de collecteurs, salles de réfrigération)
- 620 – Local d'équipement de chauffage (chaufferies, placard de chauffe-eau, salles des chaudières)
- 630 – Chambre de transformateurs (« chambre électrique »), incluant les locaux pour appareillage de commutation
- 640 – Salle d'incinération, incluant les dévaloirs et les aires servant aux diverses étapes de l'incinération
- 650 – Atelier d'entretien, de réparation et de soudure
- 660 – Atelier de peinture
- 661 – Cabine de peinture
- 662 – Entrepôt de peinture
- 670 – Installation d'essais et de tests
- 690 – Autre aire de service et salle d'équipement
- 699 – Aire de service et salle d'équipement indéterminée

Espace intégré à la structure

- 710 – Vide sanitaire, incluant les espaces situés sous la structure (p. ex., sous-sol en terre battue)
- 720 – Balcon extérieur
- 730 – Ensemble plafond-plancher, incluant les vides techniques
- 740 – Entretoit
- 750 – Intérieur d'un mur intérieur, incluant les vides muraux dissimulés
- 760 – Intérieur ou surface extérieure d'un mur extérieur
- 770 – Face extérieure du toit
- 780 – Auvent, marquise, corniche
- 790 – Autre espace intégré à la structure
- 799 – Espace intégré à la structure indéterminé

Aire extérieure

- 810 – Espace vert et agricole (p. ex., champ, parc, forêt)
- 815 – Jetée, quai
- 820 – Cour, patio, terrasse
- 831 – Aire extérieure de stationnement
- 832 – Abri d'auto
- 840 – Aire extérieure d'entreposage (p. ex., cour à bois, fosse à purin), excluant ceux réservés aux déchets et aux ordures (code 850)
- 850 – Aire extérieure réservée aux déchets, aux ordures
- 860 – Aire de distribution de carburant
- 871 – Espace de circulation routière (rue, boulevard, autoroute, voie ferrée)
- 872 – Espace de circulation autre que routière (trottoir, piste cyclable)
- 890 – Autre aire extérieure
- 899 – Aire extérieure indéterminée

Autre lieu d'origine

- 901 – Deux lieux d'origine
- 902 – Trois lieux d'origine ou plus
- 990 – Autre lieu d'origine
- 999 – Lieu d'origine indéterminé

Case G2 : Source d'inflammation ou de chaleur

Appareil de cuisson

- 111 – Élément d'un poêle, d'une cuisinière, d'une table de cuisson
- 112 – Four du poêle ou de la cuisinière
- 113 – Cuisinière, excluant le four et les éléments
- 120 – Plat réchaud, réchaud à fondue
- 130 – Friteuse, seulement les appareils autonomes
- 131 – Friteuse domestique avec température contrôlée
- 141 – Poêle à frire, grilloir s'il n'est pas sur la cuisinière
- 142 – Grille-pain, gaufrier, four grille-pain
- 143 – Bouilloire électrique, cafetière, urne à café
- 144 – Plaque chauffante
- 145 – Réchaud de camping
- 150 – Grilloir-rôtissoire, barbecue
- 160 – Four micro-ondes
- 170 – Fumoir
- 181 – Couteau ou ciseau électrique
- 190 – Autre équipement de cuisine
- 199 – Équipement de cuisine indéterminé

Appareil de chauffage

- 210 – Unité centrale de chauffage (fournaise, chaudière, foyer mécanique)
- 220 – Chauffe-eau
- 230 – Appareil de chauffage individuel fixe (appareil de chauffage mural, aérotherme, générateur individuel, poêle, plinthe chauffante, pellicule chauffante)
- 231 – Poêle à bois ou à granules
- 240 – Appareil de chauffage individuel portatif (chaufferette, salamandre, avec ou sans ventilateur)
- 250 – Foyer intérieur et extérieur
- 260 – Carneau (conduit de fumée), conduit de raccordement, évent
- 270 – Système de chauffage radiant
- 281 – Thermopompe
- 290 – Autre appareil de chauffage
- 299 – Appareil de chauffage indéterminé

Appareil et équipement électrique

- 311 – Télévision, écran d'ordinateur
- 312 – Autre appareil audio/vidéo (radio, magnétoscope, lecteur CD/DVD, haut-parleur)
- 313 – Jeux vidéo (arcade, loterie vidéo)
- 321 – Matériel électronique de communications
- 322 – Matériel électronique de traitement de données
- 323 – Photocopieur, télécopieur, imprimante d'ordinateur
- 331 – Sécheuse
- 332 – Machine à laver (code 390 pour un lave-vaisselle)
- 333 – Fer à repasser, machine à repasser, presseuse
- 341 – Climatiseur central et matériel de réfrigération
- 342 – Climatiseur et déshumidificateur individuel
- 343 – Appareil individuel de réfrigération (réfrigérateur, congélateur, machine distributrice réfrigérée)
- 351 – Générateur portable
- 352 – Tondeuse à gazon
- 353 – Souffleuse à neige
- 354 – Incinérateur
- 355 – Moteur de 1 HP et plus
- 356 – Moteur de moins de 1 HP
- 361 – Lampe incandescente, ampoule, fanal, lampe de poche
- 362 – Lampe fluorescente, ballast, néon
- 369 – Lampe, type indéterminé
- 381 – Aspirateur central et portatif, balayeuse
- 382 – Filtre et moteur pour piscine et spa
- 383 – Échangeur d'air
- 384 – Système de ventilation
- 385 – Couverture électrique, coussin chauffant, coussin masseur
- 386 – Chaufferette d'automobile et chauffe-moteur
- 387 – Ventilateur portable
- 390 – Autre appareil et équipement
- 391 – Petits outils électriques
- 399 – Appareil et équipement indéterminé

Équipement de distribution d'électricité

- 510 – Câbles et fils électriques permanents (ligne électrique, boîte de dérivation)

- 515 – Ligne de distribution (p. ex., ligne de transport d'Hydro-Québec)
- 521 – Transformateur
- 522 – Transformateur aérien
- 523 – Transformateur souterrain
- 530 – Interrupteurs électriques, thermostat
- 540 – Panneau, tableau de commutation (fusible, disjoncteur)
- 550 – Connecteur, prise de courant, douilles
- 560 – Câbles et fils électriques temporaires
- 561 – Rallonge
- 562 – Barres d'alimentation
- 570 – Câblage à basse tension (câblage pour les téléphones, les communications, les ordinateurs, normalement en deçà de 30 volts)
- 580 – Pile, redresseur de courant (chargeur, convertisseur rotatif)
- 590 – Autre équipement de distribution d'électricité
- 599 – Équipement de distribution d'électricité indéterminé

Articles de fumeur et objets à flamme nue

- 710 – Articles de fumeur (cigarette, pipe, cigare)
- 720 – Allumette, briquet
- 730 – Lampe, lanterne, excluant les lampes et lanternes électriques répertoriées sous le code 361
- 740 – Chandelle, mèche
- 751 – Chalumeau coupeur
- 752 – Matériel de soudage
- 753 – Chalumeau (fourneau à plombier, lampe à braser, lampe à souder, brûleur, fer à souder, chalumeau à décaper, colleuse)
- 760 – Cendres chaudes, braises, tisons, étincelles
- 790 – Autres articles de fumeur et objets à flamme nue
- 799 – Articles de fumeur et objets à flamme nue indéterminés

Véhicule

- 811 – Automobile
- 812 – Motocyclette
- 813 – Autobus
- 814 – Camion
- 815 – Camion-citerne
- 816 – Véhicule d'urgence
- 817 – Véhicule transportant des matières dangereuses
- 820 – Bateau
- 831 – Avion
- 832 – Hélicoptère
- 841 – Locomotive
- 842 – Wagon de passager
- 843 – Wagon de marchandises
- 881 – Véhicule tout-terrain
- 890 – Autre véhicule
- 899 – Véhicule indéterminé

Autre source de chaleur

- 911 – Matériel de traitement thermique (fourneau, four, cuve de trempage, matériel de coulée, de moulage, de forgeage)
- 912 – Four industriel, étuve
- 913 – Chaudière à goudron

- 914 – Roulements, courroies, convoyeurs, freins
- 915 – Machinerie et équipement commerciaux et industriels (machinerie et équipement utilisés pour le sciage, le rabotage, le meulage, le façonnage, le perçage, le piquage, le cardage, l'effilochage, le tissage, l'impression et la photographie)
- 921 – Explosifs, agents de sautage, tous les matériaux définis dans la *Loi sur les explosifs*
- 922 – Feux d'artifice
- 930 – Réaction chimique, combustion spontanée
- 981 – Cocktail Molotov
- 982 – Moteur à combustion interne, système d'échappement
- 988 – Aucun objet à l'origine de l'inflammation (par exemple la foudre)
- 990 – Autre source de chaleur diverse
- 999 – Source de chaleur indéterminée

Case G3 : Combustible ou énergie qui alimente la source d'inflammation ou de chaleur

- 11 – Combustible solide (charbon, bois, granules, carton, papier, déchets utilisés à des fins d'allumage ou de brûlage occasionnel)
- 12 – Naphtalène
- 21 – Fioul (Fuel-oil, diesel, kérosène, mazout)
- 22 – Carburant (essence)
- 23 – Autre liquide combustible (huile et alcool à fondue)
- 31 – Gaz naturel
- 32 – Gaz propane
- 33 – Autre gaz
- 50 – Électricité (courant continu, courant alternatif)
- 60 – Mixte (véhicule hybride)
- 88 – Aucun combustible ou énergie
- 90 – Autre combustible ou énergie
- 99 – Combustible ou énergie indéterminé

Case G4 : Cause probable de l'incendie

Utilisation inadéquate d'une source d'inflammation

- 210 – Dégel de tuyau, fils chauffants
- 220 – Contrôle inadéquat d'un feu à ciel ouvert
- 230 – Jouer avec une source d'inflammation
- 241 – Soudage ou découpage à proximité d'un combustible
- 242 – Chalumeau à proximité d'un combustible
- 290 – Autre utilisation inadéquate d'une source d'inflammation
- 299 – Utilisation inadéquate indéterminée d'une source d'inflammation

Utilisation inadéquate du matériau enflammé

- 310 – Combustible renversé accidentellement
- 320 – Technique de combustion inadéquate
- 325 – Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé
- 330 – Liquide inflammable utilisé pour allumer un feu
- 340 – Nettoyage, lavage de pièces mécaniques
- 350 – Contenant inadéquat
- 360 – Huile de cuisson, graisse, cire surchauffée
- 370 – Combustible placé à proximité d'une source de chaleur
- 380 – Entreposage inadéquat

- 390 – Autre utilisation inadéquate du matériau enflammé
- 399 – Utilisation inadéquate indéterminée du matériau enflammé

Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique

- 410 – Défaillance ou bris d'une pièce mécanique, fuite dans une pièce
- 420 – Défaillance d'une commande automatique ou manuelle
- 430 – Court-circuit électrique
- 440 – Usure d'une pièce (frottement)
- 450 – Retour de flamme
- 490 – Autre défaillance ou défektivité mécanique ou électrique
- 499 – Défaillance ou défektivité mécanique ou électrique indéterminée

Défaut de conception, de construction ou d'installation

- 510 – Défaut de conception
- 520 – Défaut de construction
- 530 – Installation à proximité d'un combustible
- 540 – Emploi de fusibles d'un calibre trop élevé
- 550 – Mauvais branchement probable d'une filerie
- 590 – Autre défaut de conception, de construction ou d'installation
- 599 – Défaut de conception, de construction ou d'installation indéterminé

Mauvaise utilisation d'un équipement

- 610 – Quantité excessive de combustible
- 620 – Mauvais usage d'un appareil brûlant du bois
- 631 – Capacité maximum d'un appareil outrepassée
- 632 – Capacité maximum d'un circuit électrique outrepassée
- 633 – Capacité maximum d'une installation outrepassée
- 690 – Autre mauvaise utilisation d'un équipement
- 699 – Mauvaise utilisation indéterminée d'un équipement

Erreur humaine

- 710 – Accident de la route
- 790 – Autre erreur humaine (distraction, personne endormie)
- 799 – Erreur humaine indéterminée

Autre

- 110 – Dossier transmis pour enquête (suspect, volontaire)
- 910 – Réactivation d'un incendie éteint ou couvant
- 988 – Cause naturelle
- 990 – Autre cause
- 999 – Cause indéterminée

Case G5 : Premier matériau enflammé

Éléments de construction et matériaux de finition

- 111 – Plancher, plafond, toit, escalier intérieur (codes 141 à 159 et 171 à 179 pour leur revêtement)
- 112 – Murs (codes 130, 161 et 169 pour leur revêtement)
- 120 – Ouvrage de finition et accessoires extérieurs (porte, porche, plate-forme, balcon, escalier extérieur)
- 130 – Revêtement de finition des surfaces et des murs extérieurs, débords de toit

141 – Couverture de toit en bois
142 – Couverture de toit en bardeaux d'asphalte
149 – Autre couverture de toit
151 – Revêtement de plancher en bois
152 – Revêtement de plancher en linoléum, carreaux (tuiles), matières plastiques
153 – Revêtement de plancher en tapis, moquette
159 – Autre revêtement de plancher (p. ex., bois flottant, bambou, liège, etc.)
161 – Revêtement de mur intérieur en matières plastiques
169 – Autre revêtement de mur intérieur
171 – Revêtement de plafond en bois ou panneaux de fibres à haute densité (contreplaqué, fibres comprimées, panneaux durs, particules de bois)
172 – Revêtement de plafond en panneaux de fibres à faible densité (fibres non comprimées, panneaux mous, cartons)
173 – Revêtement de plafond en matières plastiques
179 – Autre revêtement de plafond
181 – Isolation en bois ou produits rigides dérivés du bois
182 – Isolation en matières plastiques
183 – Isolation en matières minérales
189 – Autre matériau d'isolation
190 – Autre élément de construction et matériaux de finition
199 – Éléments de construction et matériaux de finition indéterminés

Meubles et ameublements

211 – Meuble rembourré (canapé, divan, sofa)
212 – Meuble en bois (table, commode, piano, chaise non rembourrée)
213 – Meuble en matières plastiques
219 – Autre meuble
221 – Matelas, matelas de canapé-lit, sommier tapissier
222 – Literie (couverture, drap, douillette, édredon de duvet, coussin chauffant, oreiller)
230 – Tenture, store, rideau, tapisserie
240 – Balai, brosse, vadrouille
290 – Autre meuble et ameublement
299 – Meubles et ameublements indéterminés

Vêtements et textiles

311 – Fibre de coton (ex. vêtement, nappe, serviette)
312 – Fibre de laine (ex. vêtement, nappe, serviette)
313 – Autres fibres naturelles (p. ex., vêtement, nappe, serviette)
314 – Fibres synthétiques ou combinées (ex. vêtement, nappe, serviette)
330 – Fourrure
340 – Bâche, toile de plastique utilisée comme bâche
390 – Autre vêtement et textile
399 – Vêtements et textiles indéterminés

Produits en bois ou en papier

410 – Produits en bois (boîte, baril, caisse, bois d'œuvre fini, contreplaqué)
420 – Sous-produits du bois (copeaux, sciure, fibre de bois, laine de bois, farine de bois)
440 – Papier et matériel d'emballage, papier déchiqueté
450 – Décoration en papier (serviette de table, nappe, garniture, costume)

460 – Vieux papiers
470 – Carton (boîte pliante ou non)
480 – Produits en papier (fourniture de bureau, dossier, livre, magazine, journal, papier à lettres)
490 – Autre produit en bois ou en papier
499 – Produits en bois ou en papier indéterminés

Liquides inflammables et liquides combustibles

510 – Carburant, essence
520 – Fuel-oil (mazout n° 1 à n° 6, kérosène), mazout, diesel
521 – Essence à briquet
530 – Peinture, vernis
540 – Huile végétale et gras animal (beurre, saindoux, graisse de cuisson)
550 – Goudron, asphalte, bitume, brai
560 – Cire à polir
571 – Autre liquide combustible, point d'éclair de 37,8 °C (100 °F) et plus (Varsol, Shellsol, huile lubrifiante, huile à moteur, naphta)
572 – Autre liquide inflammable, point d'éclair de moins de 37,8 °C (100 °F) (solvant, diluant, laque)
590 – Autre liquide inflammable et liquide combustible
599 – Liquides inflammables et liquides combustibles indéterminés

Gaz inflammables

610 – Gaz naturel
620 – Gaz propane, butane, gaz de pétrole liquéfié
630 – Gaz anesthésique
640 – Acétylène
650 – Hydrogène
690 – Autre gaz inflammable
699 – Gaz inflammables indéterminés

Produits chimiques, matières plastiques et métaux

710 – Nitrate de cellulose (celluloïd, matière plastique à base de pyroxyline) (p. ex., bobine de film)
720 – Matière plastique autre que le nitrate de cellulose
730 – Matériaux oxydant (agent de blanchiment, peroxyde d'hydrogène)
740 – Magnésium et alliages
750 – Titane, zirconium et alliages
760 – Caoutchouc naturel et synthétique (pneu, courroie)
770 – Nitrate d'ammonium
790 – Autre produit chimique, matière plastique et métal
799 – Produits chimiques, matières plastiques et métaux indéterminés

Produits agricoles et forestiers

810 – Fibres (fibre naturelle ou synthétique, brute ou traitée, fil naturel ou synthétique, câble, cordage, ficelle, charpie)
820 – Grain, farine, amidon, poudres dérivées
830 – Foin
840 – Arbres et arbustes
850 – Bois gisant et poteau de téléphone et électrique
860 – Herbages, broussailles et feuilles
870 – Fumier
880 – Arbre de Noël naturel

890 – Autre produit agricole et forestier
899 – Produits agricoles et forestiers indéterminés

Autre

911 – Charbon
912 – Allume-feu en bâton
913 – Bûches
914 – Briquettes d'allumage
915 – Tourbe
920 – Suie et créosote
930 – Soufre, poudre noire
941 – Isolation électrique des appareils électriques
942 – Filage électrique
943 – Fusible
950 – Déchets, ordure ménagère, rebut, poussière
960 – Chiffon huileux (chiffon imbibé de peinture, déchets imprégnés de produits pétroliers)
970 – Arbre artificiel
990 – Autre premier matériau enflammé
999 – Premier matériau enflammé indéterminé

5. Répertoire des usages des bâtiments

Le répertoire des bâtiments présente l'ensemble des choix de réponses offerts au lecteur pour remplir la **case E3** de la déclaration d'un incendie au ministère de la Sécurité publique.

La liste proposée provient du *Manuel d'évaluation foncière du Québec*, un système de catégorisation des usages élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'assurer une description uniforme sur l'ensemble du territoire québécois. Constitué d'un code de quatre chiffres (p. ex., 1000 pour logement), ce système de catégorisation des usages s'avère essentiel en évaluation foncière municipale pour :

- permettre l'application des différentes méthodes reconnues en évaluation;
- produire des données statistiques des rôles, ces derniers étant l'inventaire physique et économique du territoire¹.

L'usage des bâtiments (terrain et bâtiment) inscrits au rôle d'évaluation foncière de la municipalité apparaît habituellement sur le rôle (foncier ou locatif) ou sur la fiche de propriété. Pour inscrire le code d'usage du bâtiment où a eu lieu l'incendie, vérifier le rôle d'évaluation foncière de la municipalité ou repérer le code d'usage dans la liste suivante.

Pour faciliter la consultation, le répertoire est présenté par ordre alphabétique des usages et ensuite par ordre numérique.

¹ Site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation [<https://www.mamh.gouv.qc.ca/evaluation-fonciere/manuel-devaluation-fonciere-du-quebec/codes-dutilisation-des-biens-fonds/>] (Consulté le 2 décembre 2020).

5.1. Répertoire des usages par ordre alphabétique

- A -	
Abribus _____	4215
Acériculture _____	8131
Activités connexes à la chasse et au piégeage _____	8493
Activités connexes à la pêche en eau douce _____	8492
Activités connexes à la pêche en mer _____	8491
Activités de soutien à l'impression commerciale _____	3018
Administration publique fédérale _____	6711
Administration publique municipale et régionale _____	6713
Administration publique provinciale _____	6712
Aérogare _____	4312
Aérogare pour passagers et marchandises _____	4314
Aéroport et aérodrome _____	4311
Affrètement _____	4925
Agence de rencontre _____	6291
Agence de voyages ou d'expéditions _____	6395
Agence et courtier d'assurances _____	6141
Aiguillage et cour de triage de chemins de fer _____	4112
Amidonnerie et fabrication de graisses et d'huiles végétales _____	2083
Amphithéâtre et auditorium _____	7211
Apiculture _____	8128
Aquarium _____	7122
Archives _____	4792
Aréna et activités connexes (patinage sur glace) _____	7451
Armoire frigorifique _____	6374
Artère principale _____	4530
Artère secondaire _____	4540
Assiette d'autoroute utilisée à des fins lucratives _____	4622
Association civique, sociale et fraternelle _____	6994
Association d'affaires _____	6991
Association de personnes exerçant une même profession ou une même activité _____	6992
Association, union ou coop d'épargne et de prêt (incluant les caisses populaires locales) _____	6121
Atelier d'usinage _____	3280
Atelier d'artiste ou d'artisan _____	7117
Atelier de mécanicien-dentiste _____	3915
Auberge ou gîte touristique _____	5833
Autoroute _____	4510
Autre chasse et piégeage _____	8439
Autres activités agricoles _____	8199
Autres activités culturelles _____	7119
Autres activités d'impression commerciale _____	3019
Autres activités de distribution d'émissions de télévision et de télédiffusion sur réseau _____	4749
Autres activités de la restauration _____	5899
Autres activités de production d'énergie _____	4819
Autres activités de récupération et de triage _____	4879
Autres activités de sports extrêmes _____	7489
Autres activités de vente au détail _____	5999
Autres activités de vente au détail de produits de l'alimentation _____	5499
Autres activités de vente au détail de vêtements, comme les accessoires _____	5699
Autres activités de vente au détail reliées aux automobiles, aux embarcations, aux avions et à leurs accessoires _____	5599
Autres activités de vente en gros _____	5199
Autres activités d'hébergement _____	5839
Autres activités minières et extraction de carrières de minerais non métalliques (sauf le pétrole) _____	8549
Autres activités nautiques _____	7449
Autres activités récréatives _____	7499
Autres activités reliées à l'agriculture _____	8299
Autres activités reliées à l'assurance _____	6149
Autres activités reliées au transport de matériaux par camion _____	4229
Autres activités reliées au transport par autobus _____	4219
Autres activités reliées au transport par chemin de fer _____	4119
Autres activités religieuses _____	6919
Autres activités sportives _____	7419
Autres activités sur glace _____	7459
Autres aéroports _____	4319
Autres aménagements d'assemblées publiques _____	7290
Autres aménagements publics pour différentes activités _____	7239
Autres bases et réserves militaires _____	6759
Autres camps de groupes _____	7529
Autres centres d'activités touristiques _____	7519
Autres centres de recherche _____	6369
Autres centres de services sociaux ou bureaux de travailleurs sociaux _____	6539
Autres centres et réseaux de télévision et de radiodiffusion (système combiné) _____	4759
Autres centres et réseaux radiophoniques _____	4739
Autres centres et réseaux télégraphiques _____	4729
Autres entreposages _____	6379
Autres espaces de plancher inoccupé _____	9490
Autres espaces de plancher inoccupés dont l'usage serait commercial _____	9459
Autres espaces de terrain et étendues d'eau inexploités _____	9900
Autres établissements avec service complet ou restreint _____	5819
Autres établissements de débits de boissons alcoolisées _____	5829
Autres établissements de détention et institutions correctionnelles _____	6749
Autres étendues d'eau _____	9390
Autres expositions d'objets culturels _____	7199
Autres fonctions préventives et activités connexes _____	6729
Autres immeubles résidentiels _____	1990
Autres industries d'appareils d'éclairage _____	3539
Autres industries de boissons _____	2099
Autres industries de fibres, de filés et de tissus tissés _____	2439
Autres industries de l'édition _____	3039
Autres industries de l'emboutissage, du matriçage et du revêtement métallique _____	3249
Autres industries de l'impression et de l'édition (combinées) _____	3049
Autres industries de la coutellerie ou d'autres articles de quincaillerie ou d'outillage _____	3269
Autres industries de la fabrication d'éléments de charpentes métalliques _____	3229

Autres industries de la machinerie industrielle et de l'équipement industriel	3399
Autres industries de l'abattage et de la transformation d'animaux	2019
Autres industries de l'enregistrement sonore	4769
Autres industries de machines pour bureaux, magasins, commerces et usage personnel	3579
Autres industries de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles	3459
Autres industries de produits électriques	3599
Autres industries de produits en béton	3649
Autres industries de produits en fil métallique	3259
Autres industries de produits laitiers et succédanés	2049
Autres industries de produits manufacturés	3999
Autres industries de produits métalliques d'ornement et d'architecture	3239
Autres industries de produits métalliques divers	3299
Autres industries de produits textiles	2499
Autres industries d'enseignes, d'étalages et de tableaux d'affichage	3979
Autres industries du bois	2799
Autres industries du cuir et de produits connexes	2390
Autres industries du matériel de transport	3490
Autres industries du matériel électrique d'usage industriel	3569
Autres industries du matériel électronique et de communication	3559
Autres industries du matériel scientifique et professionnel	3919
Autres industries du meuble de bureau	2829
Autres industries du meuble et d'articles d'ameublement	2899
Autres industries du meuble résidentiel	2819
Autres industries du papier	2919
Autres industries sidérurgiques	3119
Autres infrastructures de transport maritime	4490
Autres installations de transport, d'entreposage et de distribution d'énergie	4829
Autres installations inhérentes aux ordures	4859
Autres installations portuaires (sauf celles codifiées à 744)	4419
Autres installations pour les sports	7229
Autres institutions de formation spécialisée	6839
Autres lieux d'amusement	7399
Autres lieux d'assemblée pour les loisirs	7219
Autres locaux de groupes	1590
Autres maisons d'institutions religieuses	1559
Autres maisons et locaux fraternels	1529
Autres maisons pour personnes retraitées	1549
Autres parcs	7639
Autres pêcheries et produits de la mer	8419
Autres présentations d'objets ou d'animaux	7129
Autres productions ou récolte de produits forestiers	8319
Autres réserves forestières	9219
Autres résidences d'étudiants	1539
Autres résidences provisoires	1890
Autres routes et voies publiques	4590
Autres services connexes aux valeurs mobilières et aux marchandises	6139
Autres services d'affaires	6399

Autres services d'aqueduc et d'irrigation	4839
Autres services d'élevage d'animaux de ferme	8229
Autres services d'aquaculture animale	8429
Autres services de construction de bâtiments	6619
Autres services de crédit	6129
Autres services de génie civil (entrepreneur général)	6629
Autres services de l'automobile	6419
Autres services de location (sauf entreposage)	6359
Autres services de nettoyage	6219
Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers	6499
Autres industries de produits alimentaires à base de fruits et de légumes	2039
Autres services de réparation reliés aux vêtements	6259
Autres services de soins paramédicaux	6569
Autres services de soins personnels	6239
Autres services de soins thérapeutiques	6579
Autres services de soutien aux entreprises	6339
Autres services de télécommunications	4719
Autres services de traitement des produits de l'agriculture	8219
Autres services de travaux de construction spécialisés	6649
Autres services de travaux de finition de bâtiment (entrepreneur spécialisé)	6639
Autres services de travaux spécialisés en équipement	6659
Autres services divers	6999
Autres services du pétrole	3719
Autres services funèbres	6249
Autres services gouvernementaux	6799
Autres services immobiliers, financiers et d'assurance	6199
Autres services médicaux et de santé	6519
Autres services personnels	6299
Autres services pour animaux domestiques	6269
Autres services pour le transport	4929
Autres services pour les bâtiments	6349
Autres services professionnels	6599
Autres services professionnels miniers	8559
Autres services publicitaires	6319
Autres services publics (infrastructure)	4890
Autres services reliés à la foresterie	8399
Autres services reliés aux biens-fonds	6159
Autres services spécialisés de traitement des données	4789
Autres stations-services	5539
Autres systèmes d'égouts	4849
Autres terrains de jeux et pistes athlétiques	7429
Autres transports par avion (infrastructure)	4399
Autres transports par véhicule automobile	4299
Autres transports, communications et services publics (infrastructure)	4990
Autres types de production animale	8129
Autres types de production végétale	8139
Autres ventes au détail de marchandises en général	5399
- B -	
Baie	9330
Bande cyclable juxtaposée à une voie publique	4564
Bar à spectacles	5823
Barrage	4835
Base d'entraînement militaire	6751
Bâtiment incendié et inutilisable	9530

Belvédère, halte et relais routier ou station d'interprétation	7612
Bibliothèque	7111
Boulevard	4520
Bourse de titres et de marchandises	6133
Bureau de crédit pour les commerces et les consommateurs et service de recouvrement	6320
Bureau de poste	6731
Bureau d'information pour tourisme	6996
- C -	
Camp de chasse et pêche	1913
Camp de groupes et base de plein air avec dortoir	7521
Camp de groupes et base de plein air sans dortoir	7522
Camp forestier	1914
Camping (excluant le caravaning)	7491
Camping et caravaning	7493
Camping sauvage et pique-nique	7492
CEGEP (collège d'enseignement général et professionnel)	6823
Centrale de biomasse ou de cogénération	3595
Centrale de combustibles fossiles	3596
Centrale géothermique	4813
Centrale hydraulique ou hydroélectrique	4811
Centrale nucléaire	4816
Centre commercial de quartier	5004
Centre commercial de voisinage	5005
Centre commercial local	5003
Centre commercial régional	5002
Centre commercial superrégional	5001
Centre communautaire ou de quartier (incluant centre diocésain)	6997
Centre d'accueil ou établissement curatif	6531
Centre d'entreposage de produits pétroliers	4826
Centre d'appels téléphoniques	4711
Centre de distribution ou d'expédition de marchandises diverses (colis, courrier, meubles, etc.)	6376
Centre de jeux de guerre	7481
Centre de messages télégraphiques	4721
Centre de réception et de transmission télégraphiques (seulement)	4722
Centre de recherche d'activités émergentes	6368
Centre de recherche en énergie et matériaux	6363
Centre de recherche en environnement et ressources naturelles	6361
Centre de recherche en foresterie	8391
Centre de recherche en mathématiques et informatique	6367
Centre de recherche en science de la vie	6366
Centre de recherche en science physique et chimique	6365
Centre de recherche en science sociale, politique, économique et culturelle	6364
Centre de recherche en transport, communication, télécommunication et urbanisme	6362
Centre de santé (incluant saunas, spas et bains thérapeutiques ou turcs)	7512
Centre de saut à l'élastique (bungee)	7483
Centre de services sociaux (C.S.S. et C.R.S.S.S.)	6533
Centre de ski (alpin et/ou de fond)	7513
Centre de tir pour armes à feu	7414
Centre de transfert intermodal camions-trains	4118

Centre de transfert ou d'entreposage de déchets dangereux	6378
Centre de tri postal	6733
Centre de vérification technique d'automobiles et d'estimation	6414
Centre de vol en deltaplane	7482
Centre d'entraide et de ressources communautaires (incluant ressources d'hébergement, de meubles et d'alimentation)	6534
Centre d'entreposage du gaz	4824
Centre d'entreposage et de distribution des nouveaux carburants	4828
Centre d'essai pour le transport	4923
Centre d'interprétation de la nature	7516
Centre local de services communautaires (C.L.S.C.)	6532
Centre militaire d'administration et de commandement	6755
Centre militaire d'entretien	6754
Centre militaire de communications	6756
Centre militaire de transport et d'entreposage	6753
Centre récréatif en général	7424
Centre sportif multidisciplinaire (couvert)	7222
Centre touristique en général	7511
Chalet ou maison de villégiature	1100
Chasse et piégeage commercial d'animaux à fourrure	8431
Chemin de fer (sauf train touristique, aiguillage et cour de triage)	4111
Cimetière	6242
Cinéma	7212
Ciné-parc	7213
Clinique médicale (cabinet de médecins généralistes)	6517
Club de chasse et pêche	7514
Club et écoles d'activités et de sécurité nautiques	7444
Commission scolaire	6816
Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée)	5892
Comptoir mobile (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée)	5893
Comptoir postal	6732
Conserverie, marinage, saumurage et séchage de fruits et de légumes	2031
Construction d'immeubles pour revente	6154
Construction, réparation et entretien d'ouvrages reliés à l'énergie et aux communications	6658
Couvent	1551
Crématorium	6244
Crustacé (homard)	8413
Culture de céréales, de plantes oléagineuses et de légumineuses	8132
Culture de fruits ou de noix	8134
Culture de légumes	8133
- D -	
Défense civile et activités connexes	6723
Démolition de bâtiments et autres ouvrages	6647
Dépanneur (sans vente d'essence)	5413
Dépôt à neige	4880
Dépôt de matériaux secs	4853
Dépotoir	4855
Dépotoir à pneus	4858
Dépotoir pour les rebuts industriels	4856
Dépotoir pour les scories et les minerais métalliques	4857

Distribution de films et de vidéos	4773
Distribution de produits pétroliers	4827
Distribution locale d'électricité	4822
Distribution locale du gaz	4825

- E -

Écluse	4415
École à caractère familial	6814
École commerciale et de secrétariat (non intégrée aux polyvalentes)	6832
École de beaux-arts et de musique	6834
École de coiffure, d'esthétique et d'apprentissage de soins de beauté (non intégrée aux polyvalentes)	6833
École de conduite automobile (non intégrée aux polyvalentes)	6836
École de danse	6835
École de dressage pour animaux domestiques	6262
École de métiers (non intégrée aux polyvalentes)	6831
École d'enseignement par correspondance	6837
École élémentaire	6812
École élémentaire et secondaire	6815
École maternelle	6811
École polyvalente	6822
École secondaire	6813
Économusée	7115
Écotage et resséchage des feuilles de tabac	2110
Éditeur de logiciels ou progiciels	3050
Édition et radiodiffusion par Internet et sites portail de recherche	4793
Église, synagogue, mosquée et temple	6911
Élevage caprin	8127
Élevage de bovins de boucherie	8121
Élevage de bovins laitiers	8122
Élevage de porcs	8123
Élevage de volailles et production d'œufs	8125
Élevage d'équidés	8126
Élevage d'ovins	8124
Enfouissement sanitaire	4854
Entreposage de produits de la ferme (sauf l'entreposage en vrac à l'extérieur) et silos	6371
Entreposage de tout genre	5020
Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts	6375
Entreposage en vrac à l'extérieur	6372
Entreposage frigorifique (sauf les armoires frigorifiques)	6373
Entrepôt de l'aéroport	4313
Entrepôt pour le transport par camion	4221
Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installations de fosses septiques	6646
Entreprise de télémagasinage et de vente par correspondance	5030
Entretien et équipement de chemins de fer	4116
Entretien pour le métro	4123
Éolienne	4812
Équitation	7416
Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait industriel	9420
Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait la vente au détail	9451

Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait pour de la restauration	9458
Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait pour des fins culturelles	9470
Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait pour des fins d'extraction de richesses naturelles	9480
Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait pour des fins de réparation (atelier)	9452
Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait pour des fins de services professionnels	9460
Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait pour services publics	9440
Espace de rangement	1923
Espace de rangement	4633
Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)	9100
Espace pour le séchage des boues provenant de l'usine d'épuration	4842
Établissement avec salle de réception ou de banquet	5815
Établissement avec service de boissons alcoolisées (bar)	5821
Établissement dont l'activité principale est la danse	5822
Exploitation de biens immobiliers (sauf le développement)	6151
Exploitation et extraction d'autres richesses naturelles	8900
Exploitation forestière	8311
Extraction d'autres minerais	8519
Extraction de calcaire et de marbre	8547
Extraction de l'amiante	8546
Extraction de l'antracite (charbon bitumineux)	8521
Extraction de la lignite	8523
Extraction de la pierre pour le concassage et l'enrochement	8542
Extraction de l'argile, de l'ardoise et de minerais réfractaires	8544
Extraction de minerais et de fertilisants	8545
Extraction de minerais métalliques (sauf le vanadium)	8516
Extraction du charbon subbitumineux	8522
Extraction du grès	8518
Extraction du minerai d'aluminium et de bauxite	8515
Extraction du minerai d'or et d'argent	8514
Extraction du minerai de cuivre et de nickel	8512
Extraction du minerai de cuivre et de zinc	8517
Extraction du minerai de fer	8511
Extraction du minerai de zinc et de plomb	8513
Extraction du sable et du gravier	8543

- F -

Fabrication d'aliments congelés	2033
Fabrication d'autres machines-outils pour le travail du métal	3329
Fabrication de boiseries décoratives et de moulures en bois	2738
Fabrication de crème glacée et de desserts congelés	2046
Fabrication de moules industriels	3321
Fabrication de produits de charpente en bois (autres qu'en bois massif)	2723
Fabrication d'escaliers en bois	2737
Ferme expérimentale	8192
Fondations et organismes de charité	6920

Fonderie d'acier _____	3112
Fonderie de fer _____	3140
Fonderie de métaux non ferreux, moulage sous pression _____	3181
Fonderie de métaux non ferreux, sauf moulage sous pression _____	3182
Forage à forfait de métaux, minéraux métalliques et non métalliques (sauf de puits de pétrole et de gaz) _____	8557
Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz _____	8556
Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve _____	9220
Formation en informatique _____	6838
Fournisseur d'accès ou de connexions Internet _____	6554
Fournisseurs de services de télécommunications par fil _____	4713
Fournisseurs de services Internet (câblodistribution) _____	4747
Funiculaire, train touristique ou véhicule hippomobile _____	4117

- G -

Galerie d'art _____	7113
Garage d'autobus et équipement d'entretien _____	4214
Garage de stationnement pour automobiles (infrastructure) _____	4611
Garage de stationnement pour véhicules lourds (infrastructure) _____	4612
Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux) _____	4222
Gare d'autobus pour passagers _____	4211
Gare de chemins de fer _____	4113
Gare maritime (marchandises) _____	4412
Golf miniature _____	7392
Guichet automatique _____	6113
Gymnase et formation athlétique _____	7425

- H -

Hangar à avion _____	4315
Hébergement touristique à la ferme _____	5835
Héliport _____	4391
Hippodrome _____	7225
Horticulture ornementale _____	8135
Hôtel (incluant les hôtels-motels) _____	5831
Hôtel résidentiel _____	1600
Hydroport _____	4392

- I -

Immeuble à bureaux _____	6000
Immeuble à temps partagé (« <i>time share</i> ») _____	5836
Immeuble commercial _____	5010
Immeuble non résidentiel en construction _____	9520
Immeuble résidentiel en construction _____	9510
Incinérateur _____	4851
Incubateur industriel _____	2510
Industrie d'accessoires en matière textile pour véhicules automobiles _____	3455
Industrie d'accessoires pour bottes et chaussures _____	2342
Industrie d'accumulateurs _____	3591
Industrie d'adhésifs, de colles et de produits connexes _____	3892
Industrie d'alcools destinés à la consommation (distillerie) _____	2092
Industrie d'aliments pour autres animaux _____	2062
Industrie d'aliments pour chats et chiens _____	2061
Industrie d'appareils d'éclairage (sauf ampoules et tubes) _____	3531
Industrie d'appareils orthopédiques et chirurgicaux _____	3913

Industrie d'apprêtage et de teinture de fourrure _____	3998
Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois _____	2736
Industrie d'articles de bureau et de fournitures pour artistes (sauf les articles en papier) _____	3997
Industrie d'articles de maison en textile et d'articles d'hygiène en textile _____	2495
Industrie d'articles de sport et d'athlétisme _____	3931
Industrie d'articles en grosse toile ou de substituts de la toile (bâche et tentes) _____	2472
Industrie d'articles optalmiques _____	3914
Industrie d'attaches d'usage industriel _____	3253
Industrie d'encre d'imprimerie _____	3891
Industrie d'engrais chimiques et d'engrais composés _____	3821
Industrie d'enseignes au néon (excluant les enseignes en bois) _____	3971
Industrie d'équarrissage _____	2013
Industrie d'équipements de télécommunication _____	3551
Industrie d'étagères _____	3974
Industrie d'explosifs, de détonateurs pour explosifs et de dispositifs explosifs (sauf les munitions) _____	3893
Industrie d'horloges et de montres _____	3912
Industrie d'huiles de graissage et de graisses lubrifiantes _____	3712
Industrie d'instruments d'indication, d'enregistrement et de commande _____	3911
Industrie d'ordinateurs et de leurs unités périphériques _____	3571
Industrie d'alcalis et de chlore _____	3886
Industrie d'aliments à grignoter _____	2088
Industrie d'annuaires et de répertoires (édition et impression combinées) _____	3044
Industrie d'appareils sanitaires en plastique _____	2292
Industrie d'assaisonnements et de vinaigrettes _____	2084
Industrie d'autres contenants en carton _____	2939
Industrie d'autres produits de boulangerie et de pâtisseries _____	2079
Industrie d'autres produits du pétrole et du charbon _____	3799
Industrie d'autres produits en caoutchouc _____	2219
Industrie de balais, de brosses et de vadrouilles _____	3991
Industrie de bardeaux et de bardeaux de fente _____	2711
Industrie de barres d'armature _____	3222
Industrie de bas et de chaussettes _____	2652
Industrie de bâtiments préfabriqués à charpente de bois _____	2735
Industrie de bâtiments préfabriqués en métal (sauf transportables) _____	3221
Industrie de bâtiments préfabriqués en métal, transportables _____	3232
Industrie de batteries et de piles _____	3594
Industrie de biscuits, de craquelins et de biscottes _____	2071
Industrie de blouses et de chemisiers pour femmes et filles _____	2626
Industrie de boissons gazeuses _____	2091
Industrie de boîtes en carton ondulé et en carton compact _____	2932
Industrie de boîtes pliantes et rigides _____	2931
Industrie de boutons, de boucles et d'attaches pour vêtements _____	3992
Industrie de broderie, de plissage et d'ourlets _____	2493
Industrie de canettes en métal _____	3246
Industrie de carreaux, de dalles et de linoléums _____	3993

Industrie de carrosseries de camions et d'autobus	3441
Industrie de carrosseries de véhicules automobiles	3456
Industrie de céréales de petit déjeuner	2053
Industrie de chandails coupés-cousus	2693
Industrie de chapeaux (sauf en fourrure)	2692
Industrie de chaudières, d'échangeurs de chaleur et de plaques métalliques	3210
Industrie de chemises pour hommes et garçons	2617
Industrie de chocolat et de confiseries chocolatées	2081
Industrie de complets, d'uniformes et de vestons pour hommes et garçons	2614
Industrie de compresseurs et de pompes	3391
Industrie de contenants en bois et de palettes en bois	2740
Industrie de contenants en plastique	2261
Industrie de contreplaqués en bois	2722
Industrie de dispositifs porteurs et non porteurs de courant	3592
Industrie de fabrication de gaz industriels	3895
Industrie de fabrication du carton ou de transformation du carton	2914
Industrie de fabrication du papier (sauf le papier journal et le carton)	2916
Industrie de ferro-alliages	3111
Industrie de fibres et de filaments artificiels et synthétiques	3832
Industrie de filés de filaments et de fibres synthétiques	2431
Industrie de filés de soie	2433
Industrie de filés et de tissus tissés (coton)	2410
Industrie de filés et de tissus tissés (laine)	2420
Industrie de fils et de câbles électriques	3580
Industrie de fils et de câbles métalliques	3252
Industrie de formes en acier laminé à froid, à partir d'acier acheté	3113
Industrie de fruits et de légumes congelés	2032
Industrie de gants	2691
Industrie de garnitures et de raccords de plomberie en métal	3291
Industrie de gros appareils	3520
Industrie de jouets et de jeux	3932
Industrie de journaux (impression et édition combinées)	3041
Industrie de l'abattage et de la transformation de la volaille et du petit gibier	2012
Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande (sauf la volaille et le petit gibier)	2011
Industrie de l'affinage secondaire de métaux précieux	3922
Industrie de l'eau naturelle et gazéifiée	2095
Industrie de l'édition du livre	3031
Industrie de l'équipement de manutention	3392
Industrie de l'impression de formulaires commerciaux	3011
Industrie de l'impression de journaux, de publications et de catalogues	3012
Industrie de l'impression de livres	3014
Industrie de l'impression de périodiques ou de revues	3013
Industrie de l'impression de répertoires, d'annuaires et de dictionnaires	3015
Industrie de l'outillage à main	3263
Industrie de la bicyclette	3933
Industrie de la bière	2093

Industrie de la bijouterie et de l'orfèvrerie (sauf l'affinage secondaire de métaux précieux)	3921
Industrie de la chaussure	2320
Industrie de la chaux	3680
Industrie de la confection à forfait de vêtements pour femmes et filles	2622
Industrie de la confection à forfait de vêtements pour hommes et garçons	2612
Industrie de la confection à forfait pour enfants et bébés	2633
Industrie de la confection de vêtements pour enfants et bébés	2631
Industrie de la construction de structures pour éolienne	3122
Industrie de la construction et de la réparation d'embarcations	3480
Industrie de la construction et de la réparation de navires	3470
Industrie de la corde et de la ficelle	2440
Industrie de la fabrication d'alcool méthylique (méthanol)	3885
Industrie de la fabrication d'alcool éthylique (éthanol), non comestible	3884
Industrie de la fabrication de bardeaux et de matériaux de revêtement en asphalte	3792
Industrie de la fabrication de mélanges d'asphaltage et de pavés d'asphalte	3791
Industrie de la fabrication de supports d'enregistrement, de la reproduction du son et des instruments de musique	3994
Industrie de la fonte et affinage de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)	3151
Industrie de la glace	2096
Industrie de la machinerie pour l'industrie de pâtes et de papiers	3395
Industrie de la machinerie pour la construction et du matériel d'entretien	3396
Industrie de la machinerie pour le commerce et les industries de services	3350
Industrie de la machinerie pour les scieries et le travail du bois	3393
Industrie de la machinerie pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière	3397
Industrie de la machinerie pour l'industrie du caoutchouc et du plastique	3340
Industrie de la poterie, d'articles en céramique et d'appareils sanitaires	3612
Industrie de la préfabrication de maisons	2734
Industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles	2733
Industrie de la préparation et du conditionnement de poissons et de fruits de mer	2020
Industrie de la préservation du bois	2791
Industrie de la production d'aluminium de première fusion	3163
Industrie de la quincaillerie de base	3261
Industrie de la sérigraphie commerciale	3016
Industrie de la teinture, du finissage de textiles et de tissus et revêtement de tissus	2494
Industrie de la tôlerie pour ventilation	3243
Industrie de la transformation de la viande et de la fonte des graisses animales	2014
Industrie de lampes électriques (ampoules et tubes)	3532
Industrie de l'édition de journaux	3032

Industrie de l'édition de la musique (publication et impression)	4764	Industrie de pneus et de chambres à air	2213
Industrie de l'édition de périodiques ou de revues	3033	Industrie de portes et de fenêtres en bois (incluant cadres)	2731
Industrie de l'édition de répertoires, d'annuaires et de base de données	3034	Industrie de portes et de fenêtres en métal	3231
Industrie de l'estampage	3295	Industrie de portes et de fenêtres en plastique	2270
Industrie de l'étrépage, de l'extrusion et alliage de l'aluminium, fabriqué à partir d'aluminium acheté	3162	Industrie de produits abrasifs	3670
Industrie de l'impression numérique	3017	Industrie de produits chimiques inorganiques d'usage industriel	3882
Industrie de lingerie, de vêtements de détente et de vêtements de nuit pour femmes et filles	2627	Industrie de produits chimiques organiques d'usage industriel	3883
Industrie de livres (édition et impression combinées)	3043	Industrie de produits d'architecture en plastique	2250
Industrie de machines agricoles	3310	Industrie de produits de boulangerie commerciale, de produits de boulangerie congelés et pâtisseries	2073
Industrie de manteaux pour hommes et garçons	2613	Industrie de produits de boulangerie, du pain et de pâtisseries avec vente au détail sur place de moins 50 % de la marchandise produite	2077
Industrie de manteaux, de tailleurs, de vestons ajustés et de jupes pour femmes et filles	2623	Industrie de produits de construction en béton	3642
Industrie de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires	3611	Industrie de produits de papeterie	2992
Industrie de matériaux isolants de minéraux non métalliques	3694	Industrie de produits de scierie et d'ateliers de rabotage	2713
Industrie de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles	3457	Industrie de produits de toilette	3870
Industrie de matrices, de moules et d'outils tranchants et à profiler, en métal	3262	Industrie de produits en amiante	3692
Industrie de mélanges à base de farine de table préparée	2052	Industrie de produits en gypse	3693
Industrie de mélanges de farine et de pâte	3593	Industrie de produits en mousse de polystyrène	2221
Industrie de moteurs et de générateurs électriques	3451	Industrie de produits en mousse d'uréthane et en d'autres mousses plastiques (sauf de polystyrène)	2222
Industrie de moteurs et de pièces de moteurs de véhicules automobiles	2794	Industrie de produits en papier hygiénique jetable	2993
Industrie de panneaux de copeaux (agglomérés)	2793	Industrie de produits en pierre	3630
Industrie de panneaux de particules et de fibres	2915	Industrie de produits en plastique stratifié, sous pression ou renforcé	2240
Industrie de panneaux et du papier de construction	2621	Industrie de produits en verre fabriqué à partir de verre acheté	3662
Industrie de pantalons et jeans pour femmes et filles	2615	Industrie de produits laitiers secs et concentrés	2044
Industrie de pantalons et jeans pour hommes et garçons	2732	Industrie de produits pétrochimiques	3894
Industrie de parquets en bois dur	2912	Industrie de produits pétroliers raffinés (sauf les huiles de graissage et les graisses lubrifiantes)	3711
Industrie de pâte chimique	2911	Industrie de produits pharmaceutiques et de médicaments	3840
Industrie de pâte mécanique, thermomécanique et mi-chimique	2074	Industrie de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons	3264
Industrie de pâtes alimentaires sèches	3850	Industrie de profilés non stratifiés en plastique	2232
Industrie de peinture, de teinture et de vernis	2235	Industrie de rayonnages et d'armoires de sûreté	2894
Industrie de pellicules et de feuilles non renforcées en plastique	3042	Industrie de récipients et de boîtes en métal	3244
Industrie de périodiques ou de revues (édition et impression combinées)	3829	Industrie de remorques d'usage non commercial	3442
Industrie de pesticides et d'autres produits chimiques agricoles	3510	Industrie de réservoirs en métal (épais)	3245
Industrie de petits appareils électroménagers	3458	Industrie de résines synthétiques et de caoutchouc synthétique	3831
Industrie de pièces de transmission et de groupe motopropulseur pour véhicules automobiles	2293	Industrie de ressorts de rembourrage et de ressorts à boudins	3251
Industrie de pièces en plastique pour véhicules automobiles	3454	Industrie de robes pour femmes et filles	2625
Industrie de pièces et d'accessoires en plastique pour véhicules automobiles	3552	Industrie de roues et de freins pour véhicules automobiles	3453
Industrie de pièces et de composantes électroniques	3452	Industrie de sacs en papier	2933
Industrie de pièces pour systèmes de direction et de suspension de véhicules automobiles	3881	Industrie de sacs et de poches en matière textile	2471
Industrie de pigments et de colorants secs	2721	Industrie de sacs et de sachets en plastique	2291
Industrie de placages en bois		Industrie de savons et de détachants pour le nettoyage	3861
		Industrie de semi-remorques et de remorques d'usage commercial	3443
		Industrie de shorts et de maillots de bain pour hommes et garçons	2618

Industrie de shorts, de vêtements de dessus et de maillots de bain pour femmes et filles _____	2628	Industrie du cercueil en bois ou en métal _____	2750
Industrie de sirops et de concentrés aromatisants _____	2097	Industrie du ciment _____	3620
Industrie de sommiers et de matelas _____	2891	Industrie du clichage, de la composition, de la reliure et de la lithographie _____	3020
Industrie de soupapes en métal _____	3292	Industrie du feutre pressé et aéré _____	2452
Industrie de sous-vêtements et de vêtements de nuit pour enfants et bébés _____	2632	Industrie du fil _____	2491
Industrie de sous-vêtements et de vêtements de nuit pour hommes et garçons _____	2616	Industrie du forgeage _____	3294
Industrie de stores vénitiens _____	3940	Industrie du fromage _____	2045
Industrie de tableaux d'affichage et de panneaux-réclames _____	3973	Industrie du lait de consommation _____	2043
Industrie de tapis, carpettes et moquettes _____	2460	Industrie du laminage de l'aluminium _____	3161
Industrie de tissus étroits _____	2492	Industrie du laminage, de l'étirage et de l'extrusion du cuivre et de ses alliages _____	3170
Industrie de tissus larges _____	2496	Industrie du matériel de chauffage et du matériel de réfrigération commerciale _____	3270
Industrie de tissus pour armature de pneus _____	2497	Industrie du matériel électrique de communication et de protection _____	3562
Industrie de tissus tricotés _____	2498	Industrie du matériel électronique audio et vidéo _____	3542
Industrie de tortillas _____	2076	Industrie du matériel électronique ménager _____	3541
Industrie de tous les autres produits chimiques _____	3899	Industrie du matériel ferroviaire roulant _____	3460
Industrie de tous les autres produits divers en bois _____	2739	Industrie du matériel téléphonique _____	3553
Industrie de tous les autres produits en papier transformé _____	2999	Industrie du meuble de bureau, en bois _____	2822
Industrie de tous les autres produits en plastique _____	2299	Industrie du meuble de bureau, en métal _____	2821
Industrie de tous les autres produits minéraux non métalliques _____	3699	Industrie du meuble de jardin _____	2893
Industrie de transformateurs électriques _____	3561	Industrie du meuble de maison en bois _____	2812
Industrie de tricotage d'autres vêtements _____	2659	Industrie du meuble et d'articles d'ameublement pour hôtels, restaurants et institutions _____	2892
Industrie de tubes et de tuyaux en fer et en acier à partir d'acier acheté _____	3121	Industrie du meuble rembourré résidentiel _____	2811
Industrie de turbines, de groupes turbogénérateurs, de moteurs et du matériel de transmission de puissance _____	3394	Industrie du pain _____	2072
Industrie de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique rigide _____	2231	Industrie du papier asphalté pour couvertures _____	2920
Industrie de tuyaux souples et de courroies en caoutchouc et en plastique _____	2215	Industrie du papier couché, traité et contrecollé _____	2991
Industrie de tuyaux, de briques et de blocs en béton _____	3641	Industrie du papier journal et papier d'impression de pâte mécanique _____	2913
Industrie de valises, bourses et sacs à main _____	2341	Industrie du papier recyclé _____	2994
Industrie de véhicules automobiles _____	3430	Industrie du recyclage de produits de nettoyage _____	3862
Industrie de ventilateurs, de soufflantes et de purificateurs d'air industriels et commerciaux _____	3331	Industrie du recyclage de solvant de dégraissage _____	3898
Industrie de vêtements de sport pour femmes et filles _____	2624	Industrie du recyclage des bouteilles en plastique _____	2262
Industrie de vêtements de sport pour hommes et garçons _____	2611	Industrie du recyclage des bouteilles en verre _____	3663
Industrie de vêtements en fourrure et en cuir _____	2640	Industrie du recyclage des cartouches de jet d'encre _____	3897
Industrie de vêtements professionnels coupés-cousus _____	2694	Industrie du recyclage d'huiles à moteur _____	3717
Industrie d'enseignes en bois (excluant les enseignes au néon) _____	3972	Industrie du recyclage du condensat de gaz _____	3896
Industrie des appareils d'aéronefs (incluant avions et hélicoptères) _____	3411	Industrie du revêtement métallique, sur commande _____	3241
Industrie des pièces et accessoires d'aéronefs (incluant avions et hélicoptères) _____	3412	Industrie du roulement à billes et à rouleaux _____	3293
Industrie des produits du tabac _____	2120	Industrie du sucre de canne et de betteraves à sucre _____	2082
Industrie des roulottes de tourisme et campeuses _____	3444	Industrie du thé et du café _____	2087
Industrie d'étirage de fils d'acier _____	3114	Industrie du tissage de fibres synthétiques _____	2432
Industrie du béton préparé _____	3650	Industrie du traitement de fibres naturelles _____	2451
Industrie du beurre _____	2041	Industrie du trophée _____	3934
Industrie du bois tourné et façonné _____	2792	Industrie du verre _____	3661
Industrie du cadre _____	2895	Industrie du vin et du cidre _____	2094
Industrie du cannabis _____	2130	Industries d'accessoires vestimentaires et d'autres vêtements _____	2699
		Industries d'autres produits alimentaires _____	2089
		Industries d'autres vêtements coupés-cousus pour enfants et bébés _____	2639
		Industries d'autres vêtements coupés-cousus pour femmes et filles _____	2629
		Industries d'autres vêtements coupés-cousus pour hommes et garçons _____	2619
		Installation d'ascenseurs et d'escaliers roulants _____	6654

Installation d'autres équipements techniques	6655
Installation de clôtures et de pavés autobloquants	6656
Installation de défense militaire	6752
Installation d'équipements de réfrigération commerciale	6653
Installation d'équipements mécaniques, de chaudières et tubulaires	6651
Installation d'extincteurs automatiques	6652
Installation portuaire en général	4413
Installations solaires	4817

- J -

Jardin botanique	7123
Jardin communautaire	7631

- L -

Lac	9320
Laminage, étirage, extrusion et alliage de métaux non ferreux (sauf le cuivre et l'aluminium)	3152
Ligne de l'aqueduc	4831
Ligne de l'oléoduc	3713
Local d'étudiants(es) infirmiers(ères)	1531
Local pour les associations fraternelles	1521
Logement	1000
Logement vacant dans un bâtiment comportant plusieurs logements ou autres locaux	9410
Loisir et autres activités culturelles	7990
Loterie et jeu de hasard	7920

- M -

Maison d'agents, de courtiers et de services d'administration des biens-fonds	6152
Maison d'étudiants (collège et université)	1532
Maison de chambres et pension	1511
Maison de chambres pour personnes ayant une déficience intellectuelle	1512
Maison de courtiers et de négociants de marchandises	6132
Maison de courtiers et de négociants en valeurs mobilières et émissions d'obligations	6131
Maison de réhabilitation	6742
Maison des jeunes	1522
Maison mobile	1211
Maison pour personnes en difficulté	6542
Maison pour personnes retraitées autonomes	1543
Maison pour personnes retraitées non autonomes (inclut les CHSLD)	1541
Malterie	2085
Marché public	5432
Marina, port de plaisance et quai d'embarquement pour croisière (excluant les traversiers)	7441
Mausolée	6243
Mer et océan	9340
Meunerie et minoterie	2051
Modification et réparation de vêtements	6254
Mollusque (huître) et algue	8412
Monastère	1552
Monument et site historique	7191
Motel	5832
Motel résidentiel	1610
Musée	7112
Musée du patrimoine	7116

- O -

Organisation internationale et autres organismes extraterritoriaux	6760
Orphelinat	1542

- P -

Parc à caractère récréatif et ornemental	7620
Parc d'amusement (extérieur)	7312
Parc d'amusement (intérieur)	7314
Parc d'exposition (extérieur)	7311
Parc d'exposition (intérieur)	7313
Parc de maisons mobiles (fonds de terre seulement)	1702
Parc de roulottes (fonds de terre seulement)	1701
Parc pour animaux domestiques ou de compagnie	7613
Parc pour la récréation en général	7611
Passage	4562
Patinage à roulettes	7415
Pêche en eau douce (y compris étang à grenouilles)	8414
Pépinière forestière	8312
Pétrole brut et gaz naturel (extraction)	8530
Pierre de taille	8541
Pisciculture	8421
Piscine extérieure et activités connexes	7433
Piscine intérieure et activités connexes	7432
Piste cyclable en site propre	4563
Piste de course	7223
Piste de karting	7394
Piste de luge, de bobsleigh et de sauts à ski	7224
Plage	7431
Planétarium	7121
Plâtrage, stucage et tirage de joints (entrepreneur spécialisé)	6636
Pose de carreaux de céramique, de marbre, de mosaïque, de pierre (à l'intérieur seulement) et terrazzo	6645
Pose résidentielle et commerciale de revêtements	6657
Poste et bureau de douanes	6791
Postproduction et autres industries du film et du vidéo	4779
Pouponnière ou garderie de nuit	6543
Pourvoirie avec droits exclusifs	1911
Pourvoirie sans droits exclusifs	1912
Presbytère	1553
Pressage de vêtements	6251
Prison fédérale	6741
Prison municipale	6744
Prison provinciale	6743
Production d'arbres de Noël	8136
Production de cannabis	8137
Production de gazon en pièces	8322
Production de tourbe	8321
Production d'enregistrements sonores (production seulement)	4762
Production et distribution d'enregistrements sonores de manière intégrée	4763
Protection contre l'incendie et activités connexes	6722

- Q -

Quai d'embarquement et de débarquement de marchandises (voie ferrée)	4114
--	------

- R -

Raffinerie de pétrole _____	3714
Rampe d'accès et stationnement _____	7442
Récupération et triage de matières polluantes et toxiques _____	4875
Récupération et triage de métaux _____	4874
Récupération et triage du papier _____	4871
Récupération et triage du plastique _____	4873
Récupération et triage du verre _____	4872
Recyclage de produits de tout matériau pour transformation primaire _____	2217
Recyclage des produits en caoutchouc _____	2216
Relais pour camions (« <i>truck stop</i> ») _____	4228
Réparation et entretien des avions _____	4316
Reproduction du gibier _____	8440
Réseau de câblodistributeurs _____	4746
Réseau de radiocommunication par satellite _____	4734
Réseau de télévision par satellite _____	4744
Réserve forestière _____	9211
Réserve pour la protection de la faune _____	9212
Réservoir d'eau _____	4833
Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas) _____	5834
Restaurant et établissement avec service complet (avec terrasse) _____	5812
Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse) _____	5811
Restaurant et établissement avec service restreint _____	5813
Restaurant et établissement offrant des repas à libre-service (cafétéria, cantine) _____	5814
Rivière et ruisseau _____	9310
Rizerie _____	2086
Roulotte résidentielle _____	1212
Rue et avenue pour l'accès local _____	4550
Ruelle _____	4561

- S -

Salle d'exposition _____	7114
Salle de billard _____	7396
Salle de curling _____	7452
Salle de danse, discothèque (sans boissons alcoolisées) _____	7397
Salle de jeux automatiques (service récréatif) _____	7395
Salle de réunions, centre de conférences et congrès _____	7233
Salle et terrain de squash, de raquetball et de tennis _____	7413
Salle ou salon de quilles _____	7417
Salon capillaire _____	6233
Salon d'amaigrissement _____	6562
Salon d'esthétique _____	6563
Salon de beauté _____	6231
Salon de bronzage ou de massage _____	6234
Salon de coiffure _____	6232
Salon funéraire _____	6241
Sanatorium, maison de convalescence et maison de repos _____	6516
Sentier récréatif de véhicules motorisés _____	4565
Sentier récréatif de véhicules non motorisés _____	4566
Sentier récréatif pédestre _____	4567
Service bancaire (dépôts et prêts, incluant les banques à charte) _____	6111

Service conjoint de biens-fonds, d'assurance, d'hypothèques et de lois _____	6155
Service d'acupuncture _____	6561
Service d'affûtage d'articles de maison _____	6497
Service d'agronomie _____	8292
Service d'ambulance _____	4292
Service d'architecture _____	6591
Service d'arpenteurs-géomètres _____	6596
Service d'avocats _____	6521
Service d'emballage et de protection de marchandises _____	4922
Service d'envoi de marchandises _____	4921
Service d'entretien, de réparation et d'hivernage d'embarcations _____	7445
Service d'estimation de dommages aux immeubles (experts en sinistre) _____	6616
Service d'évaluation foncière ou d'estimation immobilière _____	6595
Service d'hôpital _____	6513
Service d'horticulture _____	8291
Service d'optométrie _____	6518
Service d'orthopédie _____	6565
Service d'urbanisme et de l'environnement _____	6597
Service d'affichage à l'extérieur _____	6312
Service d'agence de placement _____	6383
Service d'aménagement paysager ou de déneigement _____	6344
Service d'assainissement de l'environnement _____	6348
Service de battage, de mise en balles et de décortilage, moissonnage, labourage _____	8211
Service de billets de transport _____	4924
Service de buanderie et de nettoyage à sec (libre-service) _____	6214
Service de buanderie, de nettoyage à sec et de teinture (sauf les tapis) _____	6211
Service de charpenterie et de grosse menuiserie (entrepreneur spécialisé) _____	6615
Service de chiropratique _____	6571
Service de comptabilité, de vérification et de tenue de livres _____	6594
Service de conception de sites Web Internet _____	6553
Service de construction d'aqueducs, d'égouts et structures connexes _____	6624
Service de construction de lignes de transmission d'énergie électrique et de télécommunication et structures connexes _____	6626
Service de construction de routes, de rues et de ponts, de trottoirs et de pistes (entrepreneur général) _____	6623
Service de construction d'oléoducs, de gazoducs et structures connexes _____	6625
Service de construction non résidentielle, commerciale et institutionnelle (entrepreneur général) _____	6613
Service de construction non résidentielle, industrielle (entrepreneur général) _____	6612
Service de construction pour ouvrage d'art (entrepreneur général) _____	6622
Service de construction résidentielle (entrepreneur général) _____	6611
Service de consultation en administration et en gestion des affaires _____	6392
Service de couches _____	6213
Service de crédit agricole, commercial et individuel _____	6122

Service de cueillette des ordures _____	6346	Service de police provinciale et activités connexes ____	6724
Service de débosselage et de peinture d'automobiles __	6413	Service de pose de portes, de fenêtres et de panneaux de	
Service de débosselage et de peinture de véhicules lourds		verre _____	6648
_____	6442	Service de pose et réparation de parements métalliques et	
Service de déménagement _____	4927	autres (entrepreneur spécialisé) _____	6642
Service de finition de photographies _____	6222	Service de prêts sur gages _____	6123
Service de forage de puits, eau _____	6644	Service de production de bleus (reproduction à l'ozalid)_	6334
Service de garde pour animaux domestiques (sauf chenil		Service de protection et de détectives (incluant les voitures	
d'élevage) _____	6261	blindées) _____	6393
Service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de		Service de publicité en général _____	6311
poupons) _____	6541	Service de ramonage _____	6345
Service de génie _____	6592	Service de recherche, de développement et d'essais ____	6391
Service de géomatique _____	6555	Service de remorquage _____	4928
Service de holding, d'investissement et de fiducie ____	6160	Service de remplacement de pièces et d'accessoires	
Service de huissiers _____	6523	d'automobiles _____	6415
Service de laboratoire autre que médical _____	6995	Service de réparation d'accessoires électriques _____	6421
Service de laboratoire dentaire _____	6515	Service de réparation d'automobiles (garage) _____	6411
Service de laboratoire médical _____	6514	Service de réparation d'autres véhicules légers _____	6439
Service de lavage d'automobiles _____	6412	Service de réparation de bobines et de moteurs électriques	
Service de lavage de véhicules lourds (incluant les autobus)		_____	6495
_____	6417	Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie ____	
Service de levage d'embarcations (monte-charges, « boat		_____	6493
lift ») _____	7446	Service de réparation de véhicules légers motorisés	
Service de limousine _____	4293	(motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain) _____	6431
Service de lingerie et de buanderie industrielle _____	6212	Service de réparation et d'entreposage de fourrure ____	6252
Service de location d'automobiles _____	6353	Service de réparation et d'entretien de matériel informatique	
Service de location de boîtes postales (sauf le publipostage)		_____	6496
_____	6335	Service de réparation et d'entretien de systèmes de plomberie,	
Service de location de camions, de remorques utilitaires et de		de chauffage, de ventilation et de climatisation (entrepreneur	
véhicules de plaisance _____	6355	spécialisé) _____	6424
Service de location de films, de jeux vidéo et de matériel		Service de réparation et de rembourrage de meubles __	6423
audiovisuel _____	6351	Service de réparation et d'entretien de machines et de matériel	
Service de location de machinerie lourde _____	6354	d'usage commercial et industriel _____	6425
Service de location d'embarcations nautiques _____	6356	Service de réparation et d'entretien de radios, de téléviseurs,	
Service de location d'outils ou d'équipements _____	6352	d'appareils électroniques et d'instruments de précision _	6422
Service de lotissement et de développement des biens-fonds		Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds_	6441
_____	6153	Service de réparation et remplacement de pneus _____	6418
Service de lutte contre les incendies de forêt _____	8392	Service de reproduction d'animaux domestiques _____	6264
Service de maçonnerie (entrepreneur spécialisé) ____	6634	Service de revêtement en asphalte et en bitume _____	6621
Service de messagers _____	4926	Service de revêtements de sol (entrepreneur spécialisé) 6638	
Service de montage de charpentes d'acier et mise en place de		Service de secrétariat et de traitement de textes _____	6381
béton préfabriqué _____	6614	Service de sécurité et d'intervention nautique _____	7447
Service de nettoyage de fenêtres _____	6341	Service de soudure _____	6498
Service de nettoyage et de réparation de tapis _____	6215	Service de soutien au bureau (télécopie, location d'ordinateurs	
Service de notaires _____	6522	personnels) _____	6336
Service de nouvelles (agence de presse) _____	4791	Service de soutien aux fermes _____	8293
Service de peinture, posage de papier teint, décoration des		Service de sténographie judiciaire _____	6337
bâtiments et peinture des ouvrages de génie (entrepreneur		Service de toilettage pour animaux domestiques _____	6263
spécialisé) _____	6632	Service de traduction _____	6382
Service de petite menuiserie de finition (entrepreneur		Service de traitement des données _____	4781
spécialisé) _____	6635	Service de traitement pour automobiles (antirouille, etc.) 6416	
Service de photocopie et de reprographie _____	6332	Service de travaux d'électricité et d'installation de câblage	
Service de physiothérapie, d'ergothérapie, d'orthophonie et		(entrepreneur spécialisé) _____	6633
d'audiologie _____	6572	Service de travaux de toiture (entrepreneur spécialisé) _	6641
Service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de		Service de vétérinaires (animaux domestiques) _____	6598
ventilation (entrepreneur spécialisé) _____	6631	Service de vétérinaires et d'hôpital pour les animaux de ferme	
Service de podiatrie _____	6564	_____	8221
Service de police fédérale et activités connexes _____	6721	Service de vidange de fosses septiques et de location de	
Service de police municipale et activités connexes ____	6725	toilettes portatives _____	6347

Service dentaire (incluant chirurgie et hygiène) _____	6512
Service d'entretien de chaussures et d'articles de cuir (cordonnerie) _____	6253
Service d'extermination et de désinfection _____	6342
Service d'hébergement des données (sites Web, diffusion audio et vidéo en continue, services d'applications) ____	4782
Service d'impression numérique _____	6333
Service d'installation de cloisons sèches et travaux d'isolation (entrepreneur spécialisé) _____	6637
Service direct de publicité par la poste (publipostage) __	6331
Service éducationnel et de recherche scientifique _____	6593
Service en santé mentale (cabinet) _____	6573
Service en travaux de fondations et de structures de béton (entrepreneur spécialisé) _____	6643
Service informatique _____	6551
Service médical (cabinet de médecins et chirurgiens spécialisés) _____	6511
Service minier de minerais non métalliques (sauf le pétrole) _____	8554
Service minier de minéraux _____	8551
Service minier du charbon _____	8552
Service photographique (incluant les services commerciaux) _____	6221
Service pour l'entretien ménager _____	6343
Service relatif à l'extraction du pétrole brut et du gaz (sauf le forage à forfait) _____	8553
Service relatif à l'extraction minière (sauf le forage à forfait) _____	8555
Service relié à la fiscalité _____	6191
Services de télécommunications par satellite _____	4716
Services de télécommunications sans fil _____	4715
Services spécialisés reliés à l'activité bancaire _____	6112
Site de spectacles nautiques _____	7448
Stade _____	7221
Station centrale de compactage des ordures _____	4852
Station de compostage _____	4876
Station de contrôle de la pression de l'eau _____	4834
Station de contrôle de la pression des eaux usées ____	4843
Station de contrôle de la pression du pétrole _____	3716
Station de métro _____	4122
Station et tour de transmission pour la radio _____	4732
Station et tour de transmission pour la télévision _____	4742
Station libre-service, ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles _____	5533
Station libre-service, ou avec service sans réparation de véhicules automobiles _____	5532
Stationnement extérieur _____	1922
Stationnement extérieur _____	4632
Stationnement intérieur _____	1921
Stationnement intérieur _____	4631
Station-service avec réparation de véhicules automobiles _____	5531
Station-service pour le nautisme _____	7443
Studio d'enregistrement de matériel visuel _____	4752
Studio d'enregistrement du son _____	4761
Studio de production de films, de vidéos ou de publicités (avec laboratoire de production des films) _____	4772
Studio de production de films, de vidéos ou de publicités (ne comprend pas le laboratoire de production des films) __	4771

Studio de radiodiffusion (accueil d'un public) _____	4731
Studio de radiodiffusion (sans public) _____	4733
Studio de télédiffusion (accueil d'un public) _____	4741
Studio de télédiffusion (sans public) _____	4743
Studio de télévision et de radiodiffusion (système combiné et accueil d'un public) _____	4751
Studio de télévision et de radiodiffusion (système combiné et sans public) _____	4753
Syndicat et organisation similaire _____	6993

- T -

Tannerie _____	2310
Télévision payante, abonnement _____	4745
Terminus maritime (passagers) incluant les gares de traversiers _____	4411
Terminus maritime (pêcherie commerciale) _____	4414
Terrain d'amusement _____	7421
Terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs) _____	7412
Terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs) _____	7411
Terrain de golf pour exercice seulement _____	7393
Terrain de jeux _____	7422
Terrain de pâture et de pacage _____	8191
Terrain de sport _____	7423
Terrain de stationnement pour automobiles _____	4621
Terrain de stationnement pour véhicules lourds _____	4623
Théâtre _____	7214
Toboggan _____	7418
Tour de relais (micro-ondes) _____	4712
Tous les autres services d'information _____	4799
Toute pêche en mer (sauf les mollusques, les huîtres et les algues) _____	8411
Traiteurs _____	5891
Transport et gestion d'électricité en bloc _____	4821
Transport et gestion du gaz par canalisation _____	4823
Transport par taxi _____	4291
Triage, classification et emballage (fruits et légumes) _____	8212

- U -

Université _____	6821
Usine de traitement des eaux _____	4832
Usine de traitement des eaux usées _____	4841

- V -

Vente au détail (fleuriste) _____	5991
Vente au détail d'accessoires pour femmes _____	5631
Vente au détail d'ameublement et d'accessoires de bureau _____	5393
Vente au détail d'animaux de maison (animalerie) ____	5965
Vente au détail d'antiquités (sauf le marché aux puces) _	5931
Vente au détail d'appareils d'optique _____	5996
Vente au détail d'appareils et d'accessoires d'éclairage _	5242
Vente au détail d'appareils ménagers _____	5721
Vente au détail d'appareils orthopédiques et articles spécialisés de santé _____	5997
Vente au détail d'appareils téléphoniques _____	5397
Vente au détail d'armoires, de coiffeuses et de meubles d'appoint _____	5717
Vente au détail d'articles de soins personnels et de produits de beauté _____	5912

Vente au détail d'articles de sport _____	5951
Vente au détail d'articles liturgiques _____	5945
Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin _____	5361
Vente au détail d'aspirateurs et leurs accessoires _____	5722
Vente au détail d'autres articles de ferme _____	5969
Vente au détail d'autres équipements ménagers et d'ameublement _____	5719
Vente au détail d'avions et d'accessoires _____	5592
Vente au détail d'embarcations et d'accessoires _____	5591
Vente au détail d'équipements de ferme _____	5252
Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer _____	5220
Vente au détail d'équipements et d'accessoires de chasse et pêche _____	5955
Vente au détail d'équipements et d'accessoires de couture _____	5692
Vente au détail d'équipements et de logiciels informatiques (incluant jeux et accessoires) _____	5740
Vente au détail d'instruments de musique _____	5732
Vente au détail d'instruments et de matériel médical _____	5913
Vente au détail de bagages et d'articles en cuir _____	5998
Vente au détail de bicyclettes _____	5952
Vente au détail de bijoux _____	5971
Vente au détail de boissons alcoolisées _____	5921
Vente au détail de bonbons, d'amandes et de confiseries _____	5440
Vente au détail de breuvages et boissons gazeuses _____	5493
Vente au détail de cadeaux, de souvenirs et de menus objets _____	5995
Vente au détail de caméras et d'articles de photographie _____	5994
Vente au détail de cannabis et de produits du cannabis _____	5990
Vente au détail de cartes de souhaits _____	5944
Vente au détail de chaussures _____	5660
Vente au détail de combustibles incluant le bois de chauffage _____	5981
Vente au détail de complets sur mesure _____	5670
Vente au détail de disques et de cassettes (sauf pour informatique) _____	5733
Vente au détail de foin, de grain et de mouture _____	5961
Vente au détail de fournitures pour artistes, de cadres et de tableaux (incluant laminage et montage) _____	5946
Vente au détail de fournitures pour la fabrication de produits alcoolisées _____	5924
Vente au détail de fruits et de légumes _____	5431
Vente au détail de gaz sous pression _____	5983
Vente au détail de jouets et d'articles de jeux _____	5953
Vente au détail de la viande _____	5421
Vente au détail de la volaille et des œufs _____	5491
Vente au détail de lingerie de maison _____	5715
Vente au détail de lingerie pour enfants _____	5640
Vente au détail de lits d'eau _____	5716
Vente au détail de livres et de journaux _____	5941
Vente au détail de livres et de papeterie _____	5942
Vente au détail de machinerie lourde _____	5597
Vente au détail de maisons et de chalets préfabriqués (incluant les maisons mobiles) _____	5260
Vente au détail de marchandises d'occasion _____	5932
Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces _____	5332

Vente au détail de marchandises en général (sauf le marché aux puces) _____	5391
Vente au détail de matériaux de construction _____	5212
Vente au détail de matériaux de construction (cour à bois) _____	5211
Vente au détail de matériaux de récupération (démolition) _____	5395
Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager _____	5362
Vente au détail de matériel électrique _____	5241
Vente au détail de matériel motorisé pour l'entretien des pelouses et jardins _____	5363
Vente au détail de médicaments et d'articles divers (pharmacies) _____	5911
Vente au détail de meubles _____	5711
Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales _____	5992
Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires _____	5594
Vente au détail de papeterie _____	5943
Vente au détail de peinture, de verre et de papier tenture _____	5230
Vente au détail de pièces de monnaie et de timbres (collection) _____	5975
Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés _____	5593
Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires _____	5523
Vente au détail de pièces et accessoires de machinerie lourde _____	5598
Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires _____	5370
Vente au détail de pneus seulement _____	5522
Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires _____	5521
Vente au détail de poissons et de fruits de mer _____	5422
Vente au détail de produits artisanaux, locaux ou régionaux _____	5933
Vente au détail de produits d'épicerie (avec boucherie) _____	5411
Vente au détail de produits d'épicerie (sans boucherie) _____	5412
Vente au détail de produits de béton et de briques _____	5270
Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie (manufacturés sur place en totalité ou non) _____	5461
Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie (non manufacturés sur place) _____	5462
Vente au détail de produits du tabac, de journaux, de revues et de menus articles (tabagie) _____	5993
Vente au détail de produits laitiers _____	5450
Vente au détail de produits naturels et aliments de régime _____	5470
Vente au détail de quincaillerie _____	5251
Vente au détail de radios, de téléviseurs, de systèmes de son et d'appareils électroniques _____	5731
Vente au détail de revêtements de planchers et de murs _____	5712
Vente au détail de serrures, de clés et d'accessoires _____	5253
Vente au détail de systèmes d'alarme _____	5396
Vente au détail de tentures, de rideaux et de stores _____	5713
Vente au détail de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires _____	5596
Vente au détail de tricots, de lainages et d'accessoires divers _____	5691
Vente au détail de trophées et d'accessoires _____	5954

Vente au détail de vaisselle, de verrerie et d'accessoires en métal _____	5714
Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés _____	5511
Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement _____	5512
Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme _____	5595
Vente au détail de vêtements de fourrure _____	5680
Vente au détail de vêtements en cuir _____	5653
Vente au détail de vêtements et d'accessoires pour hommes _____	5610
Vente au détail de vêtements et d'articles usagés (sauf le marché aux puces) _____	5693
Vente au détail de vêtements pour toute la famille _____	5651
Vente au détail de vêtements prêts-à-porter pour femmes _____	5620
Vente au détail de vêtements unisexes _____	5652
Vente au détail d'œuvres d'art _____	5947
Vente au détail du café, du thé, d'épices et d'aromates _____	5492
Vente au détail du mazout (sauf les stations-services) _____	5982
Vente au détail en kiosque de vêtements et d'accessoires de vêtements _____	5632
Vente au détail ou location d'articles, d'accessoires de scène et de costumes _____	5394
Vente au détail par machine distributrice _____	5340
Vente au détail, clubs de gros et hypermarchés _____	5320
Vente au détail, fournitures pour la maison et l'auto _____	5312
Vente au détail, magasin à rayons _____	5311
Vente au détail, variété de marchandises à prix d'escompte _____	5331
Vente aux enchères ou encan d'œuvres d'art et de marchandises diverses _____	5333
Vente en gros d'ameublements, de matériel de bureau et de magasin _____	5186
Vente en gros d'appareils électriques, de téléviseurs et de radios _____	5162
Vente en gros d'appareils et d'équipements de plomberie et de chauffage _____	5172
Vente en gros d'appareils et d'équipements électriques, de fils et de matériel électrique et électronique de construction _____	5161
Vente en gros d'automobiles et autres véhicules automobiles, neufs ou d'occasion _____	5111
Vente en gros d'autres appareils ou matériel électrique et électronique _____	5169
Vente en gros d'autres médicaments, de produits chimiques et de produits connexes _____	5129
Vente en gros d'autres pièces d'équipement ou de machinerie (incluant la machinerie lourde) _____	5189
Vente en gros d'autres produits de la ferme _____	5159
Vente en gros d'autres produits reliés à l'épicerie _____	5149
Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie commerciale, industrielle ou agricole (incluant la machinerie lourde) _____	5181
Vente en gros d'équipements et de pièces pour la réfrigération, la ventilation, la climatisation et le chauffage (système combiné) _____	5173
Vente en gros d'équipements et de pièces pour le transport (sauf véhicules automobiles) _____	5185

Vente en gros d'équipements et de pièces pour les entreprises de services _____	5184
Vente en gros d'équipements professionnels et de pièces _____	5183
Vente en gros d'animaux de ferme (incluant les encans) _____	5155
Vente en gros de bois et de matériaux de construction _____	5198
Vente en gros de boissons non alcoolisées _____	5194
Vente en gros de caisses enregistreuses _____	5164
Vente en gros de cannabis et de produits du cannabis _____	5190
Vente en gros de chaussures _____	5133
Vente en gros de combustible (incluant le bois de chauffage) _____	5192
Vente en gros de confiseries _____	5144
Vente en gros de fruits et de légumes frais _____	5148
Vente en gros de jouets et d'articles de passe-temps _____	5188
Vente en gros de la bière, du vin et des boissons alcooliques _____	5195
Vente en gros de la laine et du mohair _____	5154
Vente en gros de machinerie et d'instruments commerciaux, industriels ou agricoles, neufs ou d'occasion (incluant la machinerie lourde) _____	5182
Vente en gros de matériel scolaire _____	5187
Vente en gros de médicaments et de produits médicamenteux _____	5121
Vente en gros de métaux et de minéraux (sauf les produits du pétrole et les rebuts) _____	5191
Vente en gros de meubles et d'articles d'ameublement de maison _____	5197
Vente en gros de papiers et de produits du papier _____	5196
Vente en gros de peaux et de fourrures _____	5152
Vente en gros de peinture et de vernis _____	5122
Vente en gros de pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles _____	5112
Vente en gros de pièces et d'équipements électroniques _____	5163
Vente en gros de pièces et d'équipements destinés à l'énergie _____	5178
Vente en gros de pièces et d'équipements destinés aux communications _____	5177
Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles _____	5113
Vente en gros de pneus et de chambres à air _____	5114
Vente en gros de poissons et de fruits de mer _____	5146
Vente en gros de produits chimiques pour l'agriculture _____	5157
Vente en gros de produits de beauté _____	5123
Vente en gros d'ameublements, de matériel de bureau et de magasin _____	5186
Vente en gros d'appareils électriques, de téléviseurs et de radios _____	5162
Vente en gros d'appareils et d'équipements de plomberie et de chauffage _____	5172
Vente en gros d'appareils et d'équipements électriques, de fils et de matériel électrique et électronique de construction _____	5161
Vente en gros d'automobiles et autres véhicules automobiles, neufs ou d'occasion _____	5111
Vente en gros de produits de boulangerie et de pâtisserie _____	5145
Vente en gros de produits du tabac _____	5193
Vente en gros de produits laitiers _____	5142

Vente en gros de quincaillerie _____	5171
Vente en gros de tissus et de textiles _____	5131
Vente en gros de véhicules autres que les véhicules automobiles _____	5115
Vente en gros de vêtements de fourrure _____	5134
Vente en gros de vêtements, de lingerie, de bas et d'accessoires _____	5132
Vente en gros de viandes et de produits de la viande __	5147
Vente en gros de volailles et de produits provenant de la volaille _____	5143
Vente en gros d'équipements et de logiciels informatiques (incluant jeux et accessoires) _____	5165
Vente en gros du grain _____	5151
Vente en gros du tabac (brut) _____	5153
Vente en gros pour l'épicerie en général _____	5141
Voie de métro _____	4121
- Z -	
Zoo _____	7124

5.2. Répertoire des usages par ordre numérique

1000 – RÉSIDENTIELLE

1000 Logement

Chalet ou maison de villégiature

1100 Chalet ou maison de villégiature

Maison mobile, roulotte

1211 Maison mobile

1212 Roulotte résidentielle

HABITATION EN COMMUN

Maison de chambres et pension

1511 Maison de chambres et pension

1512 Maison de chambres pour personnes ayant une déficience intellectuelle

Habitation pour groupes organisés

1521 Local pour les associations fraternelles

1522 Maison des jeunes

1529 Autres maisons et locaux fraternels

Résidence et maison d'étudiants

1531 Local d'étudiants(es) infirmiers(ères)

1532 Maison d'étudiants (collège et université)

1539 Autres résidences d'étudiants

Maison de retraite et orphelinat

1541 Maison pour personnes retraitées non autonomes (inclut les CHSLD)

1542 Orphelinat

1543 Maison pour personnes retraitées autonomes

1549 Autres maisons pour personnes retraitées

Maison d'institutions religieuses

1551 Couvent

1552 Monastère

1553 Presbytère

1559 Autres maisons d'institutions religieuses

Autres habitations de groupes

1590 Autres locaux de groupes

HÔTEL ET MOTEL RÉSIDENTIEL

Hôtel résidentiel

1600 Hôtel résidentiel

Motel résidentiel

1610 Motel résidentiel

PARC DE ROULOTTES ET DE MAISONS MOBILES

Parc de roulottes et de maisons mobiles

1701 Parc de roulottes (fonds de terre seulement)

1702 Parc de maisons mobiles (fonds de terre seulement)

RÉSIDENCE PROVISOIRE

Autres résidences provisoires

1890 Autres résidences provisoires

AUTRES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS

Habitation pour la chasse, la pêche et la forêt

1911 Pourvoirie avec droits exclusifs

1912 Pourvoirie sans droits exclusifs

1913 Camp de chasse et pêche

1914 Camp forestier

Espace détenu en copropriété divisée résidentielle

1921 Stationnement intérieur

1922 Stationnement extérieur

1923 Espace de rangement

Autres immeubles résidentiels

1990 Autres immeubles résidentiels

2000-3000 – INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

INDUSTRIE D'ALIMENTS ET DE BOISSONS

Industrie de l'abattage et de la transformation d'animaux

2011 Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande (sauf la volaille et le petit gibier)

2012 Industrie de l'abattage et de la transformation de la volaille et du petit gibier

2013 Industrie d'équarrissage

2014 Industrie de la transformation de la viande et de la fonte des graisses animales

2019 Autres industries de l'abattage et de la transformation d'animaux

Industrie de la préparation et du conditionnement de poissons et de fruits de mer

2020 Industrie de la préparation et du conditionnement de poissons et de fruits de mer

Industrie de la mise en conserve de fruits et de légumes et fabrication de spécialités alimentaires

2031 Conserverie, marinage, saumurage et séchage de fruits et de légumes

2032 Industrie de fruits et de légumes congelés

2033 Fabrication d'aliments congelés

2039 Autres industries de produits alimentaires à base de fruits et de légumes

Industrie de produits laitiers

2041 Industrie du beurre

2043 Industrie du lait de consommation

2044 Industrie de produits laitiers secs et concentrés

2045 Industrie du fromage

2046 Fabrication de crème glacée et de desserts congelés

2049 Autres industries de produits laitiers et succédanés

Industrie de la farine et de céréales de table préparées

2051 Meunerie et minoterie

2052 Industrie de mélanges à base de farine de table préparée

2053 Industrie de céréales de petit déjeuner

Industrie d'aliments pour animaux

2061 Industrie d'aliments pour chats et chiens

2062 Industrie d'aliments pour autres animaux

Industrie de produits de boulangerie, du pain et de pâtisseries

2071 Industrie de biscuits, de craquelins et de biscottes

2072 Industrie du pain

2073 Industrie de produits de boulangerie commerciale, de produits de boulangerie congelés et pâtisseries

2074 Industrie de pâtes alimentaires sèches

2075 Industrie de mélanges de farine et de pâte

2076 Industrie de tortillas

2077 Industrie de produits de boulangerie, du pain et de pâtisseries avec vente au détail sur place de moins 50 % de la marchandise produite

2079 Industrie d'autres produits de boulangerie et de pâtisseries

Industrie d'autres produits alimentaires

2081 Industrie de chocolat et de confiseries chocolatées

2082 Industrie du sucre de canne et de betteraves à sucre

- 2083 Amidonnerie et fabrication de graisses et d'huiles végétales
- 2084 Industrie d'assaisonnements et de vinaigrettes
- 2085 Malterie
- 2086 Rizerie
- 2087 Industrie du thé et du café
- 2088 Industrie d'aliments à grignoter
- 2089 Industries d'autres produits alimentaires
- Industrie de boissons**
- 2091 Industrie de boissons gazeuses
- 2092 Industrie d'alcools destinés à la consommation (distillerie)
- 2093 Industrie de la bière
- 2094 Industrie du vin et du cidre
- 2095 Industrie de l'eau naturelle et gazéifiée
- 2096 Industrie de la glace
- 2097 Industrie de sirops et de concentrés aromatisants
- 2099 Autres industries de boissons
- INDUSTRIE DU TABAC ET DU CANNABIS**
- Industrie du tabac**
- 2110 Écôtage et resséchage des feuilles de tabac
- Industrie des produits du tabac**
- 2120 Industrie des produits du tabac
- Industrie du cannabis**
- 2130 Industrie du cannabis
- INDUSTRIE DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE**
- Industrie de produits en caoutchouc**
- 2213 Industrie de pneus et de chambres à air
- 2215 Industrie de tuyaux souples et de courroies en caoutchouc et en plastique
- 2216 Recyclage des produits en caoutchouc
- 2217 Recyclage de produits de tout matériau pour transformation primaire
- 2219 Industrie d'autres produits en caoutchouc
- Industrie de produits en mousse de polystyrène, d'uréthane et en d'autres plastiques**
- 2221 Industrie de produits en mousse de polystyrène
- 2222 Industrie de produits en mousse d'uréthane et en d'autres mousses plastiques (sauf de polystyrène)
- Industrie de la tuyauterie, de pellicules et de feuilles en plastique**
- 2231 Industrie de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique rigide
- 2232 Industrie de profilés non stratifiés en plastique
- 2235 Industrie de pellicules et de feuilles non renforcées en plastique
- Industrie de produits en plastique stratifié, sous pression ou renforcé**
- 2240 Industrie de produits en plastique stratifié, sous pression ou renforcé
- Industrie de produits d'architecture en plastique**
- 2250 Industrie de produits d'architecture en plastique
- Industrie de contenants en plastique (sauf en mousse)**
- 2261 Industrie de contenants en plastique
- 2262 Industrie du recyclage des bouteilles en plastique
- Industrie de portes et de fenêtres en plastique**
- 2270 Industrie de portes et de fenêtres en plastique
- Autres industries de produits en plastique**
- 2291 Industrie de sacs et de sachets en plastique
- 2292 Industrie d'appareils sanitaires en plastique
- 2293 Industrie de pièces en plastique pour véhicules automobiles
- 2299 Industrie de tous les autres produits en plastique
- INDUSTRIE DU CUIR ET DE PRODUITS CONNEXES**
- Tannerie**
- 2310 Tannerie
- Industrie de la chaussure**
- 2320 Industrie de la chaussure
- Industrie de valises, bourses et sacs à main et menus articles en cuir**
- 2341 Industrie de valises, bourses et sacs à main
- 2342 Industrie d'accessoires pour bottes et chaussures
- Autres industries du cuir et de produits connexes**
- 2390 Autres industries du cuir et de produits connexes
- INDUSTRIE TEXTILE**
- Industrie de filés et de tissus tissés (coton)**
- 2410 Industrie de filés et de tissus tissés (coton)
- Industrie de filés et de tissus tissés (laine)**
- 2420 Industrie de filés et de tissus tissés (laine)
- Industrie de fibres, de filés et de tissus tissés (fibres synthétiques et filés de filament)**
- 2431 Industrie de filés de filaments et de fibres synthétiques
- 2432 Industrie du tissage de fibres synthétiques
- 2433 Industrie de filés de soie
- 2439 Autres industries de fibres, de filés et de tissus tissés
- Industrie de la corde et de la ficelle**
- 2440 Industrie de la corde et de la ficelle
- Industrie du feutre et du traitement de fibres naturelles**
- 2451 Industrie du traitement de fibres naturelles
- 2452 Industrie du feutre pressé et aéré
- Industrie de tapis, carpettes et moquettes**
- 2460 Industrie de tapis, carpettes et moquettes
- Industrie d'articles en grosse toile**
- 2471 Industrie de sacs et de poches en matière textile
- 2472 Industrie d'articles en grosse toile ou de substituts de la toile (bâche et tentes)
- Autres industries de produits textiles**
- 2491 Industrie du fil
- 2492 Industrie de tissus étroits
- 2493 Industrie de broderie, de plissage et d'ourlets
- 2494 Industrie de la teinture, du finissage de textiles et de tissus et revêtement de tissus
- 2495 Industrie d'articles de maison en textile et d'articles d'hygiène en textile
- 2496 Industrie de tissus larges
- 2497 Industrie de tissus pour armature de pneus
- 2498 Industrie de tissus tricotés
- 2499 Autres industries de produits textiles
- INCUBATEUR INDUSTRIEL**
- Incubateur industriel**
- 2510 Incubateur industriel
- INDUSTRIE VESTIMENTAIRE**
- Industrie de vêtements coupés-cousus pour hommes et garçons**
- 2611 Industrie de vêtements de sport pour hommes et garçons

2612 Industrie de la confection à forfait de vêtements pour hommes et garçons

2613 Industrie de manteaux pour hommes et garçons

2614 Industrie de complets, d'uniformes et de vestons pour hommes et garçons

2615 Industrie de pantalons et jeans pour hommes et garçons

2616 Industrie de sous-vêtements et de vêtements de nuit pour hommes et garçons

2617 Industrie de chemises pour hommes et garçons

2618 Industrie de shorts et de maillots de bain pour hommes et garçons

2619 Industries d'autres vêtements coupés-cousus pour hommes et garçons

Industrie de vêtements coupés-cousus pour femmes et filles

2621 Industrie de pantalons et jeans pour femmes et filles

2622 Industrie de la confection à forfait de vêtements pour femmes et filles

2623 Industrie de manteaux, de tailleurs, de vestons ajustés et de jupes pour femmes et filles

2624 Industrie de vêtements de sport pour femmes et filles

2625 Industrie de robes pour femmes et filles

2626 Industrie de blouses et de chemisiers pour femmes et filles

2627 Industrie de lingerie, de vêtements de détente et de vêtements de nuit pour femmes et filles

2628 Industrie de shorts, de vêtements de dessus et de maillots de bain pour femmes et filles

2629 Industries d'autres vêtements coupés-cousus pour femmes et filles

Industrie de vêtements coupés-cousus pour enfants et bébés

2631 Industrie de la confection de vêtements pour enfants et bébés

2632 Industrie de sous-vêtements et de vêtements de nuit pour enfants et bébés

2633 Industrie de la confection à forfait pour enfants et bébés

2639 Industries d'autres vêtements coupés-cousus pour enfants et bébés

Industrie de vêtements en fourrure et en cuir

2640 Industrie de vêtements en fourrure et en cuir

Industrie de tricotage de vêtements

2652 Industrie de bas et de chaussettes

2659 Industrie de tricotage d'autres vêtements

Autres industries vestimentaires

2691 Industrie de gants

2692 Industrie de chapeaux (sauf en fourrure)

2693 Industrie de chandails coupés-cousus

2694 Industrie de vêtements professionnels coupés-cousus

2699 Industries d'accessoires vestimentaires et d'autres vêtements

INDUSTRIE DU BOIS

Industrie du bois de sciage et du bardeau

2711 Industrie de bardeaux et de bardeaux de fente

2713 Industrie de produits de scierie et d'ateliers de rabotage

Industrie de placages, de contreplaqués et de produits en bois reconstitué

2721 Industrie de placages en bois

2722 Industrie de contreplaqués en bois

2723 Fabrication de produits de charpente en bois (autres qu'en bois massif)

Industrie de menuiseries préfabriquées

2731 Industrie de portes et de fenêtres en bois (incluant cadres)

2732 Industrie de parquets en bois dur

2733 Industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles

2734 Industrie de la préfabrication de maisons

2735 Industrie de bâtiments préfabriqués à charpente de bois

2736 Industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois

2737 Fabrication d'escaliers en bois

2738 Fabrication de boiseries décoratives et de moulures en bois

2739 Industrie de tous les autres produits divers en bois

Industrie de contenants en bois et de palettes en bois

2740 Industrie de contenants en bois et de palettes en bois

Industrie du cercueil en bois ou en métal

2750 Industrie du cercueil en bois ou en métal

Autres industries du bois

2791 Industrie de la préservation du bois

2792 Industrie du bois tourné et façonné

2793 Industrie de panneaux de particules et de fibres

2794 Industrie de panneaux de copeaux (agglomérés)

2799 Autres industries du bois

INDUSTRIE DU MEUBLE ET D'ARTICLES D'AMEUBLEMENT

Industrie du meuble résidentiel

2811 Industrie du meuble rembourré résidentiel

2812 Industrie du meuble de maison en bois

2819 Autres industries du meuble résidentiel

Industrie du meuble de bureau

2821 Industrie du meuble de bureau, en métal

2822 Industrie du meuble de bureau, en bois

2829 Autres industries du meuble de bureau

Autres industries du meuble et d'articles d'ameublement

2891 Industrie de sommiers et de matelas

2892 Industrie du meuble et d'articles d'ameublement pour hôtels, restaurants et institutions

2893 Industrie du meuble de jardin

2894 Industrie de rayonnages et d'armoires de sûreté

2895 Industrie du cadre

2899 Autres industries du meuble et d'articles d'ameublement

INDUSTRIE DU PAPIER ET DE PRODUITS DU PAPIER

Industrie de pâte à papier, de papier et de produits du papier

2911 Industrie de pâte mécanique, thermomécanique et mi-chimique

2912 Industrie de pâte chimique

2913 Industrie du papier journal et papier d'impression de pâte mécanique

2914 Industrie de fabrication du carton ou de transformation du carton

2915 Industrie de panneaux et du papier de construction

- 2916 Industrie de fabrication du papier (sauf le papier journal et le carton)
- 2919 Autres industries du papier
- Industrie du papier asphalté pour couvertures**
- 2920 Industrie du papier asphalté pour couvertures
- Industrie de contenants en carton et de sacs en papier**
- 2931 Industrie de boîtes pliantes et rigides
- 2932 Industrie de boîtes en carton ondulé et en carton compact
- 2933 Industrie de sacs en papier
- 2939 Industrie d'autres contenants en carton
- Autres industries de fabrication de produits en papier transformé (fabriqué à partir de papier acheté)**
- 2991 Industrie du papier couché, traité et contrecollé
- 2992 Industrie de produits de papeterie
- 2993 Industrie de produits en papier hygiénique jetable
- 2994 Industrie du papier recyclé
- 2999 Industrie de tous les autres produits en papier transformé
- IMPRIMERIE, ÉDITION ET INDUSTRIES CONNEXES**
- Industrie de l'impression commerciale**
- 3011 Industrie de l'impression de formulaires commerciaux
- 3012 Industrie de l'impression de journaux, de publications et de catalogues
- 3013 Industrie de l'impression de périodiques ou de revues
- 3014 Industrie de l'impression de livres
- 3015 Industrie de l'impression de répertoires, d'annuaires et de dictionnaires
- 3016 Industrie de la sérigraphie commerciale
- 3017 Industrie de l'impression numérique
- 3018 Activités de soutien à l'impression commerciale
- 3019 Autres activités d'impression commerciale
- Industrie du clichage, de la composition, de la reliure et de la lithographie**
- 3020 Industrie du clichage, de la composition, de la reliure et de la lithographie
- Industrie de l'édition**
- 3031 Industrie de l'édition du livre
- 3032 Industrie de l'édition de journaux
- 3033 Industrie de l'édition de périodiques ou de revues
- 3034 Industrie de l'édition de répertoires, d'annuaires et de base de données
- 3039 Autres industries de l'édition
- Industrie de l'impression et de l'édition (combinées)**
- 3041 Industrie de journaux (impression et édition combinées)
- 3042 Industrie de périodiques ou de revues (édition et impression combinées)
- 3043 Industrie de livres (édition et impression combinées)
- 3044 Industrie d'annuaires et de répertoires (édition et impression combinées)
- 3049 Autres industries de l'impression et de l'édition (combinées)
- Industrie du logiciel ou progiciel**
- 3050 Éditeur de logiciels ou progiciels
- INDUSTRIE DE PREMIÈRE TRANSFORMATION DE MÉTAUX**
- Industrie sidérurgique**
- 3111 Industrie de ferro-alliages
- 3112 Fonderie d'acier
- 3113 Industrie de formes en acier laminé à froid, à partir d'acier acheté
- 3114 Industrie d'étirage de fils d'acier
- 3119 Autres industries sidérurgiques
- Industrie de tubes et de tuyaux en fer et en acier à partir d'acier acheté**
- 3121 Industrie de tubes et de tuyaux en fer et en acier à partir d'acier acheté
- 3122 Industrie de la construction de structures pour éolienne
- Fonderie de métaux ferreux**
- 3140 Fonderie de fer
- Industrie de la production et de la transformation de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)**
- 3151 Industrie de la fonte et affinage de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)
- 3152 Laminage, étirage, extrusion et alliage de métaux non ferreux (sauf le cuivre et l'aluminium)
- Industrie de la production et de la transformation d'alumine et d'aluminium**
- 3161 Industrie du laminage de l'aluminium
- 3162 Industrie de l'étirage, de l'extrusion et alliage de l'aluminium, fabriqué à partir d'aluminium acheté
- 3163 Industrie de la production d'aluminium de première fusion
- Industrie du laminage, de l'étirage et de l'extrusion du cuivre et de ses alliages**
- 3170 Industrie du laminage, de l'étirage et de l'extrusion du cuivre et de ses alliages
- Fonderie de métaux non ferreux**
- 3181 Fonderie de métaux non ferreux, moulage sous pression
- 3182 Fonderie de métaux non ferreux, sauf moulage sous pression
- INDUSTRIE DE PRODUITS MÉTALLIQUES (SAUF LES INDUSTRIES DE LA MACHINERIE ET DU MATÉRIEL DE TRANSPORT)**
- Industrie de chaudières, d'échangeurs de chaleur et de plaques métalliques**
- 3210 Industrie de chaudières, d'échangeurs de chaleur et de plaques métalliques
- Industrie de produits de construction en métal**
- 3221 Industrie de bâtiments préfabriqués en métal (sauf transportables)
- 3222 Industrie de barres d'armature
- 3229 Autres industries de la fabrication d'éléments de charpentes métalliques
- Industrie de produits métalliques d'ornement et d'architecture**
- 3231 Industrie de portes et de fenêtres en métal
- 3232 Industrie de bâtiments préfabriqués en métal, transportables
- 3239 Autres industries de produits métalliques d'ornement et d'architecture
- Industrie de l'emboutissage, du matricage et du revêtement métallique**
- 3241 Industrie du revêtement métallique, sur commande
- 3243 Industrie de la tôlerie pour ventilation
- 3244 Industrie de récipients et de boîtes en métal

- 3245 Industrie de réservoirs en métal (épais)
 3246 Industrie de canettes en métal
 3249 Autres industries de l'emboutissage, du matricage et du revêtement métallique
- Industrie du fil métallique et de ses dérivés**
 3251 Industrie de ressorts de rembourrage et de ressorts à boudins
 3252 Industrie de fils et de câbles métalliques
 3253 Industrie d'attaches d'usage industriel
 3259 Autres industries de produits en fil métallique
- Industrie d'articles de quincaillerie, d'outillage et de coutellerie**
 3261 Industrie de la quincaillerie de base
 3262 Industrie de matrices, de moules et d'outils tranchants et à profiler, en métal
 3263 Industrie de l'outillage à main
 3264 Industrie de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons
 3269 Autres industries de la coutellerie ou d'autres articles de quincaillerie ou d'outillage
- Industrie du matériel de chauffage et du matériel de réfrigération commerciale**
 3270 Industrie du matériel de chauffage et du matériel de réfrigération commerciale
- Industrie d'usinage**
 3280 Atelier d'usinage
- Autres industries de produits métalliques divers**
 3291 Industrie de garnitures et de raccords de plomberie en métal
 3292 Industrie de soupapes en métal
 3293 Industrie du roulement à billes et à rouleaux
 3294 Industrie du forgeage
 3295 Industrie de l'estampage
 3299 Autres industries de produits métalliques divers
- INDUSTRIE DE LA MACHINERIE (SAUF ÉLECTRIQUE)**
Industrie de machines agricoles
 3310 Industrie de machines agricoles
- INDUSTRIE DE MACHINES-OUTILS POUR LE TRAVAIL DU MÉTAL**
 3321 Fabrication de moules industriels
 3329 Fabrication d'autres machines-outils pour le travail du métal
- Industrie d'appareils de ventilation et de climatisation**
 3331 Industrie de ventilateurs, de soufflantes et de purificateurs d'air industriels et commerciaux
- Industrie de la machinerie pour l'industrie du caoutchouc et du plastique**
 3340 Industrie de la machinerie pour l'industrie du caoutchouc et du plastique
- Industrie de la machinerie pour le commerce et les industries de services**
 3350 Industrie de la machinerie pour le commerce et les industries de services
- Autres industries de la machinerie et de l'équipement**
 3391 Industrie de compresseurs et de pompes
 3392 Industrie de l'équipement de manutention
 3393 Industrie de la machinerie pour les scieries et le travail du bois
 3394 Industrie de turbines, de groupes turbogénérateurs, de moteurs et du matériel de transmission de puissance
- 3395 Industrie de la machinerie pour l'industrie de pâtes et de papiers
 3396 Industrie de la machinerie pour la construction et du matériel d'entretien
 3397 Industrie de la machinerie pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière
 3399 Autres industries de la machinerie industrielle et de l'équipement industriel
- INDUSTRIE DU MATÉRIEL DE TRANSPORT**
Industrie d'aéronefs et de pièces d'aéronefs
 3411 Industrie des appareils d'aéronefs (incluant avions et hélicoptères)
 3412 Industrie des pièces et accessoires d'aéronefs (incluant avions et hélicoptères)
- Industrie de véhicules automobiles**
 3430 Industrie de véhicules automobiles
- Industrie de carrosseries de camions, d'autobus et de remorques**
 3441 Industrie de carrosseries de camions et d'autobus
 3442 Industrie de remorques d'usage non commercial
 3443 Industrie de semi-remorques et de remorques d'usage commercial
 3444 Industrie des roulottes de tourisme et campeuses
- Industrie de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles**
 3451 Industrie de moteurs et de pièces de moteurs de véhicules automobiles
 3452 Industrie de pièces pour systèmes de direction et de suspension de véhicules automobiles
 3453 Industrie de roues et de freins pour véhicules automobiles
 3454 Industrie de pièces et d'accessoires en plastique pour véhicules automobiles
 3455 Industrie d'accessoires en matière textile pour véhicules automobiles
 3456 Industrie de carrosseries de véhicules automobiles
 3457 Industrie de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles
 3458 Industrie de pièces de transmission et de groupe motopropulseur pour véhicules automobiles
 3459 Autres industries de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles
- Industrie du matériel ferroviaire roulant**
 3460 Industrie du matériel ferroviaire roulant
- Industrie de la construction et de la réparation de navires**
 3470 Industrie de la construction et de la réparation de navires
- Industrie de la construction et de la réparation d'embarcations**
 3480 Industrie de la construction et de la réparation d'embarcations
- Autres industries du matériel de transport**
 3490 Autres industries du matériel de transport
- INDUSTRIE DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES ET DE PRODUCTION PRIVÉE D'ÉLECTRICITÉ**
Industrie de petits appareils électroménagers
 3510 Industrie de petits appareils électroménagers
- Industrie de gros appareils**
 3520 Industrie de gros appareils

Industrie d'appareils d'éclairage

- 3531 Industrie d'appareils d'éclairage (sauf ampoules et tubes)
- 3532 Industrie de lampes électriques (ampoules et tubes)
- 3539 Autres industries d'appareils d'éclairage

Industrie du matériel électronique ménager

- 3541 Industrie du matériel électronique ménager
- 3542 Industrie du matériel électronique audio et vidéo

Industrie du matériel électronique professionnel

- 3551 Industrie d'équipements de télécommunication
- 3552 Industrie de pièces et de composantes électroniques
- 3553 Industrie du matériel téléphonique
- 3559 Autres industries du matériel électronique et de communication

Industrie du matériel électrique d'usage industriel

- 3561 Industrie de transformateurs électriques
- 3562 Industrie du matériel électrique de communication et de protection
- 3569 Autres industries du matériel électrique d'usage industriel

Industrie de machines pour bureaux, magasins, commerces et usage personnel

- 3571 Industrie d'ordinateurs et de leurs unités périphériques
- 3579 Autres industries de machines pour bureaux, magasins, commerces et usage personnel

Industrie de fils et de câbles électriques

- 3580 Industrie de fils et de câbles électriques

Autres industries de produits électriques et de production privée d'électricité

- 3591 Industrie d'accumulateurs
- 3592 Industrie de dispositifs porteurs et non porteurs de courant
- 3593 Industrie de moteurs et de générateurs électriques
- 3594 Industrie de batteries et de piles
- 3595 Centrale de biomasse ou de cogénération
- 3596 Centrale de combustibles fossiles
- 3599 Autres industries de produits électriques

INDUSTRIE DE PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES**Industrie de produits en argile et de produits réfractaires**

- 3611 Industrie de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires
- 3612 Industrie de la poterie, d'articles en céramique et d'appareils sanitaires

Industrie du ciment

- 3620 Industrie du ciment

Industrie de produits en pierre

- 3630 Industrie de produits en pierre

Industrie de produits en béton

- 3641 Industrie de tuyaux, de briques et de blocs en béton
- 3642 Industrie de produits de construction en béton
- 3649 Autres industries de produits en béton

Industrie du béton préparé

- 3650 Industrie du béton préparé

Industrie du verre et de produits en verre

- 3661 Industrie du verre
- 3662 Industrie de produits en verre fabriqué à partir de verre acheté
- 3663 Industrie du recyclage des bouteilles en verre

Industrie de produits abrasifs

- 3670 Industrie de produits abrasifs

Industrie de la chaux

- 3680 Industrie de la chaux

Autres industries de produits minéraux non métalliques

- 3692 Industrie de produits en amiante
- 3693 Industrie de produits en gypse
- 3694 Industrie de matériaux isolants de minéraux non métalliques
- 3699 Industrie de tous les autres produits minéraux non métalliques

INDUSTRIE DE PRODUITS DU PÉTROLE ET DU CHARBON**Industrie de produits raffinés du pétrole**

- 3711 Industrie de produits pétroliers raffinés (sauf les huiles de graissage et les graisses lubrifiantes)
- 3712 Industrie d'huiles de graissage et de graisses lubrifiantes
- 3713 Ligne de l'oléoduc
- 3714 Raffinerie de pétrole
- 3716 Station de contrôle de la pression du pétrole
- 3717 Industrie du recyclage d'huiles à moteur
- 3719 Autres services du pétrole

Autres industries de produits du pétrole et du charbon

- 3791 Industrie de la fabrication de mélanges d'asphaltage et de pavés d'asphalte
- 3792 Industrie de la fabrication de bardeaux et de matériaux de revêtement en asphalte
- 3799 Industrie d'autres produits du pétrole et du charbon

INDUSTRIE CHIMIQUE**Industrie de produits chimiques d'usage agricole**

- 3821 Industrie d'engrais chimiques et d'engrais composés
- 3829 Industrie de pesticides et d'autres produits chimiques agricoles

Industrie du plastique et de résines synthétiques

- 3831 Industrie de résines synthétiques et de caoutchouc synthétique
- 3832 Industrie de fibres et de filaments artificiels et synthétiques

Industrie de produits pharmaceutiques et de médicaments

- 3840 Industrie de produits pharmaceutiques et de médicaments

Industrie de peinture, de teinture et de vernis

- 3850 Industrie de peinture, de teinture et de vernis

Industrie de savons et de détachants pour le nettoyage

- 3861 Industrie de savons et de détachants pour le nettoyage
- 3862 Industrie du recyclage de produits de nettoyage

Industrie de produits de toilette

- 3870 Industrie de produits de toilette

Industrie de produits chimiques d'usage industriel

- 3881 Industrie de pigments et de colorants secs
- 3882 Industrie de produits chimiques inorganiques d'usage industriel
- 3883 Industrie de produits chimiques organiques d'usage industriel
- 3884 Industrie de la fabrication d'alcool éthylique (éthanol), non comestible
- 3885 Industrie de la fabrication d'alcool méthylique (méthanol)

- 3886 Industrie d'alcalis et de chlore
- Autres industries de produits chimiques**
- 3891 Industrie d'encre d'imprimerie
- 3892 Industrie d'adhésifs, de colles et de produits connexes
- 3893 Industrie d'explosifs, de détonateurs pour explosifs et de dispositifs explosifs (sauf les munitions)
- 3894 Industrie de produits pétrochimiques
- 3895 Industrie de fabrication de gaz industriels
- 3896 Industrie du recyclage du condensat de gaz
- 3897 Industrie du recyclage des cartouches de jet d'encre
- 3898 Industrie du recyclage de solvant de dégraissage
- 3899 Industrie de tous les autres produits chimiques

AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

Industrie du matériel scientifique et professionnel

- 3911 Industrie d'instruments d'indication, d'enregistrement et de commande
- 3912 Industrie d'horloges et de montres
- 3913 Industrie d'appareils orthopédiques et chirurgicaux
- 3914 Industrie d'articles ophtalmiques
- 3915 Atelier de mécanicien-dentiste
- 3919 Autres industries du matériel scientifique et professionnel

Industrie de la bijouterie et de l'orfèvrerie

- 3921 Industrie de la bijouterie et de l'orfèvrerie (sauf l'affinage secondaire de métaux précieux)
- 3922 Industrie de l'affinage secondaire de métaux précieux

Industrie d'articles de sport et de jouets

- 3931 Industrie d'articles de sport et d'athlétisme
- 3932 Industrie de jouets et de jeux
- 3933 Industrie de la bicyclette
- 3934 Industrie du trophée

Industrie de stores vénitiens

- 3940 Industrie de stores vénitiens

Industrie d'enseignes, d'étalages et de tableaux d'affichage

- 3971 Industrie d'enseignes au néon (excluant les enseignes en bois)
- 3972 Industrie d'enseignes en bois (excluant les enseignes au néon)
- 3973 Industrie de tableaux d'affichage et de panneaux-réclames
- 3974 Industrie d'étalages
- 3979 Autres industries d'enseignes, d'étalages et de tableaux d'affichage

Autres industries de produits manufacturés

- 3991 Industrie de balais, de brosse et de vadrouilles
- 3992 Industrie de boutons, de boucles et d'attaches pour vêtements
- 3993 Industrie de carreaux, de dalles et de linoléums
- 3994 Industrie de la fabrication de supports d'enregistrement, de la reproduction du son et des instruments de musique
- 3997 Industrie d'articles de bureau et de fournitures pour artistes (sauf les articles en papier)
- 3998 Industrie d'apprêtage et de teinture de fourrure
- 3999 Autres industries de produits manufacturés

4000 – TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS

CHEMIN DE FER ET MÉTRO

Transport par chemin de fer (infrastructure)

- 4111 Chemin de fer (sauf train touristique, aiguillage et cour de triage)
- 4112 Aiguillage et cour de triage de chemins de fer
- 4113 Gare de chemins de fer
- 4114 Quai d'embarquement et de débarquement de marchandises (voie ferrée)
- 4116 Entretien et équipement de chemins de fer
- 4117 Funiculaire, train touristique ou véhicule hippomobile
- 4118 Centre de transfert intermodal camions-trains
- 4119 Autres activités reliées au transport par chemin de fer

Métro

- 4121 Voie de métro
- 4122 Station de métro
- 4123 Entretien pour le métro

TRANSPORT PAR VÉHICULE MOTEUR (INFRASTRUCTURE)

Transport par autobus (infrastructure)

- 4211 Gare d'autobus pour passagers
- 4214 Garage d'autobus et équipement d'entretien
- 4215 Atribus
- 4219 Autres activités reliées au transport par autobus

Transport de matériel par camion (infrastructure)

- 4221 Entrepôt pour le transport par camion
- 4222 Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux)
- 4228 Relais pour camions (« *truck stop* »)
- 4229 Autres activités reliées au transport de matériaux par camion

Autres transports par véhicule automobile (infrastructure)

- 4291 Transport par taxi
- 4292 Service d'ambulance
- 4293 Service de limousine
- 4299 Autres transports par véhicule automobile

TRANSPORT AÉRIEN (INFRASTRUCTURE)

Aéroport

- 4311 Aéroport et aérodrome
- 4312 Aérogare
- 4313 Entrepôt de l'aéroport
- 4314 Aérogare pour passagers et marchandises
- 4315 Hangar à avion
- 4316 Réparation et entretien des avions
- 4319 Autres aéroports

Autres transports aériens (infrastructure)

- 4391 Hélicoptère
- 4392 Hydroport
- 4399 Autres transports par avion (infrastructure)

TRANSPORT MARITIME (INFRASTRUCTURE)

Installation portuaire

- 4411 Terminus maritime (passagers) incluant les gares de traversiers
- 4412 Gare maritime (marchandises)
- 4413 Installation portuaire en général
- 4414 Terminus maritime (pêche commerciale)
- 4415 Écluse

4419 Autres installations portuaires (sauf celles codifiées à 744)

Autres transports maritimes (infrastructure)

4490 Autres infrastructures de transport maritime

VOIE PUBLIQUE

Autoroute

4510 Autoroute

Boulevard

4520 Boulevard

Artère principale

4530 Artère principale

Artère secondaire

4540 Artère secondaire

Rue et avenue pour l'accès local

4550 Rue et avenue pour l'accès local

Ruelle et passage

4561 Ruelle

4562 Passage

4563 Piste cyclable en site propre

4564 Bande cyclable juxtaposée à une voie publique

4565 Sentier récréatif de véhicules motorisés

4566 Sentier récréatif de véhicules non motorisés

4567 Sentier récréatif pédestre

Autres routes et voies publiques

4590 Autres routes et voies publiques

TERRAIN ET GARAGE DE STATIONNEMENT POUR VÉHICULES

Garage de stationnement pour automobiles (infrastructure)

4611 Garage de stationnement pour automobiles (infrastructure)

4612 Garage de stationnement pour véhicules lourds (infrastructure)

Terrain de stationnement pour automobiles et assiette d'autoroute

4621 Terrain de stationnement pour automobiles

4622 Assiette d'autoroute utilisée à des fins lucratives

4623 Terrain de stationnement pour véhicules lourds

Espace détenu en copropriété divise non résidentielle

4631 Stationnement intérieur

4632 Stationnement extérieur

4633 Espace de rangement

INDUSTRIE DE L'INFORMATION ET INDUSTRIE CULTURELLE

Télécommunications, centre et réseau téléphonique

4711 Centre d'appels téléphoniques

4712 Tour de relais (micro-ondes)

4713 Fournisseurs de services de télécommunications par fil

4715 Services de télécommunications sans fil

4716 Services de télécommunications par satellite

4719 Autres services de télécommunications

472 Communication, centre et réseau télégraphique

4721 Centre de messages télégraphiques

4722 Centre de réception et de transmission télégraphiques (seulement)

4729 Autres centres et réseaux télégraphiques

Communication, diffusion radiophonique

4731 Studio de radiodiffusion (accueil d'un public)

4732 Station et tour de transmission pour la radio

4733 Studio de radiodiffusion (sans public)

4734 Réseau de radiocommunication par satellite

4739 Autres centres et réseaux radiophoniques

Communication, centre et réseau de télédiffusion (câblodistribution)

4741 Studio de télédiffusion (accueil d'un public)

4742 Station et tour de transmission pour la télévision

4743 Studio de télédiffusion (sans public)

4744 Réseau de télévision par satellite

4745 Télévision payante, abonnement

4746 Réseau de câblodistributeurs

4747 Fournisseurs de services Internet (câblodistribution)

4749 Autres activités de distribution d'émissions de télévision et de télédiffusion sur réseau

Centre et réseau de radiodiffusion et de télédiffusion (système combiné)

4751 Studio de télévision et de radiodiffusion (système combiné et accueil d'un public)

4752 Studio d'enregistrement de matériel visuel

4753 Studio de télévision et de radiodiffusion (système combiné et sans public)

4759 Autres centres et réseaux de télévision et de radiodiffusion (système combiné)

Industrie de l'enregistrement sonore (disque, cassette et disque compact)

4761 Studio d'enregistrement du son

4762 Production d'enregistrements sonores (production seulement)

4763 Production et distribution d'enregistrements sonores de manière intégrée

4764 Industrie de l'édition de la musique (publication et impression)

4769 Autres industries de l'enregistrement sonore

Industrie du film et du vidéo

4771 Studio de production de films, de vidéos ou de publicités (ne comprend pas le laboratoire de production des films)

4772 Studio de production de films, de vidéos ou de publicités (avec laboratoire de production des films)

4773 Distribution de films et de vidéos

4779 Postproduction et autres industries du film et du vidéo

Services de traitement des données, d'hébergement des données et services connexes

4781 Service de traitement des données

4782 Service d'hébergement des données (sites Web, diffusion audio et vidéo en continue, services d'applications)

4789 Autres services spécialisés de traitement des données

Autres services d'information

4791 Service de nouvelles (agence de presse)

4792 Archives

4793 Édition et radiodiffusion par Internet et sites portail de recherche

4799 Tous les autres services d'information

SERVICE PUBLIC (INFRASTRUCTURE)

Production d'énergie (infrastructure)

4811 Centrale hydraulique ou hydroélectrique

4812 Éolienne

4813 Centrale géothermique

4816 Centrale nucléaire

4817 Installations solaires
 4819 Autres activités de production d'énergie

Transport et distribution d'énergie
 4821 Transport et gestion d'électricité en bloc
 4822 Distribution locale d'électricité
 4823 Transport et gestion du gaz par canalisation
 4824 Centre d'entreposage du gaz
 4825 Distribution locale du gaz
 4826 Centre d'entreposage de produits pétroliers
 4827 Distribution de produits pétroliers
 4828 Centre d'entreposage et de distribution des nouveaux carburants
 4829 Autres installations de transport, d'entreposage et de distribution d'énergie

Aqueduc et irrigation
 4831 Ligne de l'aqueduc
 4832 Usine de traitement des eaux
 4833 Réservoir d'eau
 4834 Station de contrôle de la pression de l'eau
 4835 Barrage
 4839 Autres services d'aqueduc et d'irrigation

Égout (infrastructure)
 4841 Usine de traitement des eaux usées
 4842 Espace pour le séchage des boues provenant de l'usine d'épuration
 4843 Station de contrôle de la pression des eaux usées
 4849 Autres systèmes d'égouts

Dépotoir et installation inhérente aux ordures
 4851 Incinérateur
 4852 Station centrale de compactage des ordures
 4853 Dépôt de matériaux secs
 4854 Enfouissement sanitaire
 4855 Dépotoir
 4856 Dépotoir pour les rebuts industriels
 4857 Dépotoir pour les scories et les minerais métalliques
 4858 Dépotoir à pneus
 4859 Autres installations inhérentes aux ordures

Récupération et triage de produits divers
 4871 Récupération et triage du papier
 4872 Récupération et triage du verre
 4873 Récupération et triage du plastique
 4874 Récupération et triage de métaux
 4875 Récupération et triage de matières polluantes et toxiques
 4876 Station de compostage
 4879 Autres activités de récupération et de triage

Dépôt à neige
 4880 Dépôt à neige

Autres services publics (infrastructure)
 4890 Autres services publics (infrastructure)

AUTRES TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS (INFRASTRUCTURE)

Service et aménagement pour le transport
 4921 Service d'envoi de marchandises
 4922 Service d'emballage et de protection de marchandises
 4923 Centre d'essai pour le transport
 4924 Service de billets de transport
 4925 Affrètement
 4926 Service de messagers

4927 Service de déménagement
 4928 Service de remorquage
 4929 Autres services pour le transport

Autres transports, communications et services publics (infrastructure)
 4990 Autres transports, communications et services publics (infrastructure)

5000 – COMMERCIALE

CENTRE COMMERCIAL ET IMMEUBLE COMMERCIAL

Centre commercial

5001 Centre commercial superrégional
 5002 Centre commercial régional
 5003 Centre commercial local
 5004 Centre commercial de quartier
 5005 Centre commercial de voisinage

Immeuble commercial

5010 Immeuble commercial

Entreposage pour usage commercial

5020 Entreposage de tout genre

Entreprise de télémarketing et de vente par correspondance

5030 Entreprise de télémarketing et de vente par correspondance

VENTE EN GROS

Vente en gros d'automobiles, de pièces et d'accessoires

5111 Vente en gros d'automobiles et autres véhicules automobiles, neufs ou d'occasion
 5112 Vente en gros de pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles
 5113 Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles
 5114 Vente en gros de pneus et de chambres à air
 5115 Vente en gros de véhicules autres que les véhicules automobiles

Vente en gros de médicaments, de produits chimiques et de produits connexes

5121 Vente en gros de médicaments et de produits médicamenteux
 5122 Vente en gros de peinture et de vernis
 5123 Vente en gros de produits de beauté
 5129 Vente en gros d'autres médicaments, de produits chimiques et de produits connexes

Vente en gros de vêtements et de tissus

5131 Vente en gros de tissus et de textiles
 5132 Vente en gros de vêtements, de lingerie, de bas et d'accessoires
 5133 Vente en gros de chaussures
 5134 Vente en gros de vêtements de fourrure

Vente en gros, épicerie et produits connexes

5141 Vente en gros pour l'épicerie en général
 5142 Vente en gros de produits laitiers
 5143 Vente en gros de volailles et de produits provenant de la volaille
 5144 Vente en gros de confiseries
 5145 Vente en gros de produits de boulangerie et de pâtisserie
 5146 Vente en gros de poissons et de fruits de mer
 5147 Vente en gros de viandes et de produits de la viande
 5148 Vente en gros de fruits et de légumes frais
 5149 Vente en gros d'autres produits reliés à l'épicerie

Vente en gros de produits de la ferme (produits bruts)

- 5151 Vente en gros du grain
- 5152 Vente en gros de peaux et de fourrures
- 5153 Vente en gros du tabac (brut)
- 5154 Vente en gros de la laine et du mohair
- 5155 Vente en gros d'animaux de ferme (incluant les encans)
- 5157 Vente en gros de produits chimiques pour l'agriculture
- 5159 Vente en gros d'autres produits de la ferme

Vente en gros de matériel électrique et électronique

- 5161 Vente en gros d'appareils et d'équipements électriques, de fils et de matériel électrique et électronique de construction
- 5162 Vente en gros d'appareils électriques, de téléviseurs et de radios
- 5163 Vente en gros de pièces et d'équipements électroniques
- 5164 Vente en gros de caisses enregistreuses
- 5165 Vente en gros d'équipements et de logiciels informatiques (incluant jeux et accessoires)
- 5169 Vente en gros d'autres appareils ou matériel électrique et électronique

Vente en gros de quincaillerie, d'équipements de plomberie et de chauffage, incluant les pièces

- 5171 Vente en gros de quincaillerie
- 5172 Vente en gros d'appareils et d'équipements de plomberie et de chauffage
- 5173 Vente en gros d'équipements et de pièces pour la réfrigération, la ventilation, la climatisation et le chauffage (système combiné)
- 5177 Vente en gros de pièces et d'équipements destinés aux communications
- 5178 Vente en gros de pièces et d'équipements destinés à l'énergie

Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie

- 5181 Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie commerciale, industrielle ou agricole (incluant la machinerie lourde)
- 5182 Vente en gros de machinerie et d'instruments commerciaux, industriels ou agricoles, neufs ou d'occasion (incluant la machinerie lourde)
- 5183 Vente en gros d'équipements professionnels et de pièces
- 5184 Vente en gros d'équipements et de pièces pour les entreprises de services
- 5185 Vente en gros d'équipements et de pièces pour le transport (sauf véhicules automobiles)
- 5186 Vente en gros d'ameublements, de matériel de bureau et de magasin
- 5187 Vente en gros de matériel scolaire
- 5188 Vente en gros de jouets et d'articles de passe-temps
- 5189 Vente en gros d'autres pièces d'équipement ou de machinerie (incluant la machinerie lourde)

Autres activités de vente en gros

- 5190 Vente en gros de cannabis et de produits du cannabis

5191 Vente en gros de métaux et de minéraux (sauf les produits du pétrole et les rebuts)

5192 Vente en gros de combustible (incluant le bois de chauffage)

5193 Vente en gros de produits du tabac

5194 Vente en gros de boissons non alcoolisées

5195 Vente en gros de la bière, du vin et des boissons alcooliques

5196 Vente en gros de papiers et de produits du papier

5197 Vente en gros de meubles et d'articles d'ameublement de maison

5198 Vente en gros de bois et de matériaux de construction

5199 Autres activités de vente en gros

VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS DE CONSTRUCTION ET DE QUINCAILLERIE**Vente au détail de matériaux de construction et de bois**

5211 Vente au détail de matériaux de construction (cour à bois)

5212 Vente au détail de matériaux de construction

Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer

5220 Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer

Vente au détail de peinture, de verre et de papier de tenture

5230 Vente au détail de peinture, de verre et de papier tenture

Vente au détail de matériel électrique et d'éclairage

5241 Vente au détail de matériel électrique

5242 Vente au détail d'appareils et d'accessoires d'éclairage

Vente au détail de quincaillerie et d'équipements de ferme

5251 Vente au détail de quincaillerie

5252 Vente au détail d'équipements de ferme

5253 Vente au détail de serrures, de clés et d'accessoires

Vente au détail de maisons et de chalets préfabriqués

5260 Vente au détail de maisons et de chalets préfabriqués (incluant les maisons mobiles)

Vente au détail de produits du béton

5270 Vente au détail de produits de béton et de briques

VENTE AU DÉTAIL DE MARCHANDISES EN GÉNÉRAL**Vente au détail, magasin à rayons**

5311 Vente au détail, magasin à rayons

5312 Vente au détail, fournitures pour la maison et l'auto

Vente au détail, clubs de gros et hypermarchés

5320 Vente au détail, clubs de gros et hypermarchés

Vente au détail, variété de marchandises à prix d'escompte et marchandises d'occasion

5331 Vente au détail, variété de marchandises à prix d'escompte

5332 Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces

5333 Vente aux enchères ou encan d'œuvres d'art et de marchandises diverses

Vente au détail, machine distributrice

5340 Vente au détail par machine distributrice

Vente au détail de matériel motorisé, d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin

5361 Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin

5362 Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager

5363 Vente au détail de matériel motorisé pour l'entretien des pelouses et jardins

Vente au détail de piscines et leurs accessoires

5370 Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires

Vente au détail d'autres marchandises en général

5391 Vente au détail de marchandises en général (sauf le marché aux puces)

5393 Vente au détail d'ameublement et d'accessoires de bureau

5394 Vente au détail ou location d'articles, d'accessoires de scène et de costumes

5395 Vente au détail de matériaux de récupération (démolition)

5396 Vente au détail de systèmes d'alarme

5397 Vente au détail d'appareils téléphoniques

5399 Autres ventes au détail de marchandises en général

VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS DE L'ALIMENTATION

Vente au détail de produits d'épicerie (avec ou sans boucherie)

5411 Vente au détail de produits d'épicerie (avec boucherie)

5412 Vente au détail de produits d'épicerie (sans boucherie)

5413 Dépanneur (sans vente d'essence)

Vente au détail de la viande et du poisson

5421 Vente au détail de la viande

5422 Vente au détail de poissons et de fruits de mer

Vente au détail de fruits, de légumes et marché public

5431 Vente au détail de fruits et de légumes

5432 Marché public

Vente au détail de bonbons, d'amandes et de confiseries

5440 Vente au détail de bonbons, d'amandes et de confiseries

Vente au détail de produits laitiers

5450 Vente au détail de produits laitiers

Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie

5461 Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie (manufacturés sur place en totalité ou non)

5462 Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie (non manufacturés sur place)

Vente au détail de produits naturels

5470 Vente au détail de produits naturels et aliments de régime

Autres activités de vente au détail de produits de l'alimentation

5491 Vente au détail de la volaille et des œufs

5492 Vente au détail du café, du thé, d'épices et d'aromates

5493 Vente au détail de breuvages et boissons gazeuses

5499 Autres activités de vente au détail de produits de l'alimentation

VENTE AU DÉTAIL DE VÉHICULES ET DE PRODUITS CONNEXES

Vente au détail de véhicules à moteur

5511 Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés

5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement

Vente au détail de pièces de véhicules automobiles, de pneus, de batteries et d'accessoires

5521 Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires

5522 Vente au détail de pneus seulement

5523 Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires

Station-service

5531 Station-service avec réparation de véhicules automobiles

5532 Station libre-service, ou avec service sans réparation de véhicules automobiles

5533 Station libre-service, ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles

5539 Autres stations-services

Autres activités de vente au détail d'automobiles, d'embarcations, d'avions et d'accessoires

5591 Vente au détail d'embarcations et d'accessoires

5592 Vente au détail d'avions et d'accessoires

5593 Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés

5594 Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires

5595 Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme

5596 Vente au détail de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires

5597 Vente au détail de machinerie lourde

5598 Vente au détail de pièces et accessoires de machinerie lourde

5599 Autres activités de vente au détail reliées aux automobiles, aux embarcations, aux avions et à leurs accessoires

VENTE AU DÉTAIL DE VÊTEMENTS ET D'ACCESSOIRES

Vente au détail de vêtements et d'accessoires pour hommes

5610 Vente au détail de vêtements et d'accessoires pour hommes

Vente au détail de vêtements prêts-à-porter pour femmes

5620 Vente au détail de vêtements prêts-à-porter pour femmes

Vente au détail de spécialités et d'accessoires pour femmes

5631 Vente au détail d'accessoires pour femmes

5632 Vente au détail en kiosque de vêtements et d'accessoires de vêtements

Vente au détail de lingerie d'enfants

5640 Vente au détail de lingerie pour enfants

Vente au détail de vêtements

5651 Vente au détail de vêtements pour toute la famille

5652 Vente au détail de vêtements unisexes

5653 Vente au détail de vêtements en cuir

Vente au détail de chaussures

5660 Vente au détail de chaussures

Vente au détail de complets sur mesure

5670 Vente au détail de complets sur mesure

Vente au détail de vêtements de fourrure

5680 Vente au détail de vêtements de fourrure

Autres activités de vente au détail de vêtements et d'accessoires

5691 Vente au détail de tricots, de lainages et d'accessoires divers

5692 Vente au détail d'équipements et d'accessoires de couture

5693 Vente au détail de vêtements et d'articles usagés (sauf le marché aux puces)

5699 Autres activités de vente au détail de vêtements, comme les accessoires

VENTE AU DÉTAIL DE MOBILIERS DE MAISON ET D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES

Vente au détail de meubles, de mobiliers de maison et d'équipements

5711 Vente au détail de meubles

5712 Vente au détail de revêtements de planchers et de murs

5713 Vente au détail de tentures, de rideaux et de stores

5714 Vente au détail de vaisselle, de verrerie et d'accessoires en métal

5715 Vente au détail de lingerie de maison

5716 Vente au détail de lits d'eau

5717 Vente au détail d'armoires, de coiffeuses et de meubles d'appoint

5719 Vente au détail d'autres équipements ménagers et d'ameublement

Vente au détail d'appareils ménagers et d'aspirateurs

5721 Vente au détail d'appareils ménagers

5722 Vente au détail d'aspirateurs et leurs accessoires

Vente au détail de radios, de téléviseurs, de systèmes de son et d'instruments de musique

5731 Vente au détail de radios, de téléviseurs, de systèmes de son et d'appareils électroniques

5732 Vente au détail d'instruments de musique

5733 Vente au détail de disques et de cassettes (sauf pour informatique)

Vente au détail d'équipements et d'accessoires informatiques

5740 Vente au détail d'équipements et de logiciels informatiques (incluant jeux et accessoires)

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Restauration avec service complet ou restreint

5811 Restaurant et établissement avec service complet (sans terrasse)

5812 Restaurant et établissement avec service complet (avec terrasse)

5813 Restaurant et établissement avec service restreint

5814 Restaurant et établissement offrant des repas à libre-service (cafétéria, cantine)

5815 Établissement avec salle de réception ou de banquet

5819 Autres établissements avec service complet ou restreint

Établissement où l'on sert à boire (boissons alcoolisées) et activités diverses

5821 Établissement avec service de boissons alcoolisées (bar)

5822 Établissement dont l'activité principale est la danse

5823 Bar à spectacles

5829 Autres établissements de débits de boissons alcoolisées

Établissement d'hébergement

5831 Hôtel (incluant les hôtels-motels)

5832 Motel

5833 Auberge ou gîte touristique

5834 Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas)

5835 Hébergement touristique à la ferme

5836 Immeuble à temps partagé (« *time share* »)

5839 Autres activités d'hébergement

Autres activités spécialisées de restauration

5891 Traiteurs

5892 Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée)

5893 Comptoir mobile (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée)

5899 Autres activités de la restauration

AUTRES ACTIVITÉS DE VENTE AU DÉTAIL

Vente au détail de médicaments, d'articles de soins personnels et d'appareils divers

5911 Vente au détail de médicaments et d'articles divers (pharmacies)

5912 Vente au détail d'articles de soins personnels et de produits de beauté

5913 Vente au détail d'instruments et de matériel médical

Vente au détail de boissons alcoolisées et d'articles de fabrication

5921 Vente au détail de boissons alcoolisées

5924 Vente au détail de fournitures pour la fabrication de produits alcoolisés

Vente au détail d'antiquités et de marchandises d'occasion

5931 Vente au détail d'antiquités (sauf le marché aux puces)

5932 Vente au détail de marchandises d'occasion

5933 Vente au détail de produits artisanaux, locaux ou régionaux

Vente au détail de livres, de papeterie, de tableaux et de cadres

5941 Vente au détail de livres et de journaux

5942 Vente au détail de livres et de papeterie

5943 Vente au détail de papeterie

5944 Vente au détail de cartes de souhaits

5945 Vente au détail d'articles liturgiques

5946 Vente au détail de fournitures pour artistes, de cadres et de tableaux (incluant laminage et montage)

5947 Vente au détail d'œuvres d'art

Vente au détail d'articles de sport, d'accessoires de chasse et pêche, de bicyclettes et de jouets

5951 Vente au détail d'articles de sport

5952 Vente au détail de bicyclettes

5953 Vente au détail de jouets et d'articles de jeux

5954 Vente au détail de trophées et d'accessoires

5955 Vente au détail d'équipements et d'accessoires de chasse et pêche

Vente au détail d'animaux de maison et d'activités reliées à la ferme

5961 Vente au détail de foin, de grain et de mouture

5965 Vente au détail d'animaux de maison (animalerie)

5969 Vente au détail d'autres articles de ferme

Vente au détail de bijoux, de pièces de monnaie et de timbres (collection)

5971 Vente au détail de bijoux

5975 Vente au détail de pièces de monnaie et de timbres (collection)

Vente au détail de combustibles

5981 Vente au détail de combustibles incluant le bois de chauffage

5982 Vente au détail du mazout (sauf les stations-services)

5983 Vente au détail de gaz sous pression

Autres activités de la vente au détail

5990 Vente au détail de cannabis et de produits du cannabis

5991 Vente au détail (fleuriste)

5992 Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales

5993 Vente au détail de produits du tabac, de journaux, de revues et de menus articles (tabagie)

5994 Vente au détail de caméras et d'articles de photographie

5995 Vente au détail de cadeaux, de souvenirs et de menus objets

5996 Vente au détail d'appareils d'optique

5997 Vente au détail d'appareils orthopédiques et articles spécialisés de santé

5998 Vente au détail de bagages et d'articles en cuir

5999 Autres activités de vente au détail

6000 – SERVICES

IMMEUBLE À BUREAUX

Immeuble à bureaux

6000 Immeuble à bureaux

FINANCE, ASSURANCE ET SERVICE IMMOBILIER

Banque et activité bancaire

6111 Service bancaire (dépôts et prêts, incluant les banques à charte)

6112 Services spécialisés reliés à l'activité bancaire

6113 Guichet automatique

Service de crédit (sauf les banques)

6121 Association, union ou coop d'épargne et de prêt (incluant les caisses populaires locales)

6122 Service de crédit agricole, commercial et individuel

6123 Service de prêts sur gages

6129 Autres services de crédit

Maison de courtiers et de négociants en valeurs mobilières et marchandes; bourse et activités connexes

6131 Maison de courtiers et de négociants en valeurs mobilières et émissions d'obligations

6132 Maison de courtiers et de négociants de marchandises

6133 Bourse de titres et de marchandises

6139 Autres services connexes aux valeurs mobilières et aux marchandises

Assurance, agent, courtier d'assurances et service

6141 Agence et courtier d'assurances

6149 Autres activités reliées à l'assurance

Immeuble et services connexes

6151 Exploitation de biens immobiliers (sauf le développement)

6152 Maison d'agents, de courtiers et de services d'administration des biens-fonds

6153 Service de lotissement et de développement des biens-fonds

6154 Construction d'immeubles pour revente

6155 Service conjoint de biens-fonds, d'assurance, d'hypothèques et de lois

6159 Autres services reliés aux biens-fonds

Service de holding et d'investissement

6160 Service de holding, d'investissement et de fiducie

Autres services immobiliers, financiers et d'assurance

6191 Service relié à la fiscalité

6199 Autres services immobiliers, financiers et d'assurance

SERVICE PERSONNEL

Service de buanderie, de nettoyage à sec et de teinture

6211 Service de buanderie, de nettoyage à sec et de teinture (sauf les tapis)

6212 Service de lingerie et de buanderie industrielle

6213 Service de couches

6214 Service de buanderie et de nettoyage à sec (libre-service)

6215 Service de nettoyage et de réparation de tapis

6219 Autres services de nettoyage

Service photographique (incluant les services commerciaux)

6221 Service photographique (incluant les services commerciaux)

6222 Service de finition de photographies

Salon de beauté, de coiffure et autres salons

6231 Salon de beauté

6232 Salon de coiffure

6233 Salon capillaire

6234 Salon de bronzage ou de massage

6239 Autres services de soins personnels

Service funéraire, crématoire, cimetière et mausolée

6241 Salon funéraire

6242 Cimetière

6243 Mausolée

6244 Crématorium

6249 Autres services funèbres

Service de réparation et de modification d'accessoires personnels et réparation de chaussures

6251 Pressage de vêtements

6252 Service de réparation et d'entreposage de fourrure

6253 Service d'entretien de chaussures et d'articles de cuir (cordonnerie)

6254 Modification et réparation de vêtements

6259 Autres services de réparation reliés aux vêtements

Service pour les animaux domestiques

6261 Service de garde pour animaux domestiques (sauf chenil d'élevage)

6262 École de dressage pour animaux domestiques

6263 Service de toilettage pour animaux domestiques

6264 Service de reproduction d'animaux domestiques

6269 Autres services pour animaux domestiques

Autres services personnels

6291 Agence de rencontre

6299 Autres services personnels

SERVICE D'AFFAIRES

Service de publicité

6311 Service de publicité en général

6312 Service d'affichage à l'extérieur

6319 Autres services publicitaires

Bureau de crédit pour les commerces et les consommateurs et services de recouvrement

6320 Bureau de crédit pour les commerces et les consommateurs et service de recouvrement

Service de soutien aux entreprises

6331 Service direct de publicité par la poste (publipostage)

6332 Service de photocopie et de reprographie

6333 Service d'impression numérique

6334 Service de production de bleus (reproduction à l'ozalid)

6335 Service de location de boîtes postales (sauf le publipostage)

6336 Service de soutien au bureau (télécopie, location d'ordinateurs personnels)

6337 Service de sténographie judiciaire

6339 Autres services de soutien aux entreprises

Service pour les bâtiments et les édifices

6341 Service de nettoyage de fenêtres

6342 Service d'extermination et de désinfection

6343 Service pour l'entretien ménager

6344 Service d'aménagement paysager ou de déneigement

6345 Service de ramonage

6346 Service de cueillette des ordures

6347 Service de vidange de fosses septiques et de location de toilettes portatives

6348 Service d'assainissement de l'environnement

6349 Autres services pour les bâtiments

Service de location (sauf entreposage)

6351 Service de location de films, de jeux vidéo et de matériel audiovisuel

6352 Service de location d'outils ou d'équipements

6353 Service de location d'automobiles

6354 Service de location de machinerie lourde

6355 Service de location de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance

6356 Service de location d'embarcations nautiques

6359 Autres services de location (sauf entreposage)

Centre de recherche (sauf les centres d'essais)

6361 Centre de recherche en environnement et ressources naturelles

6362 Centre de recherche en transport, communication, télécommunication et urbanisme

6363 Centre de recherche en énergie et matériaux

6364 Centre de recherche en science sociale, politique, économique et culturelle

6365 Centre de recherche en science physique et chimique

6366 Centre de recherche en science de la vie

6367 Centre de recherche en mathématiques et informatique

6368 Centre de recherche d'activités émergentes

6369 Autres centres de recherche

Entreposage et service d'entreposage

6371 Entreposage de produits de la ferme (sauf l'entreposage en vrac à l'extérieur) et silos

6372 Entreposage en vrac à l'extérieur

6373 Entreposage frigorifique (sauf les armoires frigorifiques)

6374 Armoire frigorifique

6375 Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts

6376 Centre de distribution ou d'expédition de marchandises diverses (colis, courrier, meubles, etc.)

6378 Centre de transfert ou d'entreposage de déchets dangereux

6379 Autres entreposages

Service de secrétariat, de traduction et de traitement de textes

6381 Service de secrétariat et de traitement de textes

6382 Service de traduction

6383 Service d'agence de placement

Autres services d'affaires

6391 Service de recherche, de développement et d'essais

6392 Service de consultation en administration et en gestion des affaires

6393 Service de protection et de détectives (incluant les voitures blindées)

6395 Agence de voyages ou d'expéditions

6399 Autres services d'affaires

SERVICE DE RÉPARATION

Service de réparation d'automobiles

6411 Service de réparation d'automobiles (garage)

6412 Service de lavage d'automobiles

6413 Service de débosselage et de peinture d'automobiles

6414 Centre de vérification technique d'automobiles et d'estimation

6415 Service de remplacement de pièces et d'accessoires d'automobiles

6416 Service de traitement pour automobiles (antirouille, etc.)

6417 Service de lavage de véhicules lourds (incluant les autobus)

6418 Service de réparation et remplacement de pneus

6419 Autres services de l'automobile

Service de réparation de mobiliers, d'équipements et de machines

6421 Service de réparation d'accessoires électriques

6422 Service de réparation et d'entretien de radios, de téléviseurs, d'appareils électroniques et d'instruments de précision

6423 Service de réparation et de rembourrage de meubles

6424 Service de réparation et d'entretien de systèmes de plomberie, de chauffage, de ventilation et de climatisation (entrepreneur spécialisé)

6425 Service de réparation et d'entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel

Service de réparation de véhicules légers

6431 Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain)

6439 Service de réparation d'autres véhicules légers

Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds

6441 Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds

6442 Service de débosselage et de peinture de véhicules lourds

Autres services de réparation et d'entretien

- 6493 Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie
- 6495 Service de réparation de bobines et de moteurs électriques
- 6496 Service de réparation et d'entretien de matériel informatique
- 6497 Service d'affûtage d'articles de maison
- 6498 Service de soudure
- 6499 Autres services de réparation et d'entretien d'articles personnels et ménagers

SERVICE PROFESSIONNEL**Service médical et de santé**

- 6511 Service médical (cabinet de médecins et chirurgiens spécialisés)
- 6512 Service dentaire (incluant chirurgie et hygiène)
- 6513 Service d'hôpital
- 6514 Service de laboratoire médical
- 6515 Service de laboratoire dentaire
- 6516 Sanatorium, maison de convalescence et maison de repos
- 6517 Clinique médicale (cabinet de médecins généralistes)
- 6518 Service d'optométrie
- 6519 Autres services médicaux et de santé

Service juridique

- 6521 Service d'avocats
- 6522 Service de notaires
- 6523 Service de huissiers

Service social

- 6531 Centre d'accueil ou établissement curatif
- 6532 Centre local de services communautaires (C.L.S.C.)
- 6533 Centre de services sociaux (C.S.S. et C.R.S.S.S.)
- 6534 Centre d'entraide et de ressources communautaires (incluant ressources d'hébergement, de meubles et d'alimentation)
- 6539 Autres centres de services sociaux ou bureaux de travailleurs sociaux

Service social hors institution

- 6541 Service de garderie (prémamanuelle, moins de 50 % de poupons)
- 6542 Maison pour personnes en difficulté
- 6543 Pouponnière ou garderie de nuit

Service informatique

- 6551 Service informatique
- 6553 Service de conception de sites Web Internet
- 6554 Fournisseur d'accès ou de connexions Internet
- 6555 Service de géomatique

Service de soins paramédicaux

- 6561 Service d'acupuncture
- 6562 Salon d'amaigrissement
- 6563 Salon d'esthétique
- 6564 Service de podiatrie
- 6565 Service d'orthopédie
- 6569 Autres services de soins paramédicaux

Service de soins thérapeutiques

- 6571 Service de chiropratique
- 6572 Service de physiothérapie, d'ergothérapie, d'orthophonie et d'audiologie
- 6573 Service en santé mentale (cabinet)

- 6579 Autres services de soins thérapeutiques

Autres services professionnels

- 6591 Service d'architecture
- 6592 Service de génie
- 6593 Service éducationnel et de recherche scientifique
- 6594 Service de comptabilité, de vérification et de tenue de livres
- 6595 Service d'évaluation foncière ou d'estimation immobilière
- 6596 Service d'arpenteurs-géomètres
- 6597 Service d'urbanisme et de l'environnement
- 6598 Service de vétérinaires (animaux domestiques)
- 6599 Autres services professionnels

SERVICE DE CONSTRUCTION**Service de construction et d'estimation de bâtiments en général**

- 6611 Service de construction résidentielle (entrepreneur général)
- 6612 Service de construction non résidentielle, industrielle (entrepreneur général)
- 6613 Service de construction non résidentielle, commerciale et institutionnelle (entrepreneur général)
- 6614 Service de montage de charpentes d'acier et mise en place de béton préfabriqué
- 6615 Service de charpenterie et de grosse menuiserie (entrepreneur spécialisé)
- 6616 Service d'estimation de dommages aux immeubles (experts en sinistre)
- 6619 Autres services de construction de bâtiments

Service de construction (ouvrage de génie civil)

- 6621 Service de revêtement en asphalte et en bitume
- 6622 Service de construction pour ouvrage d'art (entrepreneur général)
- 6623 Service de construction de routes, de rues et de ponts, de trottoirs et de pistes (entrepreneur général)
- 6624 Service de construction d'aqueducs, d'égouts et structures connexes
- 6625 Service de construction d'oléoducs, de gazoducs et structures connexes
- 6626 Service de construction de lignes de transmission d'énergie électrique et de télécommunication et structures connexes
- 6629 Autres services de génie civil (entrepreneur général)

Service de travaux de finition de construction

- 6631 Service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation (entrepreneur spécialisé)
- 6632 Service de peinture, posage de papier teint, décoration des bâtiments et peinture des ouvrages de génie (entrepreneur spécialisé)
- 6633 Service de travaux d'électricité et d'installation de câblage (entrepreneur spécialisé)
- 6634 Service de maçonnerie (entrepreneur spécialisé)
- 6635 Service de petite menuiserie de finition (entrepreneur spécialisé)
- 6636 Plâtrage, stucage et tirage de joints (entrepreneur spécialisé)
- 6637 Service d'installation de cloisons sèches et travaux d'isolation (entrepreneur spécialisé)

- 6638 Service de revêtements de sol (entrepreneur spécialisé)
- 6639 Autres services de travaux de finition de bâtiment (entrepreneur spécialisé)

Service de travaux spécialisés de construction

- 6641 Service de travaux de toiture (entrepreneur spécialisé)
- 6642 Service de pose et réparation de parements métalliques et autres (entrepreneur spécialisé)
- 6643 Service en travaux de fondations et de structures de béton (entrepreneur spécialisé)
- 6644 Service de forage de puits, eau
- 6645 Pose de carreaux de céramique, de marbre, de mosaïque, de pierre (à l'intérieur seulement) et terrazzo
- 6646 Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installations de fosses septiques
- 6647 Démolition de bâtiments et autres ouvrages
- 6648 Service de pose de portes, de fenêtres et de panneaux de verre
- 6649 Autres services de travaux de construction spécialisés

Service de travaux spécialisés en équipement technique

- 6651 Installation d'équipements mécaniques, de chaudières et tubulures
- 6652 Installation d'extincteurs automatiques
- 6653 Installation d'équipements de réfrigération commerciale
- 6654 Installation d'ascenseurs et d'escaliers roulants
- 6655 Installation d'autres équipements techniques
- 6656 Installation de clôtures et de pavés autobloquants
- 6657 Pose résidentielle et commerciale de revêtements
- 6658 Construction, réparation et entretien d'ouvrages reliés à l'énergie et aux communications
- 6659 Autres services de travaux spécialisés en équipement

SERVICE GOUVERNEMENTAL

Fonction exécutive, législative et judiciaire

- 6711 Administration publique fédérale
- 6712 Administration publique provinciale
- 6713 Administration publique municipale et régionale

Fonction préventive et activités connexes

- 6721 Service de police fédérale et activités connexes
- 6722 Protection contre l'incendie et activités connexes
- 6723 Défense civile et activités connexes
- 6724 Service de police provinciale et activités connexes
- 6725 Service de police municipale et activités connexes
- 6729 Autres fonctions préventives et activités connexes

Service postal

- 6731 Bureau de poste
- 6732 Comptoir postal
- 6733 Centre de tri postal

Établissement de détention et institution correctionnelle

- 6741 Prison fédérale
- 6742 Maison de réhabilitation
- 6743 Prison provinciale
- 6744 Prison municipale
- 6749 Autres établissements de détention et institutions correctionnelles

Base et réserve militaire

- 6751 Base d'entraînement militaire

- 6752 Installation de défense militaire
- 6753 Centre militaire de transport et d'entreposage
- 6754 Centre militaire d'entretien
- 6755 Centre militaire d'administration et de commandement
- 6756 Centre militaire de communications
- 6759 Autres bases et réserves militaires

Organisation internationale et autres organismes extraterritoriaux

- 6760 Organisation internationale et autres organismes extraterritoriaux

Autres services gouvernementaux

- 6791 Poste et bureau de douanes
- 6799 Autres services gouvernementaux

SERVICE ÉDUCATIONNEL

École maternelle, enseignement primaire et secondaire

- 6811 École maternelle
- 6812 École élémentaire
- 6813 École secondaire
- 6814 École à caractère familial
- 6815 École élémentaire et secondaire
- 6816 Commission scolaire

Université, école polyvalente, cégep

- 6821 Université
- 6822 École polyvalente
- 6823 CEGEP (collège d'enseignement général et professionnel) Formation spécialisée
- 6831 École de métiers (non intégrée aux polyvalentes)
- 6832 École commerciale et de secrétariat (non intégrée aux polyvalentes)
- 6833 École de coiffure, d'esthétique et d'apprentissage de soins de beauté (non intégrée aux polyvalentes)
- 6834 École de beaux-arts et de musique
- 6835 École de danse
- 6836 École de conduite automobile (non intégrée aux polyvalentes)
- 6837 École d'enseignement par correspondance
- 6838 Formation en informatique
- 6839 Autres institutions de formation spécialisée

SERVICES DIVERS

Activité religieuse

- 6911 Église, synagogue, mosquée et temple
- 6919 Autres activités religieuses

Fondations et organismes de charité

- 6920 Fondations et organismes de charité

Autres services divers

- 6991 Association d'affaires
- 6992 Association de personnes exerçant une même profession ou une même activité
- 6993 Syndicat et organisation similaire
- 6994 Association civique, sociale et fraternelle
- 6995 Service de laboratoire autre que médical
- 6996 Bureau d'information pour tourisme
- 6997 Centre communautaire ou de quartier (incluant centre diocésain)
- 6999 Autres services divers

7000 – CULTURELLE, RÉCRÉATIVE ET DE LOISIRS

EXPOSITION D'OBJETS CULTURELS

Activité culturelle

- 7111 Bibliothèque

- 7112 Musée
- 7113 Galerie d'art
- 7114 Salle d'exposition
- 7115 Économusée
- 7116 Musée du patrimoine
- 7117 Atelier d'artiste ou d'artisan
- 7119 Autres activités culturelles
- Exposition d'objets ou d'animaux**
- 7121 Planétarium
- 7122 Aquarium
- 7123 Jardin botanique
- 7124 Zoo
- 7129 Autres présentations d'objets ou d'animaux
- Autres expositions d'objets culturels**
- 7191 Monument et site historique
- 7199 Autres expositions d'objets culturels
- RASSEMBLEMENT PUBLIC**
- Assemblée de loisirs**
- 7211 Amphithéâtre et auditorium
- 7212 Cinéma
- 7213 Ciné-parc
- 7214 Théâtre
- 7219 Autres lieux d'assemblée pour les loisirs
- Installation sportive**
- 7221 Stade
- 7222 Centre sportif multidisciplinaire (couvert)
- 7223 Piste de course
- 7224 Piste de luge, de bobsleigh et de sauts à ski
- 7225 Hippodrome
- 7229 Autres installations pour les sports
- Aménagement public pour différentes activités**
- 7233 Salle de réunions, centre de conférences et congrès
- 7239 Autres aménagements publics pour différentes activités
- Autres aménagements d'assemblées publiques**
- 7290 Autres aménagements d'assemblées publiques
- AMUSEMENT**
- Parc d'exposition et parc d'amusement**
- 7311 Parc d'exposition (extérieur)
- 7312 Parc d'amusement (extérieur)
- 7313 Parc d'exposition (intérieur)
- 7314 Parc d'amusement (intérieur)
- Autres lieux d'amusement**
- 7392 Golf miniature
- 7393 Terrain de golf pour exercice seulement
- 7394 Piste de karting
- 7395 Salle de jeux automatiques (service récréatif)
- 7396 Salle de billard
- 7397 Salle de danse, discothèque (sans boissons alcoolisées)
- 7399 Autres lieux d'amusement
- ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE**
- Activité sportive**
- 7411 Terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs)
- 7412 Terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs)
- 7413 Salle et terrain de squash, de raquetball et de tennis
- 7414 Centre de tir pour armes à feu
- 7415 Patinage à roulettes
- 7416 Équitation
- 7417 Salle ou salon de quilles
- 7418 Toboggan
- 7419 Autres activités sportives
- Terrain de jeux et piste athlétique**
- 7421 Terrain d'amusement
- 7422 Terrain de jeux
- 7423 Terrain de sport
- 7424 Centre récréatif en général
- 7425 Gymnase et formation athlétique
- 7429 Autres terrains de jeux et pistes athlétiques
- Natation**
- 7431 Plage
- 7432 Piscine intérieure et activités connexes
- 7433 Piscine extérieure et activités connexes
- Activité nautique**
- 7441 Marina, port de plaisance et quai d'embarquement pour croisière (excluant les traversiers)
- 7442 Rampe d'accès et stationnement
- 7443 Station-service pour le nautisme
- 7444 Club et écoles d'activités et de sécurité nautiques
- 7445 Service d'entretien, de réparation et d'hivernage d'embarcations
- 7446 Service de levage d'embarcations (monte-charges, « boat lift »)
- 7447 Service de sécurité et d'intervention nautique
- 7448 Site de spectacles nautiques
- 7449 Autres activités nautiques
- Activité sur glace**
- 7451 Aréna et activités connexes (patinage sur glace)
- 7452 Salle de curling
- 7459 Autres activités sur glace
- Activité de sport extrême**
- 7481 Centre de jeux de guerre
- 7482 Centre de vol en deltaplane
- 7483 Centre de saut à l'élastique (bungee)
- 7489 Autres activités de sports extrêmes
- Autres activités récréatives**
- 7491 Camping (excluant le caravanning)
- 7492 Camping sauvage et pique-nique
- 7493 Camping et caravanning
- 7499 Autres activités récréatives
- CENTRE TOURISTIQUE ET CAMP DE GROUPES**
- Centre touristique**
- 7511 Centre touristique en général
- 7512 Centre de santé (incluant saunas, spas et bains thérapeutiques ou turcs)
- 7513 Centre de ski (alpin et/ou de fond)
- 7514 Club de chasse et pêche
- 7516 Centre d'interprétation de la nature
- 7519 Autres centres d'activités touristiques
- Camp de groupes et camp organisé**
- 7521 Camp de groupes et base de plein air avec dortoir
- 7522 Camp de groupes et base de plein air sans dortoir
- 7529 Autres camps de groupes
- PARC**
- Parc pour la récréation en général**
- 7611 Parc pour la récréation en général
- 7612 Belvédère, halte et relais routier ou station d'interprétation

7613 Parc pour animaux domestiques ou de compagnie

Parc à caractère récréatif et ornemental

7620 Parc à caractère récréatif et ornemental

Autres parcs et jardins

7631 Jardin communautaire

7639 Autres parcs

JEUX DE HASARD ET AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES

Loterie et jeu de hasard

7920 Loterie et jeu de hasard

Loisir et autres activités culturelles

7990 Loisir et autres activités culturelles

**8000 – PRODUCTION ET EXTRACTION
DE RICHESSES NATURELLES**

AGRICULTURE

Production animale

8121 Élevage de bovins de boucherie

8122 Élevage de bovins laitiers

8123 Élevage de porcs

8124 Élevage d'ovins

8125 Élevage de volailles et production d'œufs

8126 Élevage d'équidés

8127 Élevage caprin

8128 Apiculture

8129 Autres types de production animale

Production végétale

8131 Acériculture

8132 Culture de céréales, de plantes oléagineuses et de légumineuses

8133 Culture de légumes

8134 Culture de fruits ou de noix

8135 Horticulture ornementale

8136 Production d'arbres de Noël

8137 Production de cannabis

8139 Autres types de production végétale

Autres activités agricoles

8191 Terrain de pâture et de pacage

8192 Ferme expérimentale

8199 Autres activités agricoles

ACTIVITÉ RELIÉE À L'AGRICULTURE

Traitement relié à la production végétale

8211 Service de battage, de mise en balles et de décorticage, moissonnage, labourage

8212 Triage, classification et emballage (fruits et légumes)

8219 Autres services de traitement des produits de l'agriculture

Service relié à l'élevage d'animaux de ferme

8221 Service de vétérinaires et d'hôpital pour les animaux de ferme

8229 Autres services d'élevage d'animaux de ferme

Autres activités reliées à l'agriculture

8291 Service d'horticulture

8292 Service d'agronomie

8293 Service de soutien aux fermes

8299 Autres activités reliées à l'agriculture

EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SERVICES CONNEXES

Foresterie et exploitation forestière

8311 Exploitation forestière

8312 Pépinière forestière

8319 Autres productions ou récolte de produits forestiers

Production de tourbe et de gazon

8321 Production de tourbe

8322 Production de gazon en pièces

Services reliés à la foresterie

8391 Centre de recherche en foresterie

8392 Service de lutte contre les incendies de forêt

8399 Autres services reliés à la foresterie

PÊCHE, CHASSE ET ACTIVITÉS CONNEXES

Pêcherie et produits de la mer

8411 Toute pêche en mer (sauf les mollusques, les huîtres et les algues)

8412 Mollusque (huître) et algue

8413 Crustacé (homard)

8414 Pêche en eau douce (y compris étang à grenouilles)

8419 Autres pêcheries et produits de la mer

Aquaculture animale

8421 Pisciculture

8429 Autres services d'aquaculture animale

Chasse et piégeage d'animaux à fourrure

8431 Chasse et piégeage commercial d'animaux à fourrure

8439 Autre chasse et piégeage

Reproduction du gibier

8440 Reproduction du gibier

Autres activités connexes à la pêche, à la chasse et au piégeage

8491 Activités connexes à la pêche en mer

8492 Activités connexes à la pêche en eau douce

8493 Activités connexes à la chasse et au piégeage

EXPLOITATION MINIÈRE ET SERVICES CONNEXES

Extraction du minerai

8511 Extraction du minerai de fer

8512 Extraction du minerai de cuivre et de nickel

8513 Extraction du minerai de zinc et de plomb

8514 Extraction du minerai d'or et d'argent

8515 Extraction du minerai d'aluminium et de bauxite

8516 Extraction de minerais métalliques (sauf le vanadium)

8517 Extraction du minerai de cuivre et de zinc

8518 Extraction du grès

8519 Extraction d'autres minerais

Exploitation minière du charbon

8521 Extraction de l'antracite (charbon bitumineux)

8522 Extraction du charbon subbitumineux

8523 Extraction de la lignite

Pétrole brut et gaz naturel (extraction)

8530 Pétrole brut et gaz naturel (extraction)

Extraction et travaux de carrière pour les minerais non métalliques (excluant le pétrole)

8541 Pierre de taille

8542 Extraction de la pierre pour le concassage et l'enrochement

8543 Extraction du sable et du gravier

8544 Extraction de l'argile, de l'ardoise et de minerais réfractaires

8545 Extraction de minerais et de fertilisants

8546 Extraction de l'amiante

8547 Extraction de calcaire et de marbre

8549 Autres activités minières et extraction de carrières de minerais non métalliques (sauf le pétrole)

Service professionnel minier

- 8551 Service minier de minéraux
- 8552 Service minier du charbon
- 8553 Service relatif à l'extraction du pétrole brut et du gaz (sauf le forage à forfait)
- 8554 Service minier de minerais non métalliques (sauf le pétrole)
- 8555 Service relatif à l'extraction minière (sauf le forage à forfait)
- 8556 Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz
- 8557 Forage à forfait de métaux, minéraux métalliques et non métalliques (sauf de puits de pétrole et de gaz)
- 8559 Autres services professionnels miniers

EXPLOITATION ET EXTRACTION D'AUTRES RICHESSES NATURELLES

Exploitation et extraction d'autres richesses naturelles

- 8900 Exploitation et extraction d'autres richesses naturelles

9000 – IMMEUBLES NON EXPLOITÉS ET ÉTENDUES D'EAU

ESPACE DE TERRAIN NON AMÉNAGÉ ET NON EXPLOITÉ (EXCLUANT L'EXPLOITATION NON COMMERCIALE DE LA FORÊT)

Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)

- 9100 Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)

EXPLOITATION NON COMMERCIALE DE LA FORÊT

Service forestier non commercial

- 9211 Réserve forestière
- 9212 Réserve pour la protection de la faune
- 9219 Autres réserves forestières

Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve

- 9220 Forêt inexploitée qui n'est pas une réserve

ÉTENDUE D'EAU

Rivière et ruisseau

- 9310 Rivière et ruisseau

Lac

- 9320 Lac

Baie

- 9330 Baie

Mer et océan

- 9340 Mer et océan

Autres étendues d'eau

- 9390 Autres étendues d'eau

ESPACE DE PLANCHER INOCCUPÉ

Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait résidentiel

- 9410 Logement vacant dans un bâtiment comportant plusieurs logements ou autres locaux

Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait industriel

- 9420 Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait industriel

Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait pour services publics

- 9440 Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait pour services publics

Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait commercial

- 9451 Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait la vente au détail
- 9452 Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait pour des fins de réparation (atelier)
- 9458 Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait pour de la restauration
- 9459 Autres espaces de plancher inoccupés dont l'usage serait commercial

Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait pour des fins de services professionnels

- 9460 Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait pour des fins de services professionnels

Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait pour des fins culturelles

- 9470 Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait pour des fins culturelles

Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait pour des fins d'extraction de richesses naturelles

- 9480 Espace de plancher inoccupé dont l'usage serait pour des fins d'extraction de richesses naturelles

Autres espaces de plancher inoccupé

- 9490 Autres espaces de plancher inoccupé

IMMEUBLE EN CONSTRUCTION

Immeuble résidentiel en construction

- 9510 Immeuble résidentiel en construction

Immeuble non résidentiel en construction

- 9520 Immeuble non résidentiel en construction

Immeuble incendié

- 9530 Bâtiment incendié et inutilisable

AUTRES ESPACES DE TERRAIN ET ÉTENDUES D'EAU INEXPLOITÉS

Autres espaces de terrain et étendues d'eau inexploités

- 9900 Autres espaces de terrain et étendues d'eau inexploités

